

L 21-3-31

5618
RETR
NEWS

L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

JANVIER 1930

AU SIEGE DU COMITE
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Littré 97-39.

Le Numéro : 5 francs

h Le 12
248

BANQUE DE L'INDOCHINE

AYANT LE PRIVILÈGE D'ÉMETTRE DES BILLETS DE BANQUE

en Indochine, Inde Française, Établissements Français d'Océanie,
Nouvelle-Calédonie, Somalie Française

CAPITAL : 72 MILLIONS DE FRANCS

Réserves au 31 décembre 1928 : 113.900.000 francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS

SUCCESSALES ET AGENCES

Bangkok — Battambang — Cantho — Canton — Djibouti — Fort-Bayard
— Haïphong — Hankéou — Hanoï — Hong-Kong — Hué — Mongtzé —
Nam-Dinh — Nouméa — Papeete — Pékin — Pnom-Penh — Pondichéry
— Quinhon — Saïgon — Shanghai — Singapore — Thanhua — Tientsin
— Tourane — Vinh — Yunnanfou

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. SIMON (Stanislas), C. *

Vice-Président :

M. BOYER (Paul), O. *, Président du Comptoir National d'Escompte de Paris.

MM.

BRINCARD (baron Georges), C. *, Président du
Crédit Lyonnais.

DENIS (Alphonse), O. *, Président des Sociétés
Denis Frères d'Indochine et de Bordeaux.

GEORGES-PICOT (Charles), O. *, Président de
la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial.

GUERNAUT (Henri), C. *, Sous-Gouverneur Hono-
raire de la Banque de France, Président Honoraire de
la Société Générale.

HOMBERG (André), O. *, Président de la Société
Générale.

HOMBERG (Octave), O. *, Président de la Société
Financière, Française et Coloniale.

MM.

RENAUDIN (Maxime), O. *, Administrateur de la
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial,
Président de la Compagnie des Chemins de fer de
l'Est.

ROSTAND (Jules), Vice-Président du Comptoir
National d'Escompte de Paris.

ROUME (Ernest), G. C. *, ancien Gouverneur
Général de l'Afrique occidentale française et de
l'Indochine française.

STERN (Edgard), *, Banquier, de la Maison
A. J. Stern et C^{ie}.

de TREGOMAIN (Roger), O. *, ancien Directeur
du Mouvement Général des Fonds au Ministère des
Finances, Gouverneur honoraire et Administrateur du
Crédit Foncier de France.

M. THION de la CHAUME (René), O. *, ancien Inspecteur des Finances, Directeur.

M. BAUDOUIN (Paul), O. *, ancien Inspecteur des Finances, Directeur-Adjoint.

M. LACAZE (Maurice), * }
M. LEHMANN (Jules) } Sous-Directeurs.

M. POILAY (Edwin), Secrétaire-Général.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. YOU (André), C. *, Directeur honoraire au Ministère des Colonies, ancien Conseiller d'Etat.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Emission de billets de banque, de chèques et de lettres de crédit. — Ouverture
de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances. — Souscriptions
aux émissions. — Paiement de coupons. — Négociation d'effets. — Transfert de
fonds. — Ordres de Bourse. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

RETRO
NEWS

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

1930

hi Le¹² 248

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. PAUL DOUMER, président du Sénat. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député, ancien ministre; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY.

MM.

Général d'Amade ;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;
Duc d'Audiffret-Paquier, député ;
Jacques Bacot ;
Bapst, ambassadeur de France ;
Marquis de Barthélemy, explorateur ;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France ;
Henri Brenier ;
Casenave, ministre plénipotentiaire ;
Chassigneux, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient ;
Dubail, ministre plénipotentiaire ;
Dubochet, président de la Chambre de commerce de Nantes ;
André Duboscq ;
René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;
Finot, anc. dir. de l'École Française d'Extrême-Orient ;
Foucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;
François-Marsal, sénateur, anc. président du Conseil ;
Franklin-Bouillon, député ;
Henri Froidevaux ;
Amiral Gauchet ;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;
A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain ;
Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;
Mgr de Guébriant, supérieur général des Missions étrangères ;
Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;
Prince d'Hénin, sénateur ;
A. Henry, ambassadeur de France ;
Lucien Hubert, sénateur ;
Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;
Raymond Kœchlin ;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;
Ed. de Laboulaye ;
Commandant Lunet de la Jonquière ;
Charles Lallemand, de l'Institut ;
Fernand Laudet, de l'Institut ;

A. Lebon, ancien ministre ;
Albert Lebrun, sénateur, ancien ministre, président du Comité de l'Afrique française.
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire ;
Pierre Lenail, ancien député ;
Général Le Rond ;
Général Levé ;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, ancien sénateur ;
Georges Leygues, ministre de la Marine, député ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
Baron Antonin de Mandat-Grancey ;
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne ;
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies ;
M^{me} Massien, explorateur ;
Louis Massignon, professeur au Collège de France ;
D^r J.-J. Matignon ;
Mellier, président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;
Le Président A. Millerand ;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;
Baron de Neufflize ;
Maurice Ordinaire, sénateur ;
Ed. Payen, ancien député ;
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;
De Peyerimhoff de Fontenelle ;
René Pinon ;
Poignant ;
Le Président Raymond Poincaré ;
Raindre, ambassadeur de France ;
L. Raveneau ;
Baron Roulleaux-Dugage, député ;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Saint-Germain, ancien sénateur ;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;
Sallandrouze de la Mornaix ;
Comte Jean de Sayve ;
Christian Schefer, prof. à l'École des Sciences Politiques ;
Le R. P. Scheil, de l'Institut ;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;
S. Simon, président de la Banque de l'Indochine ;
Steeg, sénateur ;
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française ;
André Tardieu, député, ancien ministre ;
Ternaux-Compans, ancien député ;
Colonel de Thomasson ;
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;
CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

ANNÉE 1930

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : Littré 97-39

1930

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. PAUL DOUMER, président du Sénat. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député, ancien ministre; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : BARON L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY.

MM.

Général d'Amade ;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;
 Duc d'Audiffret-Paquier, député ;
Jacques Bacot ;
Bapst, ambassadeur de France ;
Marquis de Barthélemy, explorateur ;
Philippe Berthelot, ambassadeur de France ;
Henri Brenier ;
 Casenave, ministre plénipotentiaire ;
Chassigneux, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;
Dubail, ministre plénipotentiaire ;
Dubochet, président de la Chambre de commerce de Nantes ;
André Duboscq ;
René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;
Finot, anc. dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
Foucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;
François-Marsal, sénateur, anc. président du Conseil ;
Franklin-Bouillon, député ;
Henri Froidevaux ;
 Amiral Gauchet ;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;
 A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain ;
 Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;
 G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;
Mgr de Guébriant, supérieur général des Missions étrangères ;
Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;
 G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;
Prince d'Hénin, sénateur ;
 A. Henry, ambassadeur de France ;
Lucien Hubert, sénateur ;
 Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;
Raymond Kœchlin ;
 Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;
 Ed. de Laboulaye ;
 Commandant Lunet de la Jonquière ;
 Charles Lallemand, de l'Institut ;
 Fernand Laudet, de l'Institut ;

A. Lebon, ancien ministre ;
 Albert Lebrun, sénateur, ancien ministre, président du Comité de l'Afrique française.
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire ;
Pierre Lenail, ancien député ;
 Général Le Rond ;
 Général Levé ;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, ancien sénateur ;
Georges Leygues, ministre de la Marine, député ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
 Baron Antonin de Mandat-Grancey ;
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne ;
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies ;
 M^{me} Massieu, explorateur ;
 Louis Massignon, professeur au Collège de France ;
 D^r J.-J. Matignon ;
Mellier, président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;
 Le Président A. Millerand ;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;
 Baron de Neufflize ;
Maurice Ordinaire, sénateur ;
 Ed. Payen, ancien député ;
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;
De Peyerimhoff de Fontenelle ;
René Pinon ;
Poignant ;
 Le Président Raymond Poincaré ;
Raindre, ambassadeur de France ;
 L. Raveneau ;
 Baron Roulleaux-Dugage, député ;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Saint-Germain, ancien sénateur ;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;
Sallandrouze de la Mornaix ;
 Comte Jean de Sayve ;
Christian Schefer, prof. à l'Ecole des Sciences Politiques ;
 Le R. P. Scheil, de l'Institut ;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;
S. Simon, président de la Banque de l'Indochine ;
 Steeg, sénateur ;
 A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française ;
André Tardieu, député, ancien ministre ;
Ternaux-Compans, ancien député ;
 Colonel de Thomasson ;
 P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONGLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;

CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

ANNÉE 1930

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : Littre 97-39

1930

**RETRO
NEWS**

L'Q
L
va
A p
no
L'A
tr
Le I
La
ch
Les
G
Lett
Indo
—
co
ch
—
fo
Leva
fr
de
Né
tu
A
An
Extre
ru
tio
—
Japo
P.
Asie
—
Asie
Perse
et
Indes
go
Bibli
Grav

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

L'Œuvre archéologique de la France en Syrie. L'étude des routes anciennes, par Henri FROIDEVAUX	6
A propos de la Révolte arabe, par le Général BRÉMOND	13
L'Asie qui change : Le Moyen Orient, par B. NIKITINE	14
Le Discours de M. Pasquier au Grand Conseil.....	18
La première session du Grand Conseil de l'Indochine.	20
Les bois coloniaux. Le teck de l'Indochine, par le Général P. MANGEOT	22
Lettre du Tonkin, par ***	23
Indochine. — La poste aérienne France-Indochine. — Documents sur l'opinion indigène. — Tracts communistes. — Les capitaux français en Indochine. — La culture de l'hévéa en Cochinchine. — L'état de la riziculture. — La réorganisation foncière au Tonkin	25
Levant. — Les Etats sous mandat et la Chambre française. — Le ministère libanais. — Une lettre de lord Balfour sur la situation en Palestine. — Négociations franco-turques. — Relations italo-turques. — Le voyage de M. Karakhan à Angora. — Le protocole soviéto-turc du 18 décembre. — A Constantinople. — Une délégation cypriste en Angleterre	29
Extrême-Orient. — Chine. — Fin des difficultés sino-russes en Mandchourie. — L'échec de l'insurrection. — Le mouvement de la navigation en 1928. — Les cimetières et le culte des morts à Ningpo.	34
Japon. — La situation ministérielle. — Mort du P. Raguét	38
Asie anglaise. — Un Congrès catholique malabar. — Le port d'Aden et ses progrès	38
Asie russe. — Réaction antibolcheviste	39
Perse. — La réforme judiciaire. — Un traité d'amitié et de garantie avec la République turque.....	42
Indes Néerlandaises. — Une mission d'études pédagogiques en Indochine	43
Bibliographie	44
Gravures	46

A NOS ADHÉRENTS

Que nos amis anciens et nouveaux nous permettent de leur rappeler une fois encore quelles sont les ressources du Comité de l'Asie française : elles proviennent uniquement de dons et de souscriptions. C'est donc grâce aux collaborations de tout ordre amenées par eux que notre Comité peut vivre et remplir son programme.

Celui-ci est considérable. Il ne se borne pas, en effet, au maintien des positions acquises par la France dans les différentes parties du Continent asiatique ; il entend, malgré les difficultés de l'heure présente, assurer à notre pays une influence sans cesse grandissante dans une partie du monde où les luttes politiques et économiques sont particulièrement âpres, où tout est mis en œuvre pour assurer à de nouveaux venus non pas seulement une place au soleil, mais davantage encore... Que de raisons, dans le détail desquelles il est superflu d'entrer ici, pour que notre Comité aille sans cesse développant son action et son influence !

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins cinquante francs devient, de ce fait, membre adhérent du Comité ; en conséquence, il reçoit le Bulletin mensuel de celui-ci pendant l'année pour laquelle il a versé le montant de sa souscription.

Ce chiffre minimum de cinquante francs est réduit à quarante-cinq francs pour les souscriptions exclusivement personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, pour les officiers de terre et de mer et pour les membres de l'enseignement.

Toutes les souscriptions doivent être adressées à Monsieur le Trésorier du Comité de l'Asie française, 21, rue Cassette, Paris VI^e, ou versées au compte de Chèques postaux du Comité, Paris, n° 1900.

L'abonnement au Bulletin du Comité de l'Asie

française est fixé à cinquante francs pour les libraires et commissionnaires, comme aussi pour les cercles, bibliothèques, services, établissements et groupements divers, civils et militaires. — Le prix de vente d'un numéro isolé de *L'Asie française* (année courante) est de cinq francs pour tout acheteur français.

Pour l'étranger, le tarif est variable, suivant les conditions du change. Le secrétariat du Comité fournira à cet égard toutes les indications nécessaires.

C'est à lui qu'il faut également s'adresser pour l'achat de collections complètes, de volume ou de numéros isolés. Le prix de ces derniers varie suivant la quantité des volumes ou des numéros disponibles.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

L'Attaché naval à la Légation de France, à Buenos-Ayres; Cercle sportif français à Changhaï; chacun 75 fr. 150

Cercle des Officiers de Beyrouth; *G. Hardy, à Paris; Cercle de la Jeunesse catholique, à Beyrouth; *R. Elluin, Domaine de Saint-Gabriel, La Garde; Le Commissaire de la République à Yaoundé; Chaplin, à Paris; Lieutenant d'Olce, à Tamanrasset; *Commandant Prieur, à Beaune; Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, à Djibouti; Zeiller, à Paris; Centre de documentation, à Boulogne-sur-Seine; Société méridionale Salinière, à Paris; M. de Sambucy, à Saint-Etienne-du-Grès; Société d'Histoire générale, à Paris; Bibliothèque des Officiers 16^e R.T.S., à Montauban; Compagnie du Canal Maritime de Suez, à Paris; Le Directeur des Douanes et Régies, à Hanoï; Le Résident Supérieur au Tonkin, à Hanoï; Ecole des Hautes Etudes indochinoises, à Hanoï; Le Gouverneur de la Cochinchine, à Saïgon; L'Inspecteur des Affaires politiques et administratives, à Saïgon; Le Secrétaire archiviste du Conseil Colonial, à Saïgon; Général Houry, à Paris; Bibliothèque du Ministère de la Guerre, à Paris; 2^e Bureau de l'Etat-Major de l'Armée; *Réunion des Officiers de Marrakech; Brunel, à Paris; Commandant Audoin, à Nouméa; Bibliothèque de l'Ecole Polytechnique, à Paris; Bibliothèque de l'Université, à Aix-en-Provence; J. Dauplay, à Nice; Ecole d'application de Fontainebleau; Le Résident Supérieur, à Hué; Le Résident Supérieur à Phnom-Penh; Le Chef du Bureau des Archives et Bibliothèques, à Phnom-Penh; Bibliothèque des Officiers du 3^e R.T., à Bac-Ninh; Chambre de commerce d'Angoulême; L. Launay, à St-Georges-Motel; Bibliothèque des Officiers du 23^e R.T.C., à Paris; Bibliothèque Universitaire de Montpellier; Bibliothèque municipale de Saint-Mandé; Bibliothèque de l'Ecole supérieure de Guerre; *Compagnie du Chemin de fer Franco-Ethiopien, à Paris; Contre-amiral commandant la Division du Levant, deux cotisations;

Le Proviseur du Lycée de Bordeaux; Delimarsky, à Paris; Cercle militaire de Toulouse; Bibliothèque du Sénat; Bibliothèque de l'Université d'Alger;

A reporter..... 150

Report..... 150

Ecole vétérinaire d'Alfort; Bibliothèque de la Chambre des Députés, à Paris; Bonamy, au Ministère des Colonies; Bibliothèque nationale, à Alger; Bibliothèque municipale, à Angers; Ecole Coloniale, à Paris; Bibliothèque des Officiers de Rabat; Faculté de Droit de Strasbourg; Victor Dumas, à Corps; A. Deguy, à Montgeron; Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris; Bibliothèque du Protectorat, à Rabat; Cercle militaire de Constantine; Réunion des Officiers de Nice; Ecole militaire d'Infanterie de Saint-Maixent; Bibliothèque de l'Action populaire de Vanves; chacun 50 fr. 3.300

*Capitaine Virey, à Abidjan; Père Lebon, à Alep; Général Brémond, à Paris; *Capitaine Bouron, à Lille; Courant, à Lyon; Réunion des Officiers, à Saïgon; Banque Franco-Chinoise, à Paris; Ecole militaire du Génie, à Versailles; Bibliothèque de garnison, à Marseille; Bibliothèque des officiers du 4^e Régiment tonkinois, à Nam-Dinh; Contre-Amiral Hugué, à Paris; Bureau international du Travail, à Paris; Cercle des Officiers, Secteur postal 613; *Cercle militaire de Mont-de-Marsan; P. Boisson, à Hanoï; chacun 45 fr. 675

R. Père Supérieur du Collège Saint-Paul, à Adana; Capitaine Hugué, à Mâlo-les-Bains; chacun 40 fr. 80

Commandant Jacottet, à Paris; Villelongue, à Lyon; Général Bonneau, à Laval; chacun 35 fr. 125

Total..... 4.330

Nota. — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

L'ŒUVRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE EN SYRIE

L'ETUDE DES ROUTES ANCIENNES

Voici maintenant, — depuis le 21 novembre — dix années entières que la France a commencé de remplir, dans les pays de l'Asie antérieure sur lesquels elle exerce un mandat au nom de la Société des Nations, la mission qui lui a été confiée. Si, à certains égards, elle n'a pas encore entièrement rempli les espoirs que l'on fondait sur elle, si, sur plusieurs points, elle-même semble hésiter à user de l'autorité dont elle est investie et dont, au gré de la Commission des Mandats, elle ne doit point abandonner la moindre parcelle, il est, par contre, d'autres domaines où elle a d'ores et déjà fait une œuvre excellente, capable de soutenir la comparaison avec l'œuvre réalisée par l'Angleterre dans d'autres parties du Levant asiatique. Tel est le cas pour l'archéologie.

I

Ceux qui se souviennent du questionnaire établi naguère par la Société des Nations à l'usage des puissances mandataires, en vue de l'établis-

sement du rapport annuellement adressé par elles à la Commission des Mandats, savent que les questions politiques, religieuses, économiques et sociales sont loin d'être les seules dont doivent se préoccuper les représentants de celles-ci. A côté de l'éducation politique que les Puissances mandataires doivent progressivement donner aux peuples des pays sous mandat A, voici l'instruction sous toutes ses formes, si complexes et si variées ; les Puissances mandataires doivent la répandre sans cesse davantage dans les pays qui relèvent d'elles et s'efforcer, de toutes les manières, d'en rendre les populations capables d'exercer un jour tous leurs droits au mieux et dans leur plénitude ; elles doivent aussi développer en elles, de la façon la plus complète, le patriotisme en leur montrant la beauté de leur passé, en leur rappelant le rôle joué par leurs ancêtres, en leur faisant comprendre de toutes les manières ce que furent ceux-ci et, en particulier, en tirant des entrailles de la terre les vestiges des civilisations depuis longtemps disparues, parfois même oubliées, bref en faisant de l'archéologie.

Avec quel succès, soit en Palestine, soit en Irak, les Anglais se sont acquittés de cette prescription, les lecteurs de *l'Asie Française* le savent depuis longtemps. Il conviendra d'y revenir un jour, comme aussi de rendre hommage à ceux qui — tel le R. P. de Ginouillac, — ont naguère commencé des fouilles en des points où, au cours des dernières années, ont été réalisées les découvertes les plus intéressantes, peut-être même les plus sensationnelles. On connaît moins, d'ordinaire, l'œuvre archéologique accomplie depuis dix ans par nos compatriotes dans les pays placés sous le mandat de la France. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ne cesse cependant de suivre avec la plus grande attention et d'accueillir avec un intérêt marqué les érudits qui, au retour d'une campagne de fouilles, dans tel ou tel canton de la Syrie ou du Liban, tiennent à honneur de lui exposer les résultats de leurs travaux. Elle-même, elle a envoyé là-bas plusieurs de ses membres, orientalistes ou médiévistes — tels le regretté Camille Enlart, M. Thureau-Dangin, M. René Dussaud, M. Cumont, — qui y ont accompli d'excellente besogne, présidé des congrès, pratiqué des fouilles fructueuses, encouragé et stimulé les érudits locaux. Plusieurs expositions, dont la dernière date seulement de quelques semaines, ont, à Paris même, placé sous les yeux des savants et du public éclairé les résultats de recherches menées sur place avec patience et avec méthode. Enfin une revue spéciale, scientifiquement dirigée, luxueusement éditée et admirablement illustrée, *Syria*, tient depuis 1920, de la façon la plus régulière et pour ainsi dire au jour le jour, les érudits au courant du travail scientifique accompli dans les territoires sous mandat français. En même temps, une « bibliothèque archéologique et historique », dont neuf volumes in-8 et in-4° ont déjà paru et dont huit autres sont en

préparation, met à la disposition des savants les résultats de ces fouilles et de ces recherches et de précieux matériaux d'étude de toutes sortes. Ceux qui sont soucieux, ou simplement curieux, de l'œuvre scientifique accomplie par la France, depuis la fin de 1919, dans les pays placés sous son mandat, trouveront là tous les éléments d'information nécessaires ; ils seront convaincus, à la fin de leur enquête, que la France du XX^e siècle n'a pas, dans l'Asie antérieure, failli à ses traditions. De fait, elle a dignement poursuivi, dans ce nouveau champ d'investigation — nouveau au seul point de vue officiel, d'ailleurs, — l'œuvre que ses propres savants y avaient commencée de longue date. La bonne besogne accomplie par elle en Egypte et en Morée, dans les différentes parties du Maghreb à des dates successives, au Mexique, en Indochine, ailleurs encore, partout où l'ont menée les exigences, ou même, parfois, les erreurs de sa politique, en était d'avance la garante.

Il importait de constater, voire même de souligner ce fait dès le début de cet article ; il convient maintenant d'en fournir quelques preuves.

II

Le grand travail, publié en 1927 par M. René Dussaud, conservateur adjoint des Musées nationaux, sur la *Topographie historique de la Syrie ancienne et médiévale* (1) est là pour en donner une première. C'est une œuvre de profonde érudition, poursuivie avec persévérance depuis de longues années sur le terrain même et dans les textes les plus divers, dans le dessein de fixer le nom et la place des localités syriennes qui ont joué un rôle plus ou moins important, parfois même assez effacé dans l'histoire, soit dans l'antiquité, soit au moyen âge, mais dont, néanmoins, des documents ont conservé le souvenir.

Entreprise considérable et que, en vrai savant qu'il est, l'auteur ne se flatte pas d'avoir complètement réalisée. Il présente, dès la première page, son ouvrage comme un simple « essai » ; mais cet essai, en dépit de ses lacunes inévitables — car elles tiennent à l'insuffisance de nos connaissances — n'en rendra pas moins, à beaucoup d'égards, les plus grands services. Songez combien, en France même, nous demeurons encore ignorants du site exact de nombre de localités qui ont joué naguère un rôle dans notre histoire. N'a-t-il pas fallu de longues discussions et de persévérantes études sur les lieux mêmes pour faire admettre sans conteste l'identification d'Alise-Sainte-Reine avec cette Alesia où Vercingétorix enfermé par César essaya de prolonger le plus possible la résistance de la Gaule indépendante ? Combien discute-t-on encore sur l'emplacement d'*Uxellodunum*, sur la situation exacte

(1) Paris, librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, gr. in-8 de LI-632 p., avec 16 cartes (*Bibliothèque archéologique et historique*, t. IV).

de Tolbiac, où Clovis vainquit les Alamans, sur l'identification de tant de localités grecques ou ligures des côtes, et, plus encore, de l'intérieur de la Provence ! Dès lors, ne nous étonnons pas que, dans un pays relativement peu étudié, qui fut visité, du moins dans ses parties aisément accessibles, dans son « couloir », par tant d'armées d'invasion et qui fut tant de fois dévasté, où un formidable « hiatus » a été créé par l'occupation turque, il soit impossible d'arriver dès maintenant, sur tous les points, à des conclusions solides et à des identifications certaines. En donnant l'inventaire des résultats indiscutablement acquis, des points en discussion et de nos ignorances, la *Topographie historique* de M. Dussaud « marque le point » ; elle fournit aux érudits la base solide sur laquelle ceux-ci pourront aisément, dans le calme du cabinet, élaborer le plan de leurs futures campagnes, étayer des recherches nouvelles sur des questions encore pendantes ou aborder l'examen de problèmes complètement délaissés jusqu'ici.

L'ouvrage ne s'occupe, bien entendu, que des pays placés sous le mandat de la France, c'est-à-dire, pour préciser, de la Syrie du Nord, des parties de la contrée dont la Palestine placée sous le mandat britannique constitue le prolongement au sud de Tyr et de Damas. La Phénicie méridionale, Tripoli et l'Emèse, la Phénicie du Nord, la région d'Apamée et de Hama, Palmyre et la Damascène, le Hauran, l'Hermon et la Beqa ou Bekaa, enfin la Haute Syrie, voilà les différents cantons de la Syrie que M. Dussaud passe successivement en revue dans son livre. Il s'y contente de rapides indications sur les sites dont le nom et l'emplacement sont déjà déterminés, et entre au contraire dans de longs développements sur des localités qui ne sont pas encore identifiées ou dont lui-même propose une identification nouvelle. En voici un exemple : l'auteur ne consacre qu'une seule page à l'Emèse romaine, la Homs actuelle ; par contre, pour Qadesh, la principale ville de l'Emèse au II^e millénaire avant notre ère, toute proche de l'endroit où Ramsès II vainquit les Hittites, pour Qadesh, dont il veut justifier l'identification avec Tell Nebi Mend, il n'hésite pas à consacrer trois pages à l'exposé de la question. Un peu plus loin, pour étayer sa thèse sur la différenciation de la *Russia* et de la *Rugia* des historiens des Croisades et pour démontrer que ces deux localités ne peuvent pas être un seul et même site de la région d'Apamée placé à l'Est de l'Oronte, M. Dussaud institue une longue et minutieuse discussion. La conclusion n'en est pas seulement la détermination précise de la position des deux localités, mais aussi une préparation à d'autres identifications auxquelles une exploration attentive du terrain permettra d'arriver par la suite. Dans son dernier chapitre, c'est surtout un inventaire de questions pendantes, une liste de problèmes à résoudre et d'identifications à établir solidement que dresse l'auteur. Si, par exemple, entre Lataquié et Alexandrette, E.-G.

Rey est naguère parvenu à retrouver les ports de l'époque des croisades, les sites antiques, plus nombreux encore, demeurent par contre indéterminés. « Les indications que nous donnons ici, écrit M. Dussaud, sont fondées, notamment, sur une visite des lieux exécutée en 1897 et dont les résultats sont restés inédits ; elles n'ont pas d'autre objet que d'inciter à une exploration minutieuse qui, seule, permettra de lever les difficultés que présentent les textes. » Dans nombre de parties de l'intérieur des terres, le travail n'est guère plus avancé ; M. Dussaud en fournit des preuves multiples et justifie ainsi cette phrase de son Avant-Propos :

Dans la partie la plus septentrionale de la Syrie, non seulement le relevé des noms de lieux est encore incomplet ou mal établi, mais le grand nombre de noms turcs récemment implantés a trop souvent remplacé les anciens toponymes et fait obstacle à toute identification.

Avec ses méthodes différentes selon les cantons étudiés, la *Topographie historique de la Syrie ancienne et médiévale* présente donc à la fois un reflet de l'histoire de la contrée et un reflet des recherches historiques et archéologiques accomplies dans le pays. Ces dernières datent de loin, de la fin du XVII^e siècle, sinon du moyen-âge, et sont, dès ce moment, dues surtout à des Français. Certaines cartes de Guillaume de l'Isle et de J.-B. Bourguignon d'Anville, puis des ingénieurs-géographes qui accompagnèrent Bonaparte en Syrie, les travaux du consul Rousseau, sont là pour en fournir des preuves convaincantes ; mais combien plus dignes d'attention sont, par la suite les beaux levés des ingénieurs géographes Callier et Stamaty dans les premières années de la Monarchie de Juillet, ceux de la Brigade topographique qui, en 1860-1861, leva la carte du Liban et d'une partie de l'Anti-Liban, ceux d'E.-G. Rey sur le Nord de la Syrie ! Les recherches de Renan, celles du duc de Luyne et de ses collaborateurs, d'E.-G. Rey sur la Géographie historique de la Syrie au temps des Croisades, ont servi de préludes à celles de M. René Dussaud, de M. Victor Chapot sur la frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe, du R. P. Lammens, etc... Ainsi s'est perpétuée, jusqu'à l'arrivée des Français en 1919, une tradition scientifique et archéologique qui, depuis cette dernière date, s'est épanouie d'une façon toute nouvelle et a pris une remarquable efflorescence. Jamais, sans cet épanouissement qui date de notre retour en Syrie avec le caractère de puissance mandataire, M. Dussaud n'eût pu donner à certaines parties de sa *Topographie historique* le caractère rigoureusement précis qu'elles affectent ; bibliographie et notes infrapaginales attestent la valeur des résultats obtenus par M. Pierre Montet à Byblos, par M. Maurice Pézard à Tell Nebi Mend (la Qadesh hittite), par M. Thureau-Dangin, par M. Franz Cumont à Doura-Europos, par d'autres encore.

Et voici qui va, maintenant, sur un point de grande importance, amener sans doute le savant

conservateur du Musée du Louvre à reprendre son travail et à le préciser.

III

Les visiteurs de la salle annexe du Musée de la Marine où est exposé, au Louvre, le plan en relief du canal de Suez, y peuvent lire une note, accompagnée d'une carte, sur les voies suivies, pendant l'antiquité et au moyen âge, pour trafiquer avec l'Orient. Note très sommaire et qui, naturellement, ne vise pas à autre chose qu'à donner des indications générales, note ne permettant pas, par conséquent, de soupçonner le nombre ni l'importance des problèmes que soulève l'étude minutieuse de chacune des routes suivies, à l'intérieur des terres, par les caravanes

dent encore leur solution ! Voici, par exemple, celle de la position exacte du *Zeugma* de Ptolémée, le pont sur l'Euphrate où aboutissaient les deux grandes routes venues l'une du pays des Sères et l'autre du fond du golfe Persique ; où placer exactement cette « jonction », — tel est le sens strict de *Zeugma* ? En 1921, M. Pelliot, dans une note sur les anciens itinéraires chinois dans l'Orient romain, situe le pont sur l'Euphrate dans le royaume de Sseu-fou, autrement dit dans le pays de Fan-fou, de Bambyké, de Membidj, d'où la route, dès lors unique pour toutes les caravanes, se poursuivait vers l'Ouest jusqu'à Antioche et la Méditerranée. Est-ce bien dès lors à Balkis, un peu en amont de Biredjik, que, comme le pense M. Cumont, et avec lui M. Dussaud, il convient de placer le



Communiqué par SYRIA

qui apportaient jusqu'aux échelles de la Méditerranée les produits de l'Asie méridionale et de l'Extrême-Orient et qui emportaient vers ces pays lointains des marchandises en provenance de l'Occident. Veut-on pénétrer dans un plus grand détail ? On devra se reporter au travail présenté naguère par Vidal de la Blache à l'Académie des Inscriptions sur *les Voies de Commerce dans la Géographie de Ptolémée* (Extrait des *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, séance du 6 novembre 1896 ; in-8 de 32 pages avec 3 cartes) et, plus encore, aux livres tout récents des Anglais M. P. Charlesworth et E. H. Warmington, l'un sur les routes de commerce et le commerce de l'Empire romain, l'autre sur le commerce de l'Inde aux temps de l'Empire romain (1). Mais que de questions de détail atten-

Zeugma de Cappadoce ? C'est très possible, très probable même ; mais la question mériterait d'être reprise une fois encore... Et combien d'autres problèmes de ce genre se posent à ceux qui entreprennent de reconstituer le tracé des anciennes routes dans la haute Mésopotamie ou dans l'Est de la Syrie !

Une des cartes les plus intéressantes de l'ouvrage de M. Dussaud est précisément une carte d'ensemble des routes antiques et médiévales de la Syrie, où figurent, autant qu'il est possible de le faire dans l'état actuel de nos connaissances, toutes les routes qui sillonnaient la contrée aux temps des Grecs et des Romains, et dont des documents grecs ou latins attestent l'existence. L'auteur y a également indiqué celles sur lesquelles les documents arabes fournissent des précisions. Une autre carte complète le travail pour la Haute Djéziré ; elle met en pleine évidence la grande importance du centre de Haseke ou Hasetché, où nos soldats sont maintenant établis et où se croisent, — traversant, dans des directions différentes, ce vaste steppe de caractère dé-

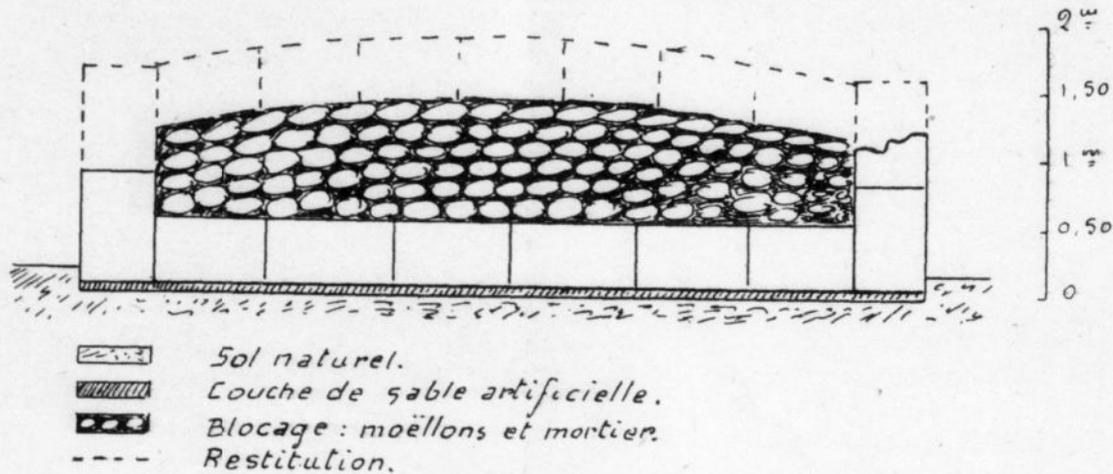
(1) M. P. Charlesworth : *Trade-Routes and Commerce of the Roman Empire* (Cambridge, at the University Press, 1924, in-8 de xx-288 p.) ; cf. surtout les p. 35-56, consacrées à la Syrie. — E. H. Warmington : *The Commerce between the Roman Empire and India* (Cambridge, University Press, 1928, in-8 de xii-418 p., avec carte et planche) ; cf. les p. 18-34 sur les routes terrestres d'accès à l'Inde.

sertique qu'est la haute Mésopotamie, — les deux grandes routes de pénétration Nisibis-Circéssium allant du Nord au Sud et Harran-Djebel Sindjar-Mossoul orientée d'Ouest en Est. Depuis 1922, quel changement en ce point, où n'existait alors qu'une seule maison de terre. Aujourd'hui, un gros village bien aligné, au marché animé, y entoure le bordj français, et les chefs des grandes tribus de la région y ont construit leur Konak d'hiver. Hassetché reprend donc quelque chose de son antique importance et re-

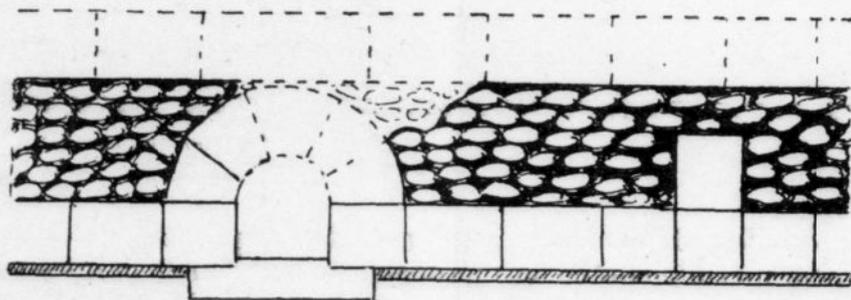
les marécages d'El-Amq, entre Yéni-Shéhir et le vieux pont de Djisir el-Hadid et d'en relever des coupes, soit dans cette partie même de son itinéraire, soit au Nord de Kefr Kermin ; il a, depuis 1925, travaillé de la façon la plus fructueuse à la réalisation de l'objet de sa mission.

A l'archéologue cheminant à travers la monotone étendue des steppes, bien des faits intéressants et des indices parfois révélateurs échappent toujours, quelles que soient son attention et

A. Coupe transversale.



B. Coupe longitudinale.



Communiqué par SYRIA

LA VOIE ROMAINE D'ANTIOCHE A CHALCIS DANS LE MARAIS D'EL'AMQ (avril 1923)

devient le carrefour des pistes de la Haute-Djeziré.

Un savant religieux dont les lecteurs de l'Asie Française connaissent bien le nom et les travaux, le R. P. A. Poidebard, a entrepris de compléter et de préciser le tracé des routes antiques de la Syrie et de faire progresser nos connaissances sur ce point, d'un intérêt capital pour l'histoire économique et militaire de la Syrie de la fin de l'antiquité et du début du moyen âge. Chargé de missions de l'Académie des Inscriptions et de la Société de Géographie pour remplir ce beau programme, il ne s'est pas contenté de rechercher (et de trouver) le tracé de la voie romaine d'Antioche à Chalcis dans

sa science ; et de même en est-il pour le géographe. Il n'en est pas ainsi quand, en avion, l'observateur survole le terrain qu'il a déjà pedestrement parcouru ; alors lui apparaissent, d'ensemble, et (c'est bien le cas de le dire) à vol d'oiseau, toutes les lignes du relief, et les moindres plissements du sol, les moindres ondulations, les moindres protubérances ressortent à leur vraie place dans le cadre qui les contient, comme aussi avec une vigueur qui capte l'attention de l'observateur. Voilà ce dont, au point de vue archéologique (comme, en géophysique, M. Emmanuel de Martonne l'avait déjà constaté par l'examen de photos aériennes), le P. Poidebard se rendit compte dès 1925, alors que, pour étudier la transhumance des tribus et la

tectonique des plis montagneux entre le Liban et le Djebel Sindjar, il survolait les steppes syriennes de la Haute Djeziré. Tandis que le voyageur cheminant sur le sol ne distingue aucun ordre dans la suite des innombrables éminences artificielles, des *tells*, qui parsèment la steppe entre le Djebel Sindjar et le Djebel Tour, l'observateur qui plane au-dessus du sol constate leur alignement rigoureux ; dès lors, la lumière se fait dans son esprit. Ces buttes artificielles qui lui ont paru, naguère, « un troupeau en désordre », constituent, en fait, les jalons du réseau des communications de l'époque assyrienne ou de l'époque romaine ; ce sont les restes, les « buttes témoins » des localités agricoles ou des postes fortifiées qui, dans des temps plus ou moins anciens, peuplaient les vastes étendues, aujourd'hui solitaires, dont les places historiques visibles à l'horizon lointain constituaient les grands centres... Des vérifications multipliées, faites sur le sol au moyen de sondages, ont permis au P. Poidebard de contrôler l'exactitude de ses déductions et, par suite, d'établir une technique spéciale d'observation aérienne en région de steppe, destinée à préparer d'abord, puis à confirmer et à compléter les reconnaissances de géographie historique et d'archéologie conduites sur le terrain lui-même. Retenons en simplement quelques traits essentiels (1).

L'aviation ne permet pas seulement d'atteindre avec aisance des cantons difficilement accessibles au voyageur ordinaire ; si l'on opère à des heures convenables et si l'on utilise des systèmes variés d'observation, elle permet encore de découvrir des faits qui, sur le sol même, échappent au chercheur le plus averti. Des colorations variées de l'herbe de la steppe, qui reverdit différemment selon la perméabilité du sol après les premières pluies de l'automne, des jeux de lumière et d'ombre aisément observables au printemps et en automne, grâce aux éclairages obliques du soir et du matin, constituent aussi de très précieux indices. Evidemment, la recherche sur le sol même, les fouilles, les sondages, doivent toujours contrôler les présomptions que fournit l'observation aérienne ; mais, en pays de

steppe tout au moins, celle-ci constitue, pour l'archéologue, un inestimable moyen d'investigation.

L'Asie Française n'est ni une revue de géographie, ni un recueil de mémoires archéologiques ; elle n'a donc à s'étendre longuement ni sur les importants relevés d'alignements volcaniques réalisés par le P. Poidebard, en collaboration avec l'aviation de l'armée du Levant, dans le Ledja et le Safa, au Sud-Est de Damas, ni sur les intéressantes découvertes relatives au tracé des routes anciennes, faites par lui au cours de ses randonnées aériennes. Du moins doit-elle retenir, pour débiter, que le Haut Commissariat de France en Syrie et l'armée du Levant ont compris l'intérêt scientifique des travaux du savant jésuite et les ont facilités de tout leur pouvoir par la collaboration de l'aviation au cours de ses vols de service d'une part et de la main-d'œuvre militaire de l'autre. Notre bulletin doit encore retenir que le 10 mai 1927, au cours d'un vol effectué dans l'est de Damas, avec le lieutenant (depuis capitaine) Tourre, le P. Poidebard a pu voir, de 1.800 m. d'altitude, « la région affaissée située entre le Djebel Druse et le désert... jalonnée par de grandes lignes éruptives Sud-Sud-Est - Nord-Nord-Ouest » ; dans l'Ard el Bethèniyé, dans le Safa proprement dit (Touloul du Safa), dans le Dîret el Touloul, il a observé (et les photographies prises en avion confirment le fait) l'existence de successions de cratères qu'il faut tenir pour les « lignes principales de faille ou de joints, (les) lignes de brisure parallèles à l'orientation des grandes lignes de la mer Rouge et du golfe Persique ».

De ces importantes observations, les spécialistes de la tectonique du globe sauront, grâce à l'étude des vues perpendiculaires et obliques prises par l'Aviation du Levant, déduire toutes les conséquences. Mais ce ne sont pas les seuls faits dignes d'être retenus que le P. Poidebard a notés au cours de ses randonnées aériennes. Ses trois campagnes dans la Haute Djeziré en 1926, 1927 et 1928 lui ont permis de déterminer le tracé du *limes* romain de 363 de notre ère, de l'empereur Jovien, entre le Djebel Tour et le coude du Khabour, et de reconstituer le réseau des communications assyriennes et romaines jalonné par des *tells* qui sont les restes de localités agricoles et de postes militaires d'un pays sans doute assez habité à des époques anciennes ; « toute la rive gauche du Raad, — un affluent gauche du Khabour, — est parsemée de traces de localités anciennes, visiblement agricoles, qui formaient la banlieue éloignée de Ninive et de Mossoul. » Deux autres reconnaissances, menées dans l'Est de Damas en mai 1927 et en mars 1929, n'ont pas été moins fructueuses. Dans la première, le P. Poidebard a retrouvé, sur les lèvres du cratère du Djebel Seis, « qui a l'aspect morne et blanchâtre d'un volcan lunaire », et qui se dresse, dans le désert de Syrie, isolé dans l'Est du Dîret el Touloul, le départ de

(1) Voici la liste des principales publications du P. Poidebard sur ses récentes explorations :

La Haute Djeziré, Notes de voyage (*La Géographie*, mars-avril 1927, p. 191-206, avec croquis) ;

Reconnaissance aérienne au Ledja et au Safa, mai 1927 (*Syria*, 1928, t. IX, deuxième fascicule, p. 114-123, avec carte, planches et figures) ;

Mission archéologique en Haute Djeziré, automne 1927 (*Syria*, 1928, t. IX, troisième fascicule, p. 216-223, avec carte et planches) ;

Coups de la chaussée romaine Antioche-Chalcis, avril 1928 (*Syria*, 1929, t. X, premier fascicule, p. 22-29, planches et figures) ;

Les Révélations archéologiques de la photographie aérienne : une nouvelle méthode de recherche et d'observations en région de steppe (*L'Illustration*, 25 mai 1929, p. 660-664, carte, plan et gravures) ;

Reconnaissance aérienne au Ledja et au Safa (10 mai 1927), observations géographiques (*La Géographie*, juillet-août 1929, p. 1-17, carte et gravures) ;

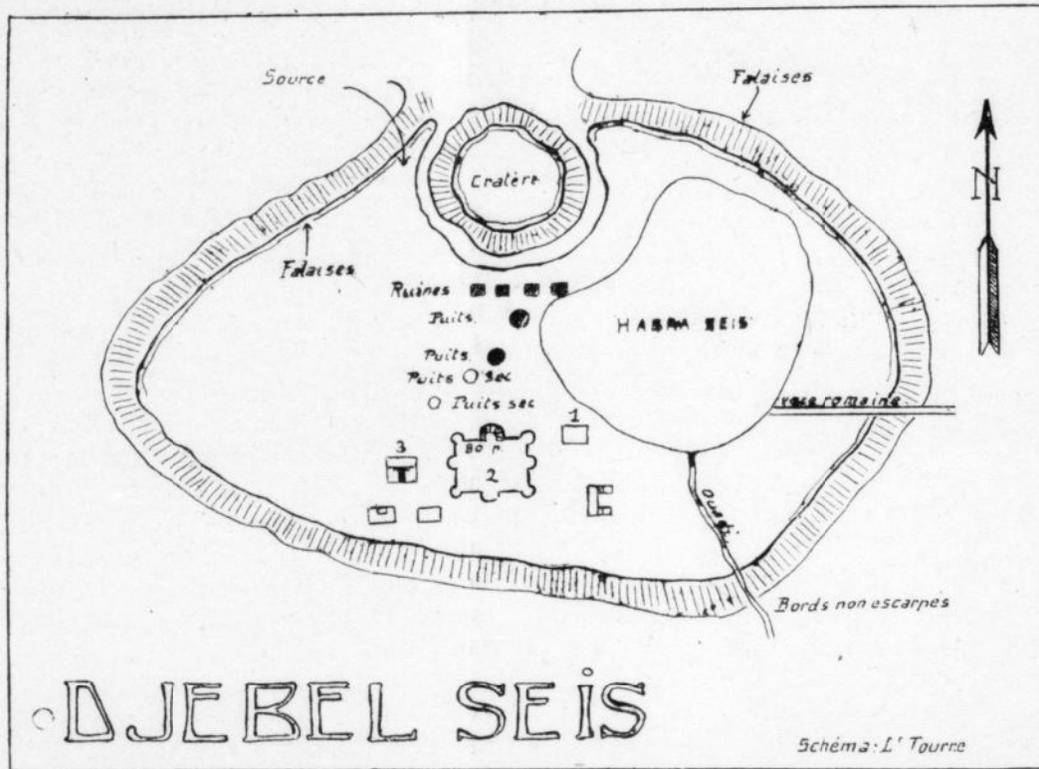
Diagonale aérienne au-dessus du désert de Syrie : de Beyrouth aux montagnes du Tigre (*Etudes*, 5 octobre 1929, p. 54-69, carte).

la *Via Diocletiana* remontant vers Palmyre ; il a également relevé le tracé de l'antique voie romaine du Ledja, avec toutes ses tours de guet. Entre Deir er-Zor et Hassetché enfin, dès mai 1925, le P. Poidebard a vu « les anciens canaux d'irrigation détruits par les invasions arabes et mongoles apparaître par tronçons dans la steppe qui longe le fleuve « Khabour » ; il a vu aussi « tout l'ancien système de défense, le *limes* romain de Septime Sévère et de Dioclétien, ... su-

du travail archéologique accompli par nos chercheurs dans les pays sous mandat, ... et une preuve nouvelle de l'utilité de celui-ci ?

Henri FROIDEVAUX.

P.-S. — Depuis la rédaction de cet article, le P. Poidebard a fait, tout au moins entre la Haute Djéziré et le Djebel Druse, une nouvelle reconnaissance aérienne. Il l'a effectuée au cours



Communiqué par SYRIA

perposé aux places fortes assyriennes de l'Aboras ».

Ainsi devient nécessaire, de par les observations du P. Poidebard, une mise au point, — ou au courant — de plusieurs des cartes de la *Toponymie historique de la Syrie antique et médiévale*, en particulier des planches XIV et XV. Le Djebel Seis ne figure-t-il pas, par exemple, à l'écart sur la planche XIV, complètement isolé dans le désert, en dehors du réseau des routes de la Syrie, alors que (on vient de le voir) ce poste constituait le point de départ d'une piste romaine vers Palmyre (1) ? Où chercher, d'autre part, sur cette même planche, ce Nemara dont M. Dussaud parle à plusieurs reprises et qu'il connaît bien, et dont le P. Poidebard a survolé le carrefour de voies romaines « dessinant son T sur la steppe » ? M. Dussaud est trop bon patriote et aime trop la science pour ne pas se réjouir d'avoir dès maintenant à remanier son œuvre, excellente dans certaines de ses parties ; n'est-ce pas une preuve, en effet, de la valeur

de l'automne 1929, à son retour en Syrie, comme il ressort du communiqué suivant, publié par les journaux de Beyrouth au milieu du mois de décembre dernier :

A son retour de la nouvelle mission archéologique qu'il vient d'accomplir en Haute-Djéziré, le R. P. Poidebard a été reçu par le Haut-Commissaire, le 10 décembre. M. Ponsot a été très intéressé par les explications que lui a données le célèbre archéologue, sur les résultats de ses recherches touchant l'ancienne frontière de l'Empire Romain, dans la partie des Etats sous Mandat comprise entre le Tigre et le Djebel-Druse. Il s'agit là d'une œuvre considérable qui retient l'attention de tout le monde savant et que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres encourage.

Le Haut-Commissaire a félicité le R. P. Poidebard du brillant succès de ses recherches, lui témoignant le sentiment qu'éprouvent à son égard ceux qui, ici comme en Europe, sont à même d'apprécier ses découvertes.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

(1) La route du Djebel Seis à Palmyre, ou plutôt son amorce, ne figure pas davantage sur la carte de la Palmyrène et de ses routes publiée par M. Dussaud dans *Syria*, 1929, t. X, premier fascicule, pl. XIII.

A PROPOS DE LA RÉVOLTE ARABE

Quelques précisions

L'Asie française a reçu d'un de ses fidèles amis, du Général Brémont, quelques indications qui viennent très utilement compléter sur différents points l'article inséré dans ses colonnes, aux pages 333-345 de l'année 1929. Elle s'empresse de les publier ici, d'autant plus volontiers qu'elles confirment sur tous les points essentiels, l'exposé de notre collaborateur et en soulignent du même coup l'exactitude et la sincérité. (Rédaction.)

L'article du *Bulletin de l'Asie Française* de novembre 1929 sur « la Révolte Arabe » semble comporter quelques observations qui méritent d'être brièvement énoncées ici. Les voici.

I. — Le personnel de la mission alliée (troupes et matériel), devait, d'après les instructions de Paris et de Londres, prendre pour base Port-Soudan. Après avis des autorités britanniques en Egypte, cette base fut fixée à Suez, où le Général Sir Archibald Murray mit à notre disposition un camp laissé libre par le départ d'une division britannique reportée plus au nord à cause de la marche sur el Arish. Mais il n'y eut jamais à Djeddah que quelques officiers (de un à quatre en moyenne).

Ce personnel ne disposait pas, malheureusement, de matériel de 65 de montagne ; il possédait uniquement du 80 de montagne, tout à fait insuffisant pour lutter avec efficacité contre le matériel turc. C'est seulement au mois de janvier 1918, après environ deux ans de demandes répétées, qu'on nous accorda deux canons, suivis peu après de deux autres. Je pense que, pendant ces deux années, nous avons dépensé en télégrammes, correspondances, temps perdu, bien plus que la valeur de ces pièces. Aucun canon de 65 n'a été employé au Hedjaz, où il aurait pourtant été décisif d'en avoir. Il y a eu là une faute d'organisation regrettable et de conséquence.

La compagnie du génie était mixte et non pas montée.

L'utilisation de ces éléments était faite par le Colonel Chef de mission, en accord avec le commandement britannique, et avec le Malik. Il y avait auprès de chacun des quatre Emirs des détachements maugrabins et anglo-égyptiens.

II. — Le rôle du Colonel Lawrence a été très exagéré. En réalité, la force de notre action en Arabie consistait dans la puissance de l'armée britannique d'Egypte, dans la maîtrise de la mer que nous tenions complètement et dans les ressources financières sans lesquelles la révolte n'aurait pas tenu un mois ; car tous les notables chérifiens, personnages religieux vivant autour

de Lieux Saints, ne s'étaient ralliés au Malik qu'à condition qu'il leur payât les mêmes subventions que leur payait le Sultan, Protecteur des deux Villes Saintes. Par là, d'ailleurs, s'explique la chute de cet Etat dès que les subventions ont été supprimées.

III. — Le rôle du Colonel baron Kress von Kressenstein a été fort ingrat ; il suffit de lire le livre très honnête et très sincère du général Liman von Sanders (*Cinq Ans de Turquie*) pour s'en rendre compte.

L'armée britannique d'Egypte était insuffisamment entraînée au combat. Le général Murray, qui avait toujours vécu dans les Etats-majors et qui n'aimait pas la troupe (celle-ci le lui rendait) ne sut pas parer à cette infériorité. Il y fallut l'arrivée du général Allenby.

Il suffit de citer ces noms et de rappeler ces faits pour que le lecteur comprenne que le rôle de Lawrence comme le nôtre a été un rôle de secteur, subordonné et secondaire, et complètement dépendant de ce qui se passait au Sinaï et en Palestine.

IV. — Un exemple en est donné par le fameux raid de Lawrence sur Akaba. Cette opération avait déjà été faite, par mer, le 23 février 1915 par la compagnie de débarquement du *Desaix*, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Salmon ; cette unité, formée en trois sections, avait chassé la garnison turque et occupé pendant toute une journée la ville d'Akaba.

Je cite ce fait parce qu'il donne la valeur exacte, au point de vue militaire, du raid de Lawrence sur Akaba : c'est l'opération d'une de nos compagnies méharistes sahariennes ; pas plus.

V. — En réalité tout l'effort arabe, auquel Lawrence a pris part comme beaucoup d'officiers britanniques et français, a été faible ; mais la révolte du Malik a eu un effet considérable au point de vue opinion : elle a créé un cadre favorable aux opérations alliées en Orient ; et surtout elle a fait peur aux Turcs, qui n'osaient plus sortir de la voie ferrée. Si les Turcs avaient eu un chef, on aurait bien vu le peu de force des « armées arabes ».

Il y a là quelque chose de comparable aux bandes insurgées espagnoles de Mina, par exemple, contre Napoléon, aveuglant les troupes impériales, renseignant les troupes britanniques, mais fuyant au premier choc.

Ces quelques renseignements pourront peut-être compléter utilement le bon résumé broché dans le *Bulletin* par le capitaine Taillardat.

Général BRÉMONT.

L'ASIE QUI CHANGE

LE MOYEN ORIENT

« — In nova fert animus mutatas dicere formas... »

Le gouvernement britannique vient de faire paraître dans la série de « *British Documents on the Origins of the War, 1898-1914* », le vol. IV intitulé « *The Anglo-Russian Rapprochement, 1903-7* ». Cette publication nous fournit l'occasion d'un rapide coup d'œil rétrospectif sur l'évolution de la diplomatie des grandes puissances en Asie en même temps qu'elle nous permet d'apprécier à sa juste valeur les profondes modifications survenus depuis cette époque dans la politique extérieure dans l'Orient moyen.

**

De la lecture de ce volume, le lecteur anglais retire une grande satisfaction : il y trouve relaté un des plus brillants succès diplomatiques de son pays en Asie. On y apprend en effet, comment la diplomatie britannique a réussi, en pleine guerre russo-japonaise, à conclure avec le Japon un traité qui lui garantissait la frontière N.-O. de l'Inde contre une attaque russe et de quelle façon, deux années plus tard, la même diplomatie est arrivée à s'entendre avec la Russie pour la délimitation des intérêts des deux pays dans le Moyen Orient.

Il convient, certes, de rappeler aussitôt quelle était à l'époque la situation générale de la diplomatie européenne. Quand le traité anglo-japonais du 12 août 1905 fut rendu public, le Comte Witte ne dissimula pas son vif mécontentement et, dans une conversation avec l'Ambassadeur de France, M. Bompard, sonda le terrain en suggérant l'idée d'une contre-coalition entre la Russie, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis pour le maintien de l'équilibre en Asie. M. Bompard fit aussitôt comprendre à son interlocuteur que la France attachait une valeur réelle à l'entente avec l'Angleterre et n'était nullement disposée à la compromettre. Ce Conseil ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. Cette intervention française explique bien la genèse du rapprochement russo-anglais, qui a élargi la double entente franco-anglaise en une triple entente cordiale, facteur important de la diplomatie européenne à la veille de la guerre. Il est inutile d'indiquer par ailleurs combien l'attitude allemande, en provoquant de justes appréhensions, a, indirectement, facilité le rapprochement.

**

Quel a été le prix payé par la diplomatie anglaise à ses partenaires lors des négociations ? La Grande-Bretagne abandonnait la Corée au Japon et la Perse du Nord à la Russie qui, à son tour, reconnaissait la prépondérance bri-

tannique en Afghanistan et au Tibet, Etats-tampons entre les masses russe et anglaise. Nous sommes ainsi en plein dans ces combinaisons d'avant-guerre, dont nous nous sentons actuellement si éloignés ! C'est ici, en effet, qu'on peut le mieux se rendre le compte du changement survenu non pas tant des procédés diplomatiques eux-mêmes (ils seront toujours gouvernés par le principe réaliste du *do ut des* et par la loi de la moindre résistance), que dans l'atmosphère morale en Asie. Là, en effet, la plasticité malléable et « négociable » de jadis est remplacée de nos jours par la conscience nationale — et partant politique — qui se cristallise de plus en plus fortement sous nos yeux et prend même quelquefois des allures anti-occidentales.

Ne nous occupons pas ici de l'attitude du Japon, qui se pose aujourd'hui, après la guerre — par suite de certains ressentiments résultant du Congrès de la Paix (question de l'égalité des races), de la Conférence de Washington, de la rupture avec la Grande-Bretagne (la base de Singapour), etc. — sous tout un autre angle que jadis. N'exagérons pas, d'autre part, l'importance du mouvement panasiatique, né, cependant, au Japon froissé par la politique américaine d'immigration de couleur. On peut néanmoins, semble-t-il, se permettre d'observer que, vu à la lumière de ses répercussions « à longue échéance », le triomphe de la diplomatie britannique en 1905 n'a peut-être pas été aussi réel, aussi heureux qu'on veut nous le faire accroire.

La mentalité asiatique actuelle, qui se manifeste à présent partout, aux Indes Anglaises entre autres, et que nous nous contentons de constater comme un fait, intellectuel, social, économique, politique, — historique tout court, — trouve certainement, pour beaucoup, ses origines dans l'issue du choc russo-japonais qui, à son tour, a été influencée par l'attitude anglaise.

**

Il faut bien nous rendre compte également que, à un autre point de vue, la guerre avec le Japon a, tout à la fois, embarrassé le gouvernement russe et facilité la « première révolution » russe, laquelle a exercé une influence indéniable sur le monde musulman limitrophe de la Russie. Le synchronisme des révolutions turque et persane avec l'ébullition russe de 1905 n'est pas une simple coïncidence. Pour ne parler ici que du Moyen Orient, rappelons-nous qu'en Perse les idées révolutionnaires n'ont pas été les seules à pénétrer par le Caucase. Des révolutionnaires caucasiens, embrigadés dans des partis socialistes russes, ont pris part personnellement aux événements de Tauris et de Téhéran.

Parmi les autres facteurs qui ont influencé l'état d'esprit en Asie et provoqué les changements qui nous occupent ici, on retiendra la propagande allemande (dont on a peu étudié

en France l'activité, très instructive, dans le Moyen Orient) ainsi que celle des Alliés (la politique panarabe ; les promesses anglaises aux Indes, etc.) pendant la guerre, commotion titanique en elle-même (1) et, enfin, le bolchévisme.

Il est nécessaire, en effet, sans en diminuer la portée, de considérer l'influence communiste en Asie dans son cadre historique, dans toute cette continuité des éléments très divers qui ont bien avant le communisme, agi en Asie

**

Après cette brève analyse du passé et de ses répercussions sur le présent, ou (si l'on nous permet cette expression) de ses articulations avec le présent, il nous reste quelques mots à dire sur le Moyen Orient de nos jours, émancipé et affirmant son individualité propre. A ce point de vue, les derniers événements de Caboul méritent quelques commentaires nouveaux.

Le succès de Batcha-ï-Sakao, qui a pu détrôner le hardi réformateur et créateur de l'Afghanistan moderne, Amanoullah, n'était pas pour étonner les observateurs attentifs de la situation dans ce coin du Moyen Orient. Certes, les raisons données par tout le monde pour expliquer la chute du réformateur — attitude hostile du clergé musulman, méfiance des tribus à l'égard de la conscription, rythme trop précipité des réformes, — sont exactes, mais il importe de souligner surtout que le contribuable afghan a été poussé à bout, l'impôt foncier lui réclamant 30 0/0 de ses revenus sans que le cultivateur s'aperçût de l'emploi productif de cet argent. Les dernières décisions prises par Amanoullah dans cet ordre d'idées, après son retour d'Europe, ont poussé à bout la patience des contribuables. Ordre à tous les fonctionnaires de verser au trésor un mois de traitement ; taxe extraordinaire de 5 « afghanis » exigible de tout sujet ayant plus de 15 ans ; mauvais paiement de la solde militaire. L'explosion pouvait d'autant moins tarder que l'influence soviétique poussait le parti démocrate groupé autour du Ministre du Commerce, Abdoul Hadi Khan. D'autres personnalités espéraient profiter du changement : tel le frère utérin d'Amanoullah, Mohammed Khabir, directeur du Service de Santé, le premier et le plus empressé conseiller de Batcha-ï-Sakao, ainsi que le Pacha ture, employé dans l'armée afghane, Sami, etc.

(1) Dans sa conférence, faite le 11 décembre à la « Royal United Service Institution » sous la présidence du Major General sir Percy Cox, sur le même sujet que nous analysons ici (« The situation in the Middle East »), Sir E. Denison Ross, directeur de l'École des Langues Orientales à Londres et certainement un des meilleurs connaisseurs du Moyen-Orient de nos jours, attribue le réveil de l'Orient « à la guerre et au changement d'attitude à l'égard du progrès glorifié de l'Occident et de notre soi-disant civilisation (our so-called civilization) provoqué par la contemplation des plus grandes puissances civilisées en conflit pendant quatre années. Cela a porté à croire que l'Orient peut s'occuper lui-même de ses affaires aussi bien que nous... » (Times, 12-12-29).

Le vainqueur actuel, Nadir Khan, un homme des plus remarquables qui, à cause de ses qualités mêmes, fut éloigné en 1924 de Caboul et nommé ministre à Paris, aura fort à faire, car il devra se concilier à la fois le clergé, les tribus et alléger le fardeau fiscal, alors que le trésor est vide, complètement absorbé comme il l'a été par Batcha-ï-Sakao. Pour le soutenir dans ce travail, Nadir Khan peut compter sur ses deux frères, Chah Wali Khan et Mohammed Hachim Khan, qui lui ont assuré la victoire, et sur tous les Afghans adversaires des réformes trop brutales d'Amanoullah, réfugiés aux Indes.

Nous pouvons ajouter, pour l'avoir approché lors de son séjour à Paris, que Nadir Khan est animé des meilleures dispositions à l'endroit de la France. Il serait heureux de voir grandir son influence intellectuelle et économique en Afghanistan, où des bases intéressantes ont déjà été jetées : collège français ; école d'agriculture dirigée par un Français ; mission archéologique, etc.

En ce qui concerne la Perse, nous ne pouvons mieux faire, pour caractériser sa situation que de citer la déclaration de son premier délégué à la VIII^e session de l'assemblée de la S. D. N. (cf. ACADEMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE, Séances et travaux, décembre 1929, rapport sur le statut international de la Perse par S. A. le Prince Arfa) :

Pacifique, mais jaloux de son indépendance, le peuple persan tient essentiellement à ce que rien ne vienne affaiblir les articles du Pacte qui permettront d'instituer le mécanisme grâce auquel, en cas d'agression, l'effort de tous les membres de la Société jouera immédiatement contre l'agresseur. Se conformant à la recommandation de la VII^e session ordinaire de l'Assemblée sur les traités de Locarno, la Perse a négocié des ententes régionales dans le cadre du Pacte et avec le respect de ses obligations de membre de la Société, ententes destinées à assurer la paix dans le Moyen-Orient (1).

Sans doute peut-on considérer toutes ces manifestations d'un nouvel état de choses en Asie comme passagères (Sir Percy Cox les qualifie de *one-man show* à la réunion rapportée plus haut) ; toutefois, les modifications nous semblent aussi profondes que les causes qui les ont provoquées.

**

Telle est, très brièvement notée, la grande différence qui existe entre la situation des Etats du Moyen Orient vers l'année 1907, quand on disposait librement de leur sort, et le redressement politique actuel grâce auquel ils ont acquis une individualité propre dans la communauté internationale. Peut-être estimera-t-on qu'il n'était pas sans quelque intérêt de l'indiquer brièvement à cette place.

B. NIKITINE.

(1) Qu'on nous permette d'indiquer ici que nous avons étudié les pactes de garantie en Orient dans un article de la *Revue des Sc. Pol.* (« L'Union Soviétique et l'Orient Musulman », décembre 1928).

LE DISCOURS DE M. PASQUIER AU GRAND CONSEIL

La première session du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine s'est tenue à Hanoï dans la dernière semaine du mois d'octobre 1929. Nos lecteurs se rappellent que cette assemblée compte 51 membres, dont 28 Français et 23 indigènes, les uns délégués par les conseils locaux des intérêts français et les chambres consultatives indigènes, d'autres par les chambres de commerce et d'agriculture, d'autres enfin nommés par le gouverneur général. Les membres du Grand Conseil sont donc élus dans la proportion de quatre sur cinq.

Cette première session marque une date dans l'histoire de l'Indochine. M. Pasquier l'a entourée de la pompe qui convenait pour frapper l'opinion publique et rendre sensible à tous l'importance de l'institution nouvelle. Le 22 octobre, pour ouvrir solennellement la session, il a prononcé devant tous ces représentants qualifiés de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la finance, un important discours où il a fortement marqué les droits et les devoirs du Grand Conseil, passé en revue les grands problèmes économiques et financiers de l'heure actuelle et proposé des solutions.

L'Asie française a donné jusqu'ici une analyse détaillée, complétée par de nombreux extraits, des discours prononcés par les gouverneurs généraux à l'ouverture du Conseil de Gouvernement; elle croit utile de rendre compte, dans la même forme du discours prononcé le 22 octobre par M. Pasquier.

**

Le Grand Conseil est une institution originale, qui diffère sensiblement des délégations financières de l'Algérie. « Il délibère, en matière d'impôts et d'emprunt et il délibère en une assemblée unique sans distinction de race, car son institution est basée sur la confiance et sur un sincère désir de coopération étroite et directe entre tous les éléments unis d'une indivisible Indochine française ». Il est un essai de collaboration continue dans le domaine économique et financier entre les représentants des contribuables indochinois et le chef de la colonie.

Mais les conseillers ont le devoir de s'élever au-dessus des vues étroites et des intérêts particuliers.

Vous n'êtes plus ici, dit le gouverneur général, les représentants d'intérêts locaux, les mandataires de telle ou telle revendication. Votre rôle est plus large et plus haut: vous représentez les intérêts majeurs de l'Indochine tout entière.

L'armani de vos avis, de vos décisions, vous aiderez désormais le chef de la colonie à asseoir la confiance qui permet d'entreprendre, de poursuivre et de créer.

Vous nourrirez ses conceptions et vous saurez les défendre et les imposer, car aussi bien elles seront devenues vôtres.

La population, connaissant votre mission, se reposera sans inquiétude dans l'action du Gouverneur général qui doit soulager de toutes préoccupations étrangères à leur but les activités particulières qui pourront alors s'exercer librement dans la paix.

A la pensée calme et ferme du Chef de veiller sans défaillance sur l'immense Indochine au travail, à vous de faire parvenir jusqu'à elle pour son judicieux exercice les aspirations et les besoins du pays dans l'ordre imparti par vos textes organiques.

De votre prudence justifiée par l'expérience, mais aussi de vos sages audaces naîtra la nouvelle Indochine économique de demain.

Je fonde sur vous de grands espoirs. Ils ne seront pas déçus, car vous avez tous, je le sais, le souci du bien public.

**

M. Pasquier passe rapidement en revue les relations de l'Indochine avec les pays voisins. Du côté de la Chine, les « bonnes relations traditionnelles » continuent, en dépit de l'agitation qui trouble la jeune république. « L'installation éventuelle de consuls chinois ne peut en rien modifier le satisfaisant état de choses existant ». Avec le Japon, un traité de commerce est en cours de négociation. Les rapports entre l'Indochine et le Siam continuent à être excellents et un accord récent a consacré la collaboration franco-siamoise dans l'exploitation de la section Rangoun-Vinh de la grande ligne aérienne France-Extrême-Orient. Aux Indes néerlandaises, le voyage récent du gouverneur général a porté ses fruits et l'on constate « une volonté très nette de nouer et d'entretenir avec l'Indochine des rapports plus étroits et suivis ». Du côté des Philippines enfin, on s'efforce de régler la question, si importante pour le Cambodge et le Sud de l'Annam, de l'exportation du bétail sur pied.

A l'intérieur même de la colonie se pose une question politique des plus délicates; « une infime minorité de révolutionnaires et de factieux » s'efforce d'agiter un grand pays, désireux dans son ensemble de jouir de la tranquillité et de la concorde. Le gouverneur général s'exprime à l'égard de ces révolutionnaires avec netteté et énergie.

C'est là affaire de gouvernement, entre cette minorité et nous, question de force: Vous pouvez compter sur la vigilance avvertie, attentive et agissante et sur la volonté obstinée et inébranlable de ceux qui sont ici les dépositaires des pouvoirs de la République française. Ils vous ont déjà démontré qu'ils étaient en mesure d'empêcher la dangereuse contagion des propagandes nocives, la mortelle diffusion des idéologies extérieures, la contamination, délibérée et concertée suivant des plans et des directions étrangères que nous connaissons, de ce pays si fortement attaché par son passé au sentiment de l'ordre et de l'autorité.

Aussi bien la paix intérieure et la concorde sont-elles nécessaires à un développement économique qui est déjà remarquable et qui s'annonce plus brillant encore.

S'il est satisfait de l'activité économique du pays, le gouverneur général n'en constate pas moins l'insuffisance de certaines habitudes commerciales. Il note le transfert de la richesse acquise qui est effectué en Cochinchine en faveur des riziculteurs annamites, qui font circuler l'argent beaucoup moins que les commerçants chinois, et il demande que soient multipliées dans les centres de l'intérieur les agences bancaires qui permettraient de remettre en circulation les sommes nécessaires au financement des récoltes.

Du point de vue commercial, l'année 1929 a été moins favorable que les précédentes : le commerce d'importation a poursuivi la réalisation de ses stocks et a été gêné par la baisse de la piastre ; l'exportation du riz a été difficile. M. Pasquier considère l'année qui s'achève comme marquant, après la période d'activité de 1926-1927, un retour à des conditions plus normales.

Le devoir s'impose, avant tout, « de rajeunir les méthodes et de les rajeunir au besoin avec une confiante hardiesse ». C'est dans cet esprit qu'a été conçu le projet d'un Office indochinois du riz.

L'Indochine tient une place marquante sur le marché mondial du riz. Cette situation privilégiée lui impose des devoirs. Grande productrice, elle doit améliorer la culture, déterminer et répandre les meilleures variétés locales. Elle doit pouvoir offrir au commerce extérieur des qualités appréciées et standardisées et s'efforcer de le faire dans les meilleures conditions de présentation, de prix et de transport. La production doit être augmentée par la détermination, pour chaque région, et pour chaque nature de terrain, des engrais appropriés tandis que se poursuivra une politique rationnelle d'irrigation et de drainage.

A la réalisation de ce vaste et indispensable programme doivent concourir les activités les plus diverses. L'agriculture, le commerce, l'industrie et l'administration conjugueront leurs initiatives et leurs moyens d'action ; ils apporteront à l'Office l'aide de leurs avis et de conceptions basées sur une large expérience des possibilités et des besoins de la colonie.

...Vous ayant exposé ma conception, je vous laisse, Messieurs, la parole. Si, comme je le crois, nos désirs se rencontrent, de vos travaux naîtra l'instrument d'association et de progrès que j'estime indispensable.

La mise en valeur de l'Indochine se poursuit cependant avec activité. Sociétés agricoles, colons français, indigènes rivalisent d'ardeur dans l'extension des cultures et l'établissement des plantations. Le nouveau régime des concessions a été vivement critiqué ; sans doute il impose aux concessionnaires des charges nouvelles, il présente aussi certaines complications qui pourront être supprimées, mais il convient d'en faire un essai loyal.

Plus grave est la question de la main-d'œuvre : elle inquiète les planteurs et émeut l'opinion indigène. M. Pasquier fait à son sujet la déclaration suivante que nous reproduisons in-extenso :

Le Nord peut fournir au Sud les travailleurs dont il a besoin, mais, on ne saurait trop le répéter : le travail

en Indochine, aussi bien sur les chantiers administratifs que dans les entreprises privées, est entièrement libre et l'ouvrier, aussi bien que l'employeur, a la faculté d'en débattre ou d'en apprécier les conditions.

La pression administrative, qu'elle s'exerce dans un sens ou dans l'autre, serait également critiquable. Une telle intervention, non limitée à une action de contrôle extérieure aux opérations de recrutement, ne pourrait avoir que des effets nuisibles au double point de vue politique et économique.

J'ai tenu à m'expliquer à nouveau sur ce point d'une extrême importance. J'ajouterai que les Sociétés de colonisation ont à leur choix deux moyens pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire à leurs exploitations : le recrutement contractuel et celui des travailleurs libres.

Les sociétés peuvent, et c'est le moyen qui pour elles offre le plus de garanties quant à la régularité des effectifs de main-d'œuvre, procéder par engagements dans les formes réglementaires. Le contrat qui comporte une location de travail d'une durée de 3 années exige, comme contrepartie des garanties de travail, des conditions spéciales d'habitation et de soins médicaux ; il prévoit, outre le salaire, l'habillement, l'allocation d'une ration de riz et la constitution d'un pécule. L'engagement est passé sous le contrôle médical et administratif des pouvoirs publics et exécuté sous leur surveillance.

Pour assurer cette surveillance et pour maintenir par de promptes sanctions la discipline indispensable, un décret du 30 janvier 1929 a institué, en dehors de l'inspection du travail et fonctionnant sous sa direction, un contrôle régional du travail. Les contrôleurs qui résident dans les régions de colonisation ont des pouvoirs de simple police.

Ce régime équitable et protecteur des intérêts en cause ne saurait être modifié dans son principe. Il peut cependant être amélioré, notamment en ce qui concerne les méthodes du recrutement. J'ai procédé sur ce point à une large consultation et j'examinerai s'il n'y a pas lieu de réglementer la profession de recruteur qui, laissée sans surveillance et sans règles de garantie, peut provoquer des abus regrettables de la part des caïs indigènes qui servent d'intermédiaires.

Le syndicat des planteurs de Cochinchine a été saisi de cette question et de toutes celles pouvant intéresser le recrutement.

J'ai constaté avec une vive satisfaction que les planteurs du Sud, à l'imitation des groupements hollandais, tendaient à réaliser un organisme assurant le fonctionnement régulier du recrutement de la main-d'œuvre. Je félicite les planteurs d'entrer enfin dans cette voie d'union, qui a conduit à de si heureux résultats nos voisins de l'Indonésie et de l'Inde.

Le système du travail contractuel a, d'autre part, été amélioré et subira encore les retouches qui s'avéreront opportunes. Mais, si une crise de recrutement existe, elle a pour principal motif un mieux être évident des populations. On a dit que les salaires des ouvriers tonkinois étaient encore au taux de famine de 10 cents par jour. Vous savez tous, Messieurs, qu'il n'en est rien. S'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans les doléances des Chambres indigènes qui, l'an dernier, accusaient le recrutement d'avoir fait monter le salaire journalier d'un ouvrier non spécialisé à 35 cents au Tonkin, à 40 cents dans le centre Annam et à 50 cents à Phan-thiêt. Ces tarifs sont encore pratiqués à l'heure actuelle alors que le recrutement est de moindre importance. Ils prouvent qu'il s'agit d'une évolution normale due aux besoins accrus des indigènes. Ils expliquent, en outre, la répugnance qu'éprouvent ceux-ci à s'expatrier. La masse de la population dans le delta du Tonkin est toujours à la disposition des

exploitants agricoles, cependant elle hésite à émigrer dans le Sud quand une succession de bonnes récoltes lui permet de vivre plus facilement.

Telle est la situation en matière de recrutement contractuel.

Il est un autre mode d'engagement de main-d'œuvre : c'est le régime de libre louage de services tel qu'il se pratique en Indochine et en France. Ce système normal fournit déjà toute la main-d'œuvre nécessaire à de nombreux propriétaires de plantations du Sud, il assure la mise en valeur des concessions des régions de Djiring, du Darlac et du Kontum. Avec ses avantages et ses aléas, il s'offre aux Sociétés de Cochinchine et du Cambodge. Tout indigène porteur d'un titre d'identité peut circuler librement en Indochine et rien n'empêche les travailleurs du Tonkin et du Nord-Annam d'aller s'employer sur les plantations du Sud à condition que ce soit en dehors des formes contractuelles réglementaires.

Le contrat n'a plus obligatoirement droit aux avantages spéciaux stipulés dans les contrats type. Seules les règles relatives à l'hygiène, à l'habitation, à la protection de la santé des salariés et aux soins en cas de maladies restent impératives pour les sociétés qui louent leurs services.

Ce mode de travail a l'avantage de ne poser entre employeurs et employés aucune question irritante. Je reconnais qu'il présente des aléas pour certaines plantations éloignées et en voie de rapide développement. Il est cependant dans la logique de l'évolution des conditions de travail qu'il se généralise et cette transformation sera facilitée par l'achèvement, sur le prochain emprunt, du chemin de fer transindochinois. Le rail, en reliant sans interruption le Tonkin à Saigon, favorisera les déplacements de main-d'œuvre et créera vraisemblablement un courant spontané et permanent d'émigration.

Le gouverneur général montre les effets heureux de l'institution du crédit agricole indigène, puis il signale l'importance croissante de l'exploitation et de la prospection minières. Il signale avec satisfaction « qu'au cours de la seule année 1928, environ 150 millions de francs d'argent frais ont été investis dans les entreprises minières ». Pendant la même année, les exportations des produits des mines indochinoises ont atteint 150 millions de francs et se sont classées au second, sinon au premier rang des exportations autres que le riz.

**

L'essor économique de la colonie est étroitement lié au développement des Travaux publics.

L'ensemble des routes indochinoises atteint en 1928 24.700 km., dont 14.300 km. sont empierrés. Ce réseau routier, encore insuffisant, devra être poursuivi pour ouvrir à la colonisation des régions nouvelles. Les canaux de l'ouest de la Cochinchine sont en progrès. On continue l'amélioration du cours du Mekong : actuellement on travaille aux rapides de Kemmarat et l'on améliorera bientôt les rapides qui séparent le bief de Vientian de celui de Luang-prabang.

Pour les chemins de fer, la ligne Phnompenh-Battambang (275 km.) est commencée, ainsi que la ligne Ben-Longxo-Loc-ninh (70 km.). On entreprendra cette année le Tanap-Thakkek qui débloquera le Laos et, l'an prochain, le Tou-

rane-Nhatrang, qui fera disparaître la dernière lacune du Transindochinois.

Les ports de la colonie deviennent insuffisants à cause du rapide progrès des échanges commerciaux.

J'ai demandé au ministre des Travaux publics de vouloir bien désigner deux fonctionnaires dépendant de son Ministère et spécialisés particulièrement dans les travaux de ports et dans les travaux maritimes pour venir en Indochine nous donner leur avis sur les installations qu'il y a lieu de faire tant à Saigon et à Haïphong que sur le reste de la côte indochinoise.

M. l'inspecteur général des Ponts et Chaussées Perrier, M. l'ingénieur en chef Derouville arriveront à la fin de l'année et feront partie d'une commission, comprenant des officiers de marine et des ingénieurs des Travaux publics de la colonie, qui aura charge de fixer le programme des travaux à exécuter dans les différents ports de l'Indochine ainsi que pour l'éclairage et le balisage des côtes.

La colonie pourra ainsi moderniser les installations de Saigon et de Haïphong, améliorer Tourane et Benthuy ; elle envisage encore la création d'un port nouveau pour desservir le centre-Annam, dans un emplacement qui devra être déterminé par la commission.

Les travaux d'hydraulique agricole sont à la fois « d'intérêt économique et d'intérêt local ». Les terres actuellement irriguées au Tonkin et dans le Nord-Annam représentent 80.000 ha., qui seront portés à 85.000 l'an prochain. Les travaux en cours représentent environ 100.000 ha., dont 25 à 30.000 pourront être irrigués effectivement en 1930, le reste de 1931 à 1933.

M. Pasquier veut que les travailleurs sur les chantiers soient protégés contre la malaria, qui a fait jusqu'ici tant de ravages.

A l'exemple des pays voisins, nous créerons un service de prophylaxie antimalarienne qui, sous la direction éminente de l'Institut Pasteur, fera, je l'espère, disparaître cette cause de pertes d'hommes, d'efforts et d'argent sur les chantiers des travaux publics et mettra à la disposition des planteurs les mêmes moyens pour leur permettre d'assainir leurs terres et de poursuivre sans arrêt la mise en valeur de la colonie.

Enfin la collaboration des Français et des indigènes, qui est l'une des conditions essentielles de l'essor économique, sera facilitée par le développement de l'enseignement professionnel et de l'enseignement technique. Notre enseignement « doit avoir un caractère réaliste et pratique ». Il faut, au moment où une classe ouvrière naît en Indochine, éviter les fautes et les erreurs qui ont si souvent pesé sur le développement de certains pays.

**

L'effort que, dans tous les domaines, l'Indochine va accomplir ne peut se concevoir sans un large équilibre du budget général, sans l'aménagement d'un régime fiscal comportant des certitudes de plus-values.

La réforme du système monétaire de l'Indochine a fait l'objet d'études approfondies ; « il serait désirable que les graves difficultés techniques que comporte une telle opération pussent recevoir en temps opportun leur solution ».

Dès l'an prochain, pour hâter un développement économique « qui s'avère illimité », il sera fait appel à l'emprunt.

L'emprunt actuellement en instance devant le Parlement prévoit la réalisation d'un premier total de 960 millions de francs ; le prix de revient réel de ces ressources, heureusement influencé par l'amélioration sensible du marché des capitaux dans la métropole, sera réduit encore par deux conditions favorables qu'il était téméraire d'escompter : la garantie de l'État français qui, à l'heure où l'Indochine, après une longue abstention, fait appel, de nouveau, au crédit public, est loin d'être négligeable ; l'exemption, d'autre part, des impôts métropolitains qui grevaient lourdement les titres émis par la colonie.

Mais des réformes profondes s'imposent. Une première réforme sera accomplie en 1930 :

Dans tous les pays de l'Union seront créés ou élargis des budgets provinciaux, dotés d'une partie des recettes existantes, établis en collaboration étroite avec les assemblées élues, et destinés à satisfaire les besoins proprement locaux, — administration indigène, enseignement, assistance, travaux publics d'intérêt immédiat — : ces nouveaux organismes, conçus selon des principes justement libéraux, pourront réaliser un équilibre permanent entre leurs recettes et leurs dépenses, leur gestion décentralisée devant être tout à la fois économique et strictement contrôlée.

Sans nous attarder sur ce point, nous croyons qu'il serait intéressant de confronter les raisons aujourd'hui alléguées pour rétablir les budgets provinciaux et celles — non moins fortes évidemment — qui furent mises en avant pour obtenir leur suppression. Il y a près de 20 ans, une très vive campagne fut menée contre eux ; le Parlement les considéra comme une organisation vicieuse permettant de dépenser sans contrôle, il exigea et obtint leur suppression dans tous les pays, sauf la Cochinchine.

Une seconde réforme est envisagée par M. Pasquier : c'est un remaniement fiscal qu'il juge indispensable. Le régime actuel est en effet d'une productivité médiocre, « certaines de ses parties tendent à devenir périmées ou se révèlent pratiquement inapplicables ».

Il soumet en conséquence aux délibérations de l'Assemblée trois projets d'arrêtés codifiant et remaniant les textes actuellement en vigueur sur l'enregistrement, le timbre et les valeurs mobilières : « les tarifs eux-mêmes ne subissent aucune majoration, les plus-values n'étant escomptées que de l'amélioration des règles d'assiette et de contrôle ».

Il propose en outre l'institution de deux impôts nouveaux : d'une part une surtaxe à l'importation des huiles minérales, qui sera perçue par le service des douanes, et d'autre part une taxe sur les Sociétés établies en Indochine, assise

à la fois sur le montant des bénéfices distribués à leurs actionnaires et la valeur des titres constituant leur capital.

Ce second impôt, signalons-le tout de suite, a été approuvé par le Grand Conseil et va être perçu. Cette nouvelle a provoqué (on pouvait s'y attendre) de multiples récriminations dans la presse coloniale française. Il n'en est que plus intéressant de mentionner ici les explications données par le gouverneur général dans son discours.

Le principe même d'une telle imposition, en égard à la modicité des patentes actuelles, est trop justifié pour qu'il soit nécessaire d'insister sur sa légitimité même ; la nouvelle taxe, confiée au Service de l'enregistrement, adopte des règles de perception très voisines de celles actuellement en vigueur pour les valeurs mobilières ; son établissement ne saurait donc soulever aucune difficulté technique. Les tarifs prévus sont eux-mêmes réduits et leur application aura pour corollaire un dégrèvement égal des impôts spéciaux aux sociétés ayant leur siège en Indochine, de façon que les charges réelles de ces dernières firmes ne soient, en aucune façon, majorées.

M. Pasquier ajoute d'ailleurs un argument qui n'a certainement pas manqué de frapper les notabilités françaises et indigènes qui forment le Grand Conseil : l'adoption de ces propositions permettra seule « de renoncer à toute taxation, calquée sur celle en vigueur dans la métropole, des revenus réels, particulièrement à tout impôt cédulaire sur les bénéfices et les traitements, à tout impôt général sur le revenu ». On n'a pas perdu le souvenir de l'opposition véhémente qui fut faite à M. Alexandre Varenne dans la colonie, le jour où il voulut introduire une certaine justice fiscale.

Je suis prêt, a ajouté M. Pasquier, « à affronter la coalition des intérêts et à mériter d'impopularité pour le bien de ce pays ».

**

Au terme de ce substantiel exposé, le gouverneur général appelle une fois de plus l'attention des membres du Grand Conseil sur l'importance de la tâche qu'ils vont accomplir.

Ce n'est pas un plaidoyer que vous venez d'entendre avec une attention dont je vous suis vivement reconnaissant, c'est le compte rendu d'un administrateur, c'est le programme d'un directeur d'usine, pour reprendre l'expression d'un de mes plus distingués prédécesseurs.

J'ai voulu être ici auprès de vous un chef d'entreprise et c'est pourquoi, laissant la rhétorique à la porte, je suis venu vous entretenir simplement, de sang-froid, fuyant la griserie des mots et des longues périodes, des problèmes vitaux de ce pays.

Ce pays, nous tous qui sommes ici l'aimons comme une seconde patrie.

Vous comprenez avec moi de quelle importance est l'instant que nous vivons aujourd'hui : c'est une étape nouvelle de la vie indochinoise qui commence.

La première session du Grand Conseil de l'Indochine

Il est superflu d'insister sur l'intérêt exceptionnel de cette première session. Le Grand Conseil, qui vient de naître, est doté de pouvoirs fort étendus: sans doute, dans l'examen du budget général et de ses annexes, il ne peut qu'émettre un avis consultatif, mais il est clair qu'un gouverneur général saurait difficilement se passer de son approbation; par contre le Conseil a un rôle délibératif en ce qui concerne les emprunts et les impôts nouveaux: on ne peut créer de nouvelles taxes sans l'assentiment des représentants de la population et c'est là, il faut en convenir, un fait considérable. Avec la réunion du Grand Conseil, c'est bien, suivant le mot de M. P. Pasquier, « une étape nouvelle de la vie indochinoise qui commence ».

*
**

Entre la création du Grand Conseil et sa première réunion, bien des craintes ont été exprimées. Ceux mêmes qui s'étaient montrés les partisans les plus résolus de la constitution d'une assemblée indépendante collaborant avec le gouvernement général ne pouvaient dissimuler leurs appréhensions.

On pouvait craindre notamment de voir se créer un bloc français et un bloc indigène s'affrontant sur toutes les questions. Il n'en a rien été. Du commencement à la fin de la session, les délégués de chaque pays de l'Union ont voté ensemble sans distinction de race. Et cette constatation montre combien on a eu raison de ne pas copier servilement en Indochine le système des chambres séparées, tel qu'il existe dans les Délégations financières de l'Algérie.

On pouvait craindre aussi de voir se manifester dans les travaux de l'assemblée une opposition systématique du Nord et du Sud, du Tonkin et de la Cochinchine: le Tonkin est surtout minier et industriel, la Cochinchine est uniquement agricole; leurs intérêts sont parfois divergents. Et l'on n'ignore pas que le particularisme cochinchinois (qui fut surtout agressif dans les premiers temps de l'Union indochinoise) est une réalité avec laquelle il faut encore compter.

*
**

C'est seulement le premier jour que l'on a pu voir le Nord et le Sud s'affronter pour l'élection du bureau. Les délégués du Nord avaient été froissés par une campagne menée dans certains journaux de Cochinchine: cette campagne exigeait que le président du Grand Conseil fût cochinchinois à cause de la prépondérance des in-

térêts de la Cochinchine. Les conseillers du Tonkin, de l'Annam et du Laos ont donné leurs voix à M. Lecomte, président de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, qui a été élu contre M. Blanchard, président du conseil colonial de la Cochinchine. Mais M. Lecomte s'est retiré devant M. Blanchard et a été aussitôt élu vice-président par acclamations.

La vice-présidence indigène a donné lieu à la même compétition. Les délégués du Tonkin, de l'Annam et du Laos avaient été indisposés par l'attitude de leurs collègues cochinchinois qui prétendaient leur imposer l'un des leurs, M. Bui-quang-Chiêu. Ils ont donné leurs voix à un Tonkinois, M. Sen, qui s'est trouvé élu.

Le Nord avait prouvé au Sud qu'il disposait de la majorité; il n'a pas abusé de sa prépondérance et deux Cochinchinois ont été placés à la tête des deux commissions: M. Foray, de la commission des finances, M. Bec, de la commission des affaires diverses.

La suite des travaux du Grand Conseil a montré que les divers délégués, sans négliger les intérêts des groupements qu'ils représentaient, savaient s'élever à la notion de l'intérêt supérieur de l'Indochine. M. P. Pasquier leur avait dit: « Vous n'êtes plus ici les représentants d'intérêts locaux, votre rôle est plus large et plus haut: vous représentez les intérêts majeurs de l'Indochine tout entière ». Cet appel a été entendu.

Dans la discussion relative à la création de l'Office des riz, le président de la chambre d'agriculture au Tonkin a demandé que l'Office se livrât à des études au Tonkin, mais a reconnu spontanément que l'effort principal doit porter sur la Cochinchine, le Tonkin contribuant cependant pour une part importante aux dépenses de l'Office. Au sein de la commission des finances, on a enregistré également un geste de désintéressement significatif. L'administration proposant l'institution d'un impôt sur les sociétés, et le rapporteur général de la commission des finances ayant fait remarquer combien les charges nouvelles seraient lourdes pour les sociétés à siège social métropolitain, le président de la commission, qui est administrateur de nombreuses sociétés ayant leur siège en Indochine, et d'autres conseillers se trouvant dans la même situation, ont renoncé à une partie des dégrèvements qui étaient prévus pour les sociétés à siège local, afin d'alléger d'autant les sociétés à siège métropolitain. Ces deux exemples montrent bien l'esprit élevé, dégagé de tout intérêt personnel, dans lequel les conseillers ont rempli leur mandat.

Il faut enfin mentionner qu'une crainte d'un autre genre, mais non moins grave, avait encore été formulée avant la réunion du Grand Conseil: trouverait-on en Indochine, en dehors des fonctionnaires, plus de cinquante personnalités capables d'examiner un budget et de délibérer sur des projets de taxes? L'événement a démenti cette crainte: on sait maintenant que nombre

de commerçants, industriels, planteurs, sont très avertis des affaires publiques.

*
**

En raison de l'expérience acquise au Conseil colonial, les délégués de la Cochinchine, français et indigènes, ont été les principaux orateurs ; les interventions de MM. Foray, Gannay, Darles, Mathieu, Nguyễn-phan-Long, Bui-quang-Chieu ont été remarquées dans les séances plénières, qui n'étaient pas publiques mais où la presse était admise. Dans les séances de commissions qui étaient absolument privées, un travail considérable a été accompli avec la collaboration la plus active de tous les membres de l'assemblée. On a particulièrement remarqué le lumineux rapport de M. Gannay, rapporteur général de la Commission des finances sur les projets d'impôts nouveaux. M. Gannay est un inspecteur de la Banque de l'Indochine.

Le travail du Grand Conseil a d'ailleurs été facilité dans une large mesure par les nombreux rapports très complets que l'administration avait préparés sur les projets soumis à l'assemblée. Il a été également aidé par la présence des chefs de service, commissaires du gouvernement, qui, sans se lasser, ont fourni des éclaircissements, ont répondu aux critiques et ont à l'occasion accueilli les modifications justifiées qui leur étaient proposées. L'assemblée a été particulièrement impressionnée par les interventions de M. Pouyanne, inspecteur général des travaux publics, de M. Graffeuil, secrétaire général, et de M. Diethelm, directeur des finances.

*
**

Voici maintenant les affaires qui ont figuré à l'ordre du jour du Grand Conseil, après qu'il a eu réglé les questions d'ordre intérieur (élection du bureau, désignation des commissions, établissement du règlement intérieur).

Questions financières.

Consultatives :

- 1° Budget général de 1930 ;
- 2° Budget annexe du territoire de Kouang-Tchéou-Wan (1930) ;
- 3° Budget annexe de l'exploitation des chemins de fer (1930) ;
- 4° Compte administratif du budget général, exercice 1928 ;
- 5° Compte administratif du budget annexe de l'exploitation des chemins de fer, exercice 1928 ;
- 6° Compte administratif du budget annexe du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, exercice 1928 ;
- 7° Compte administratif du budget de l'emprunt de 90 millions, exercice 1928 ;

Délibératives :

- 8° Projets d'arrêtés portant codification des taxes en vigueur en matière d'enregistrement ;
- 9° Projets d'arrêtés portant codification des textes en matière de valeurs mobilières ;
- 10° Projet d'arrêté portant codification des textes en matière de timbre ;
- 11° Projet d'arrêté créant un fond commun des routes

indochinoises, et autorisant la perception d'une surtaxe de consommation sur les huiles minérales ;

12° Projet d'arrêté créant une imposition spéciale sur les sociétés établies en Indochine ;

13° Projet d'arrêté remaniant la taxe générale intérieure ;

14° Projet d'arrêté réduisant le tarif du droit de transmission et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ;

15° Projet d'arrêté instituant, au profit de l'Office indochinois du riz, une taxe spéciale à la sortie des riz.

Questions économiques.

Consultatives :

- 1° Projet de création d'un Office indochinois des riz ;
- 2° Acquisition par le gouvernement général de 2 lots du domaine local sur le boulevard Norodom à Saigon pour y installer le service de la Direction des finances ;
- 3° Tableau portant classement des routes coloniales en Cochinchine ;
- 4° Projet de règlement d'administration publique accordant aux Européens et assimilés qui travaillent en Indochine le bénéfice des dispositions de la loi du 9 avril 1898 et des lois subséquentes sur la responsabilité des accidents du travail et des maladies d'origine professionnelle ;
- 5° Projet de décret créant en Indochine des tribunaux du travail pour le règlement des litiges individuels nés entre employeurs et employés à l'occasion de l'exécution du contrat de travail ;
- 6° Projet d'arrêté portant création d'offices de placement gratuits des engagés spéciaux des troupes coloniales libérées dans la Colonie ;
- 7° Projet de décret portant création d'une caisse d'épargne postale (délibération pour l'art. X).
- 8° Projet de contrat-type pour construction de chemins de fer et exécution de grands travaux en Indochine.

*
**

Il ne saurait entrer dans nos intentions de donner un compte rendu détaillé des travaux du Grand Conseil. Mais nous tenons à signaler que, dans l'atmosphère de confiance et de loyauté qui n'a cessé de régner, les questions ont été étudiées de très près ; en plusieurs circonstances l'administration a accepté les suggestions des conseillers. Les projets fiscaux, après retouche de quelques articles, ont été approuvés par la commission des finances et le Grand Conseil les a votés à l'unanimité.

Le 3 novembre, à la séance de clôture, M. Blanchard, président du Grand Conseil, a enregistré avec satisfaction « l'atmosphère de calme parfait, l'esprit de bonne entente, voire de cordialité, qui a facilité et permis la conciliation de tous les intérêts en jeu ». De son côté, M. Pasquier a fait les constatations suivantes :

J'ai suivi avec soin, jour par jour, pas à pas, vos travaux. J'ai apprécié la qualité de votre labeur, la rapidité avec laquelle vous vous êtes assimilés des questions particulièrement ardues, en tous cas bien spéciales.

..L'Indochine peut donc réunir un ensemble d'hommes compétents et indépendants, capables, dans un sentiment très net du bien public, de gérer les intérêts supérieurs du pays ; capables aussi de collaborer étroitement, utilement avec le gouverneur général en lui apportant des

concerns actifs, éclairés, nourris des nécessités indochinoises.

Voilà la première constatation. Elle juge l'œuvre créée : le Grand Conseil est venu à son heure. Tout était prêt, les esprits et les hommes, pour son bon fonctionnement.

En second lieu, ce qui m'a frappé, je dirai ce qui m'a touché et ému c'est la constatation maintes fois faite au cours de vos séances de la formation d'un « esprit indochinois » d'un « sentiment indochinois » ; et cela était nécessaire à la base de votre nouvelle institution. J'y trouve aussi une explication à ma première constatation. ...Enfin, en troisième lieu, s'est révélée à mes yeux la force de votre Assemblée.

Pas de pouvoirs, disait-on.

Pas de pouvoirs, quand on a le vote des impôts ?...

J'oserais ici exprimer mon sentiment sans fard et, en scrutant vos pensées, vous serez d'accord avec moi. Vous êtes vous-mêmes surpris de votre propre puissance.

Je m'en félicite, moi, l'auteur responsable de votre naissance, car je n'oublie pas que, si je suis le représentant des intérêts de la Métropole dans la colonie, je suis aussi chargé de la défense des intérêts de la colonie vis-à-vis de la Métropole.

Par vous, désormais, sera rendu plus aisé, plus clair, l'exercice de ce double rôle.

Grâce à vous enfin se dégagera la politique, non pas seulement la politique économique, financière, indigène ou sociale du pays, mais la politique tout court de l'Indochine.

A toutes ces constatations, d'ailleurs très justes, n'est-il pas permis d'en joindre une autre, qui n'est pas sans importance ?

L'existence du Grand Conseil aux côtés du gouverneur général ne peut manquer, si leur accord est complet, de conférer au chef de la colonie une autorité particulière devant le Parlement et devant le ministère. Le gouvernement général, loyalement soutenu par les représentants des populations française et indigène de l'Indochine, est plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était hier. Puisse cet état de choses nouveau assurer à l'Indochine la stabilité gouvernementale dont elle a tant besoin.

LES BOIS COLONIAUX

Le teck de l'Indo-Chine

En consultant les statistiques douanières de l'Indo-Chine, on constate que cette colonie a exporté, en 1927, 136.787 quintaux de bois de teck représentant une valeur de 21.315.300 fr.

Sur ce total, un dixième environ (exactement 14.091 quintaux) a pris le chemin de ports français. Le reliquat, soit 122.696 quintaux, a été dirigé en presque totalité sur l'Angleterre ou ses colonies asiatiques, les autres pays d'Europe (Belgique, Pays-Bas, etc...) n'étant acheteurs que de 14.737 quintaux.

Les 112.959 quintaux achetés par les Anglais se répartissent comme suit :

Hong-Kong.	36.639 quintaux
Singapour	8.246 —
Indes Anglaises.	47.835 —
Colombo (Ceylan).	7.950 —
Angleterre	12.289 —

Si l'on considère que le bois de teck est utilisé principalement dans la construction des navires, cette constatation qui, à priori, semble un peu décevante pour l'amour-propre national, s'explique assez facilement, tous les pays acheteurs ayant des chantiers maritimes plus ou moins importants.

Mais, si l'explication est suffisante pour justifier notre faible pouvoir d'achat, il n'en paraît pas moins désirable de chercher à remédier à cet état de choses au profit de notre commerce, en cherchant à créer dans certains de nos ports, parfaitement outillés pour ce faire, des centres d'achat où l'étranger viendrait s'approvisionner.

Si nous considérons ce qui a déjà été fait pour les bois africains, nous croyons qu'il est parfaitement possible de réaliser au profit de l'Indo-Chine, le desideratum exprimé ci-dessus.

*
**

Avant la guerre, le commerce des bois exotiques était à peu près exclusivement concentré dans le port du Havre. Celui recevait en 1913, la dernière année normale antérieure aux hostilités, 61.000 tonnes de bois exotiques, dont 21.716 tonnes seulement en provenance des Colonies françaises.

Depuis lors, la situation a bien changé. La guerre, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, a mis en valeur les richesses de nos Colonies. Les bois d'Afrique, principalement acajou, iroquo, okoumé de la Côte d'Ivoire et du Gabon, qui allaient presque en totalité à New-York et à Liverpool pour l'acajou et l'iroquo, à Hambourg pour l'okoumé, ont pris peu à peu le chemin du Havre et de Bordeaux. A ce jour, plus du tiers de l'acajou et la moitié de l'okoumé en provenance de ces Colonies, sont absorbés par le marché français.

N'est-il pas possible de réaliser pour le teck d'Indo-Chine ce qui a été si profitable au commerce des bois africains ? C'est là une supposition qui nous paraît inadmissible.

Que le gouvernement de l'Indo-Chine réalise un accord avec les ports précités, qu'une propagande suffisante soit faite aussi bien en France qu'en Indo-Chine et nous nous acheminerons rapidement vers une solution désirable.

Nous allons résumer ci-dessous l'organisation qui a été créée de toutes pièces à Bordeaux, pour organiser dans ce port un centre important de commerce de bois exotiques, permettant de lutter à armes égales avec Liverpool, New-York, Hambourg, etc., qui, avant la guerre, avaient accaparé à leur profit la presque totalité du

commerce des bois en provenance de nos Colonies.

Pour permettre de recevoir, de stocker et de réexpédier dans les meilleures conditions de rapidité, de garantie et de conservation les bois originaires de nos Colonies, la direction du port a créé de toutes pièces un outillage complet de réception, de stockage et de réexpédition des bois.

Un vaste emplacement de plus de 3 hectares a été aménagé dans ce but. On y débarque les billes, et, après leur classification, on les livre aux acheteurs, en les chargeant sur des wagons qui viennent les chercher à pied d'œuvre, c'est-à-dire au lieu même de leur débarquement.

Pour créer la confiance et attirer la clientèle, la Chambre de commerce a, de son côté, créé un bureau de conditionnement chargé de fixer les règles relatives à l'établissement des types de bois admis comme qualité loyale et marchande. Un classeur juré, d'une compétence indiscutable, trie, expertise et classe tous les bois débarqués, créant autant de stocks qu'il y a de billes de valeur et de qualité différentes. Chaque bille est ainsi dotée d'un véritable état civil qui permet à l'acheteur d'opérer en toute connaissance de cause.

Cette organisation a reçu sa consécration officielle par décret du 3 mai 1928.

Une organisation analogue existe au Havre.

Les résultats ne se sont pas fait attendre.

En 1926, ce dernier port a reçu 150.000 tonnes de bois coloniaux, dont 120.000 en provenance de nos Colonies.

Pour les seuls bois en provenance de la Côte d'Ivoire et du Gabon, le marché français, en 1927, a absorbé par ces deux ports un total de 207.000 tonnes sur une production globale de 480.000 tonnes.

Si nous considérons qu'en 1913 notre marché ne tirait de nos Colonies que 37.000 tonnes pour une production de 191.000 tonnes, de tels résultats se passent de commentaires. On voit d'ici le chemin parcouru.

**

Mais les progrès réalisés l'ont été presque exclusivement au profit des bois africains. L'exportation malgache est restée stationnaire, et celle d'Indo-Chine ne réalise aucun progrès ; l'exportation de 1927 est même en baisse sur celle de 1926.

Il faut que cet état de choses prenne fin.

Pour cela, il est indispensable de faire étroitement coopérer la colonie intéressée et nos ports de commerce outillés pour ce trafic.

Nous ne devons jamais perdre de vue qu'à l'heure actuelle nous payons encore un tribut de plus d'un milliard à l'étranger pour nos achats de bois de toute sorte. Or notre domaine forestier colonial est de 90 millions d'hectares, soit neuf fois l'étendue de notre domaine métropolitain.

Si j'ajoute que, dans ces forêts, la proportion des arbres sur l'ensemble de la flore sylvestre varie entre 50 et 60 0/0 alors qu'en France la proportion des espèces arborescentes ne dépasse pas 11 0/0, il est facile de se rendre compte des ressources énormes que possède notre domaine.

Nous n'avons le droit de négliger aucun de ses produits, et surtout nous ne devons pas acheter à l'étranger un seul kilogramme de ce que nous pouvons trouver chez nous.

**

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cet exposé qu'en citant ce qui a été fait au Gabon par le Consortium des grands réseaux français. Ceux-ci ayant, après la guerre, à remplacer toutes les traverses de leurs voies ferrées, ont pensé qu'ils devaient chercher à se tirer d'affaire uniquement en faisant appel au concours de nos colonies.

Après avoir envoyé des missions d'études en Côte d'Ivoire et au Gabon, ils ont opté pour le Gabon.

En 1928, avec un capital de premier établissement de 15 millions, ce consortium, avec une population ouvrière de 1500 hommes, dont 800 exclusivement employés sur les chantiers d'abatage, a obtenu une production de 36.000 tonnes de bois, — 800 tonnes de rondins et d'équarris, 28.000 tonnes de sciages divers, plateaux, traverses, etc.

En doublant l'effectif des hommes employés à l'abatage, on estime pouvoir produire plus de 72.000 tonnes, ce qui assurerait aux capitaux engagés une large rémunération.

Que nos chantiers maritimes suivent cet exemple, et la question posée au début de cette étude sera bien près d'être solutionnée.

Général P. MANGEOT.

LETRE DU TONKIN

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié la « lettre du Tonkin » que l'Asie française a publiée dans sa livraison de février 1929 (p. 61-62), et que nous avait adressée un des amis de notre Comité, très au courant de ce qui se passe dans son pays d'adoption. Ils liront sûrement avec le même intérêt la lettre de ce même correspondant dont nous donnons le texte plus bas. Soit sur cette société des méfis, dont on a longuement parlé un de nos numéros de l'année dernière (juin 1929, p. 206-207), soit sur les menées communistes, ils y trouveront, en effet, des renseignements puisés aux meilleures sources et contrôlés par une critique profondément sincère et désintéressée, bienveillante et patriotique tout à la fois. Des faits cités par l'auteur, ils déduiront sans peine cette conclusion qu'il reste encore beaucoup à faire à la France en Indochine au point de vue social et que,

d'autre part, dans son rôle de tuteur à l'égard des populations indigènes, notre pays doit assumer dans leur plénitude toutes ses responsabilités et toutes ses charges. — (Rédaction.)

Hanoi, 1^{er} novembre 1929.

Je vous sais grand gré d'avoir parlé de la Société des Métis. Elle a besoin de l'appui des pouvoirs publics, plus que jamais, car son champ d'action s'étend et elle ne doit pas compter sur la générosité d'un public indifférent pour alimenter sa trésorerie. Elle se débat chaque année au milieu de difficultés d'ordre financier déprimantes. L'œuvre entreprise par la Société devrait être entre les mains de l'Administration. Elle intéresse au premier chef la société française, et il importe non seulement qu'elle puisse continuer à vivre, mais encore qu'elle puisse atteindre tous les enfants franco-indochinois matériellement ou moralement abandonnés qui échappent pour l'heure à ses soins. Je frémis de l'état d'esprit de certains métis, filles ou garçons, majeurs, dont personne — sauf une mère dépravée — n'a pris soin. Si l'on n'y prend garde, si on ne réagit pas, un jour viendra où l'administration aura à déplorer son insouciance. Le service d'assistance sociale créé par le Gouverneur général apportera-t-il le remède désirable à une situation inquiétante ? On doit le souhaiter. Mais il est trop tôt pour se prononcer, car il n'a pas commencé à fonctionner.

Les intrigues communistes ont fait des ravages plus importants qu'on ne l'avoue dans la population indigène, dans le monde des étudiants et de la bourgeoisie. Le parti révolutionnaire semble assez habilement organisé. L'arrestation et la condamnation de plusieurs de ses membres, — de simples comparses, pour la plupart, il est vrai — n'ont pas découragé ses chefs, qui prennent leur mot d'ordre à l'extérieur. Jamais peut-être vigilance et fermeté n'ont été aussi nécessaires. L'ordre public et la paix intérieure ne se maintiennent pas au moyen de belles harangues, de déclarations humanitaires. Il faut autre chose. Le rôle des « centurions » n'est pas terminé.

Ils sont peu nombreux, les Français qui sont exactement renseignés sur la situation politique. Les communications officielles ou de source officieuse s'abstiennent de lever le voile. L'obscurité est sans doute préférable. Car l'opinion publique est prompt à s'alarmer, à s'affoler, surtout quand on ne cherche pas à la guider et à la prémunir contre sa nervosité.

Il y a quelques semaines, une fabrique clandestine d'explosifs a sauté dans la province de Bacgiang, au Tonkin. Elle devait munir le parti révolutionnaire de bombes dont la destination était prévue et précisée. Nos auxiliaires indigènes, fonctionnaires, agents de la sûreté, du moins ceux qui passent pour nous être fidèles et dévoués, n'auraient pas été oubliés dans la distribution brutale des engins. Les documents saisis à la suite de l'explosion ne laissent aucun doute sur ce point. Les mauvais bergers sont nombreux ; beaucoup nous approchent et nous font bonne mine. Pour être dissimulé, pour s'effectuer sourdement, leur travail n'en est pas moins efficace. Il ne serait pas surprenant que des manifestations plus graves que celles que nous avons déjà vues depuis quelques mois vissent à se produire. S'il n'en est rien, c'est à la clairvoyance et à l'énergie de M. Robin qu'on le devra.

Tirailleurs et instituteurs sont très travaillés. On en a trouvé parmi les membres des Sociétés secrètes. Vous savez que le Code annamite était très sévère pour celles-ci. Les tirailleurs ne devraient pas tenir garnison dans les grands centres où la propagande révolutionnaire les atteint aisément.

Il est à Saïgon, un journal annamite qui fait de bien mauvaise besogne. On tolère l'existence de cette feuille hostile à la France par crainte de ne pas paraître libéral si on la supprimait. Cette faiblesse est dangereuse, l'avenir le démontrera, le démontre déjà. L'influence de la presse sur les cerveaux annamites, trop longtemps comprimés, est inimaginable ; elle est franchement pernicieuse. Que peuvent les journaux annamites honnêtes contre les journaux immondes qui pervertissent l'opinion publique annamite, ouvertement ou sournoisement, et s'efforcent de creuser un fossé infranchissable entre les races ? Nous ne nous défions pas assez de la force de dissimulation de nos protégés qui savent à l'occasion « embrasser leurs protecteurs pour les mieux étouffer ». Les plus comblés de faveurs officielles ne sont pas toujours les plus amis de la France. Est-ce pour les désarmer, pour vaincre leur hostilité, les gagner à nous qu'on leur accorde un traitement privilégié ? Vaine illusion, temps perdu. Les honnêtes gens ne comprennent pas, s'étonnent, s'irritent et se détournent de nous qui semblons les dédaigner. En politique, la parabole de l'enfant prodigue n'est pas à appliquer. A le faire, on risque d'éloigner de soi et de décourager les meilleures bonnes volontés.

Généralités

Pour la diffusion des connaissances sur notre empire colonial. — Sur la proposition de M. Pierre Godin, le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine ont décidé, au début du mois de novembre, de « répandre, dans toutes les écoles primaires de la Ville de Paris et du Département de la Seine, des livres de lectures ou d'autres manuels scolaires ayant pour objet l'histoire et la géographie des Colonies françaises ».

De la proposition de M. Pierre Godin, qui a motivé cette délibération des deux Conseils, nous ne saurions reproduire ici intégralement le texte ; du moins tenons-nous à en détacher quelques passages qui montreront le complet accord d'idées existant entre le conseil municipal de Paris et le général Messimy, dont personne n'a oublié la campagne en faveur d'un enseignement colonial développé.

Il est stupéfiant que nos programmes d'instruction manifestent un dédain si visible, si marqué, pour les choses coloniales, et qu'aucun livre ayant pour sujet nos colonies, leurs possibilités actuelles, leur avenir, ne puisse être découvert, nulle part, entre les mains de nos écoliers.

Pour l'instruction publique, les colonies françaises semblent être un petit complément anodin de la fortune nationale, un panache plus ou moins élégant de notre histoire, qu'il suffit à notre démocratie d'entrevoir et, si elle veut, d'admirer, de loin.

Un de mes amis m'a rapporté l'étonnement que lui exprimait à Alger un personnage important du Consulat général d'Angleterre en constatant l'absence dans nos écoles, de tout manuel ayant l'Algérie et les colonies pour objet, alors que des livres de cet ordre — entendez des livres traitant des colonies françaises — se rencon-

traient couramment dans les cartables des écoliers anglais. C'est évidemment que l'Angleterre considère comme une nécessité primordiale pour elle l'éducation coloniale de ses écoliers et que ce souci ne nous a pas encore effleurés.

Mais si les colonies sont l'une des raisons d'être de l'Angleterre, elles le deviennent, de notre patrie, aussi. Et c'est pitié de voir combien d'ignorances, en contradiction avec cette vérité essentielle, courent encore chez nous dans le public, dans la presse, comme parmi les enfants.

Il y a donc une importante réforme de notre éducation publique à entreprendre.

Il faut que nos colonies cessent enfin d'être la spécialité des hommes de science et des érudits, que leurs richesses et les résistances mêmes que la nature oppose à nos efforts soient connues de tous, éveillent de loin les vocations spéciales, préparent, entre notre domaine colonial et nous, une circulation plus active, plus intense d'hommes, d'idées, de capitaux, de produits.

Nous ne serons dans l'avenir une grande nation qu'autant que nos colonies seront incorporées à la vie nationale. Et nos colonies ne deviendront jamais notre chair et notre sang, si nos petits-enfants ignorent les liens qui les attachent à ces terres et à ces humanités lointaines, répudient inconsciemment leurs obligations comme leurs chances d'héritage, et là aussi, restreignant leurs familles, étioient la race et la condamnent à s'éteindre.

L'adoption de la proposition de M. Pierre Godin aura peut-être pour conséquence la rédaction de livres scolaires spécialement consacrés aux colonies. Nous en avons déjà connu quelques-uns, naguère, qui étaient vraiment très réussis pour le temps où ils ont été rédigés, mais qui ne seraient plus au point aujourd'hui. Souhaitons que les auteurs des futurs ouvrages scolaires relatifs à notre empire d'outre-mer soient dignes de ces aînés et que, comme eux, ils apportent à la rédaction de leurs ouvrages de la science, de la conscience et de la foi dans l'avenir colonial de la France ! .. Au reste, si leurs volumes laissent à désirer, l'Asie française n'hésitera pas à le dire, et de manière à se faire entendre ; mieux vaut encore l'ignorance qu'une fausse science et que des idées contraires à la vérité.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La poste aérienne France-Indochine. — La presse quotidienne a déjà signalé le fait suivant que nous mentionnons à notre tour en raison de son importance pour l'établissement de relations postales rapides entre la France et l'Indochine.

Le 30 décembre a été distribué à Paris le premier courrier aérien régulier parti d'Indochine le 19 par le service franco-hollandais (Compa-

gnie Air-Union, lignes d'Orient, Air-Asie K.L.M.) et transporté au cours du sixième voyage régulier effectué pendant le quatrième semestre 1929.

Les précédents voyages organisés en commun par ces Compagnies à la suite de l'accord intervenu entre les gouvernements français et hollandais ont été parfaitement réussis, mais le courrier n'avait pu être encore transporté d'Indochine en France, les conventions postales correspondantes n'étant pas signées.

Le courrier arrivé le 30 décembre, et celui qui a été expédié de France en Indochine le 12 du même mois ont mis 10 jours pour parvenir à destination, soit un gain de temps de plus de 15 jours sur la durée actuelle de transmission des correspondances.

Ce service sera continué pendant le mois de janvier et des négociations sont actuellement engagées en vue de sa reprise au cours de l'année 1930.

Documents sur l'opinion indigène. — Il est toujours intéressant d'entendre un chef de parti définir lui-même le but et la portée de son action politique. C'est ce que vient de faire M. Bui-quang-Chiêu, conseiller colonial de la Cochinchine, membre du Grand Conseil, dans un article de la *Tribune indochinoise* du 11 octobre 1929.

L'histoire du Bui-quang-Chiêu « homme au couteau entre les dents », courant à la recherche du sang français dont lui et ses amis étaient assoiffés, est désormais reléguée à juste titre parmi les légendes, et Dieu sait s'il en est dans la vie des peuples ! Le Parti constitutionnaliste indochinois apparaît au contraire, dans la moindre manifestation de son activité politique et sociale, comme le seul groupement indigène stable, présentant toutes les garanties de loyauté, et d'aptitude pour réaliser l'union annamite autour d'un programme de revendications acceptables, aussi bien de la part de l'administration française que de la population annamite. S'il est réformiste, il n'a jamais été révolutionnaire tant s'en faut. Aucune des réformes qu'il réclame n'est incompatible avec le génie du peuple français et les intérêts véritables d'une œuvre de progrès et de paix en Indochine. Elles répondent au degré d'évolution des Annamites : Liberté de penser et d'écrire dans notre langue, élargissement et élévation de l'enseignement du français en Indochine, admission des Annamites, à égalité de titres et de valeur professionnelle dans tous les postes administratifs dans leur pays, statut indochinois pour assurer aux indigènes un minimum de droits politiques et civiques nécessaires à leur évolution, réglementation du travail et des salaires indigènes, élargissement de la représentation indigène dans toutes les assemblées élues de la colonie, etc.

Si un tel programme a pu être considéré comme celui d'un parti révolutionnaire, essentiellement hostile à la France, c'est que certain clan politique français avait intérêt à égarer l'opinion publique française, coloniale et métropolitaine, pour exploiter à son profit une situation trouble où les deux races française et annamite se dresseraient l'une contre l'autre, nécessitant de la part de la France des mesures de coercition, qui répugneraient à son haut idéalisme et à ses traditions républicaines.

...L'administration coloniale elle-même semble enfin

comprendre qu'un parti constitué, qui a reçu l'universelle approbation du peuple d'Annam, était seul susceptible d'apporter à la nation française la collaboration nécessaire dans son œuvre éducatrice en Indochine.

Dans le même journal (numéro du 22 juillet 1929), M. Bui-quang-Chiêu avait publié les « Réflexions d'un Annamite sur les débats relatifs aux dettes de guerre à la Chambre française ». En se fondant sur des faits qui lui semblent prouver le déclin de l'Europe, il critiquait vivement la politique coloniale française :

Après avoir exercé sur l'Univers une royauté incontestable, l'Europe connaît maintenant les humiliations d'un état particulier de sujétion. Elle fait figure de débitrice insolvable devant les Yankees qui ne font pas de sentiment. Les affaires sont les affaires. Serait-ce cette justice immanente dont parlent les moralistes attardés ? Ces fiers occidentaux qui, pendant plus de trois siècles, ont réglé la vie du monde au rythme de leurs exigences, qui ont dicté la loi à toutes les races de la terre courbées sous leur volonté, ces anciens maîtres du genre humain ne sont que d'humbles quémandeurs de crédit devant l'altière Amérique que l'Europe a faite à son image, peuplée de ses propres enfants. Quelle leçon sur le retour des choses d'ici bas, qui devrait inciter les pays impérialistes à réfléchir !

...L'évolution rapide des races jaunes ou noires ne devrait-elle pas amener leurs maîtres à envisager une politique plus équitable, qui puisse préparer un avenir de confiance et d'amitié entre conquérants et conquis au lieu de continuer à semer, par une exploitation éhontée du plus faible par le plus fort, des germes de haine, des ferments de rancune dans le cœur des trois quarts du genre humain.

...Il faut que l'Europe, qui a perdu irrémédiablement sa royauté universelle, accepte sa déchéance en préparant de bonne grâce un avenir d'harmonie dans une humanité renouée ; un tel geste pourrait être inscrit à son actif, en face d'un passif important vis-à-vis des races colonisées.

Tracts communistes. — L'anniversaire de l'avènement des Soviets a été célébré en Indochine par la distribution dans les grandes villes de tracts ornés de la faucille et du marteau. Tout s'est d'ailleurs borné là et il ne semble pas que les révolutionnaires aient eu la velléité de passer à l'action directe, qui comporte des risques sérieux.

A Saïgon, vers la fin d'octobre, un tract en quoc-ngu tiré à la polycopie avait invité les ouvriers, les « opprimés », à se tenir prêts à célébrer d'une façon grandiose l'anniversaire de la république des Soviets, la fête du dixième mois. Et dans la nuit du 6 au 7 novembre, des mains mystérieuses placardèrent sur les murs de la ville, en différents endroits, de nouveaux tracts, également tirés à la polycopie, et signés : « les représentants de l'U.R.S.S. ».

Ces tracts — il y en avait de deux sortes — faisaient l'apologie du régime gouvernemental instauré par les Soviets et faisaient appel aux travailleurs contre les capitalistes. Ils prêchaient nettement la révolution qui libérera les travailleurs de la terre des exploités qui leur prennent leurs biens. Ils furent arrachés presque aus-

sitôt qu'apposés car, prévenue depuis quelques jours, la police veillait.

Ainsi, les manifestations de l'activité des communistes se multiplient. Nous ne croyons pas que ce genre de propagande soit susceptible d'obtenir un grand succès auprès des populations indochinoises. Il est cependant nécessaire de déployer une grande vigilance et l'on doit approuver M. P. Pasquier qui a récemment annoncé au Conseil de gouvernement son intention de combattre avec la dernière rigueur les menées subversives.

Les capitaux français en Indochine. — Le grand essor économique de l'Indochine est un fait récent ; il est certainement dû en grande partie à l'afflux des capitaux d'Europe. Le gouvernement général a eu l'heureuse idée de faire évaluer d'une manière aussi précise que possible l'importance de cet afflux de capitaux. Nous apprenons ainsi que les sommes investies pendant l'année 1928 dans les différentes entreprises économiques ont atteint 496.146.000 francs et 9.825.000 dollars, soit au taux moyen du change pendant l'année un total de 620.618.000 francs, se répartissant ainsi :

	(en francs)	(en \$)
Agriculture, exploitations forestières	152.120.000	2.344.500
Mines et carrières	132.665.000	683.000
Industries de transformation de produits minéraux	2.750.000	940.000
Industries de produits alimentaires.		218.000
Industries de produits oléagineux et textiles		650.000
Industries de produits forestiers..	1.000.000	294.000
Industries de produits animaux..	407.000	100.300
Eau, électricité		613.000
Transports	6.800.000	511.500
Commerce	65.256.000	2.211.200
Banques, Sociétés immobilières ..	134.148.000	1.110.000
Sociétés d'assurances et de capitalisation		150.000

Au cours des cinq dernières années, le total des capitaux investis en Indochine a dépassé de 2 milliards de francs, la somme à laquelle on évalue le montant des capitaux investis par les sociétés antérieurement à cette époque, compte tenu de la dépréciation du franc.

En ajoutant les primes d'émission, les actions d'apport et les investissements, l'actif des sociétés civiles atteint au total un minimum de 2 milliards et demi de francs, représentant l'effort demandé à l'épargne privée pendant les cinq dernières années.

COCHINCHINE

Une association d'anciens combattants indigènes. — Le gouverneur de la Cochinchine vient d'autoriser la fondation de l'*Amicale cochinchinoise des anciens combattants indigènes de la Grande Guerre*.

Cette association, au sein de laquelle est inter-dite toute discussion sur des questions d'ordre politique ou religieux, a pour but de grouper les anciens combattants indigènes, y compris ceux naturalisés français, de toutes les armes et de toutes les formations, qui résident en Cochinchine et qui, de 1914 à 1918, ont participé à divers titres à la Grande Guerre, de renforcer les liens qui les unissent en vue d'une entr'aide plus effective, soit morale, soit matérielle, et en toutes circonstances, de créer une caisse de secours aux veuves et orphelins de sociétaires décédés, de sauvegarder le souvenir des Annamites compatriotes morts au champ d'honneur et d'en perpétuer la mémoire.

La culture de l'hévéa. — C'est surtout sur cette culture que porte l'effort des colons. On compte actuellement plus de 84.000 hectares plantés en hévéas ; ils se répartissent ainsi :

Provinces	Superficie cultivée hectares	Arbres plantés	Arbres saignés	Prod. de caoutchouc tonnes
Thudaumot . . .	33.100	8.281.000	7.127.000	4.136
Bienhoa	21.300	6.400.000	2.150.000	2.013
Giadinh	8.700	3.000.000	1.300.000	1.546
Tayninh	7.500	1.916.000	558.000	915
Baria	12.000	2.100.000	352.000	598
Hatien	550	77.000	63.000	80
Cholon	250	64.000	5.000	8
Tanan	700	165.000	»	»
Total	84.100	22.003.000	6.455.000	9.296

Nous avons observé dans ce tableau l'ordre de production qui ne coïncide pas avec celui des surfaces plantées.

De 1928 à 1929, on a planté près de 13.000 ha. d'hévéas, dont 4.000 à Thudaumot, 3.000 à Bienhoa, 2.500 à Baria, 2.500 à Tayninh, 700 à Giadinh.

Les terres rouges sont en majorité : 47.000 ha. contre 37.000 de terres grises.

On constate que le rendement est particulièrement important à Thudaumot (1.940 grammes par arbre saigné, à Tayninh (1.640), à Baria (1.700 grammes). Le rendement moyen, pour la Cochinchine entière, est de 1.430 grammes, ce qui constitue une très belle moyenne.

Dans les prochaines années, près de 16 millions d'arbres vont être saignés et la production de la colonie approchera alors de 30.000 tonnes, soit les deux tiers des besoins actuels de la France. Mathématiquement, ce chiffre sera atteint avant six ans. Avec la production du Cambodge, l'Indochine suffira alors sans doute aux deux tiers des besoins de la France, en tablant sur la progression normale de ces derniers.

L'état de la riziculture. — Il est satisfaisant, malgré la crise qui a affecté en 1929 la vente du riz.

Les stations rizicoles ont continué leur excel-

lente propagande et leurs distributions de graines sélectionnées. Les deux stations de Vinh-long et de Can-tho et quatre sous-stations ont distribué 92 tonnes de semences en 1928 et 165 en 1929.

Plus de cinquante champs d'essais couvrant chacun 5 ha. environ ont été créés pour étudier l'emploi des engrais chimiques. Malheureusement les résultats obtenus ne sont pas constants : 800 kg. de superphosphate à l'ha. donnent un gain moindre que 500 et même 300 kg. Les phosphates du Tonkin semblent donner des résultats meilleurs. Il est évident que les expériences devront être poursuivies avec la rigueur la plus scientifique.

La sélection a donné des indications beaucoup plus nettes et le laboratoire de génétique a obtenu, dans ses stations de Tan-son-Nhut et de Thanh-my-An, des résultats dignes d'être notés. Cinquante-trois lignées pures, appartenant à des variétés locales, y ont été cultivées et ont donné, sur 20 ha., une moyenne de rendement de 2.014 kilos, atteignant jusqu'à 4.000 kilos sur certaines parcelles, alors que le rendement moyen en Cochinchine dépasse à peine 1.000 kilos.

Le gouvernement a cru devoir supprimer les concours de paddy dont l'Asie française a parlé à plusieurs reprises. On s'est aperçu, en effet, que les résultats étaient fréquemment viciés par des fraudes : certains candidats triaient les lots qu'ils présentaient et ne possédaient aucun stock correspondant à l'échantillon exposé. Dorénavant seuls les stocks homogènes de plus de 2.000 gia (plus de 40 tonnes) seront examinés par une commission qui se déplacera spécialement.

Le tableau suivant donne, par ordre d'importance, les superficies cultivées en paddy dans chaque province, et en regard, le rendement approximatif :

Provinces	Superficie des rizières hectares	Production de riz tonnes
Rachgia	318.285	220.000
Baelieu	300.000	280.000
Soctrang	194.034	188.070
Cantho	169.852	215.000
Traninh	151.659	178.000
Mytho	140.101	190.000
Bentre	110.203	130.000
Longxuyen	105.766	102.354
Cholon	91.463	102.000
Chaudoc	86.000	75.000
Vinhlong	82.000	90.000
Saïgon	75.364	77.973
Tanan	67.000	67.500
Giadinh	55.960	54.000
Gocong	47.446	67.000
Tayninh	41.000	35.000
Bienhoa	28.635	22.000
Thudaumot	13.571	12.122
Baria	12.600	8.000
Hatien	3.772	1.685
Total	2.094.711	2.115.704

Les plus fortes superficies cultivées se trouvent, on le voit, dans l'extrême-ouest, mais leur rendement est inférieur, de même que dans les provinces de l'est où l'on fait fort peu de paddy, en raison de l'altitude des terrains. Dans l'est comme dans l'extrême-ouest, l'on trouve des rendements inférieurs à 1.000 kilos à l'hectare : Rachgia ne donne que 691 kilos de moyenne à l'hectare, Baria 635 kilos et Hatien seulement 447 kilos.

Le moyen Ouest, au contraire, dépasse les 1.000 kilos à l'hectare : Gocong vient en tête avec 1.412 kilos, puis suivent Mytho 1.356, Cantho 1.265, Bentre 1.180.

Bien qu'en fin de compte le rendement moyen de la Cochinchine dépasse légèrement 1.000 kilos à l'hectare, ce sont les superficies d'un rendement inférieur qui l'emportent sur les autres, représentant 1.159.623 hectares contre 935.088 ha, dont le rendement dépasse 1.000 kilos.

Cette médiocrité des résultats a depuis longtemps retenu l'attention et c'est pour obtenir une amélioration de la riziculture indochinoise que M. Yves Henry, Inspecteur général de l'Agriculture, a proposé la création d'un *Office des riz*. On sait que le gouverneur général a retenu cette proposition et que le Grand Conseil l'a approuvée.

Il est intéressant de rappeler ici les termes mêmes de la proposition de M. Yves Henry :

Le rendement de la riziculture indochinoise est faible, très faible : 10 à 12 quintaux de paddy par hectare.

Au Japon où les conditions de culture sont à peu près les mêmes qu'en Indochine, on y obtient des rendements de 40 quintaux par hectare.

Non seulement le rendement est faible, mais la qualité même du riz est médiocre, ce qui cause le plus grand tort à l'Indochine.

Sur les marchés étrangers on se plaint que les riz indochinois sont par trop hétérogènes : on relève parmi eux 2.000 variétés, alors qu'au Japon la moitié de la superficie des rizières ne comprend que huit variétés de riz et que, sur le quart de la superficie totaleensemencée en riz, on ne compte que trois variétés.

Voilà les défauts. Quels peuvent être les remèdes ?

D'abord, comment augmenter le rendement ? Par l'irrigation et le drainage, par l'augmentation des fumures. Le paysan annamite ne connaît guère en fait d'engrais que le fumier de village, plus ou moins appauvri, alors que le Japon emploie chaque année pour 250 millions de piastres d'engrais.

Mais quelles sont les meilleures qualités de riz que l'on peut obtenir en Indochine et quels sont les engrais qui permettront de faire donner à la terre un meilleur rendement ? C'est seulement par de patientes et méthodiques recherches qu'on parviendra à le découvrir.

Une fois ces découvertes faites, il faudra encore obtenir qu'elles soient appliquées par les riziculteurs.

...En même temps il sera nécessaire d'interdire les mélanges aux transporteurs et d'obliger les usiniers à se plier à une discipline fort sévère.

Telle serait l'œuvre qu'aurait à remplir un *Office des riz*, qui serait un organisme autonome possédant des ressources propres, non fournies par le budget, mais par une très légère surtaxe à la sortie des riz et qui serait dirigé par des délégués des agriculteurs, des commerçants et des industriels de l'Indochine.

TONKIN

La réorganisation foncière. — Nous extrayons du discours prononcé le 24 septembre par le résident supérieur devant la Chambre des représentants du peuple les intéressants renseignements que voici sur les travaux du cadastre :

Ils ont comporté, en réalité, d'abord un levé parcellaire expédié à la planchette à l'échelle d'un millième ; ensuite l'établissement d'un plan général de chaque village par assemblage des feuilles de planchettes ; enfin la confection d'un registre indicatif de la propriété foncière contenant pour chaque parcelle numérotée du plan, le nom du propriétaire ou de l'occupant, la nature du terrain et l'évaluation de sa superficie en mesures françaises et indigènes.

L'ensemble de ces opérations a été entièrement réalisé par des arpenteurs recrutés dans les villages mêmes, puis dressés à cette besogne spéciale par le personnel du cadastre qui a assuré, en même temps, le contrôle et la vérification technique des plans.

Plus de 6.000 opérateurs ont ainsi contribué jusqu'à présent à l'exécution de cette œuvre monumentale, qui va porter sur plus de 7.000 villages.

Actuellement plus de 1.110.300 hectares sont levés, ce qui représente 12.886.800 parcelles sur un ensemble pouvant être évalué à 14.000.000 s'étendant sur la majeure partie du delta et la moyenne région.

De pareils chiffres font ressortir de manière frappante à quel point est primordial tout ce qui touche la question foncière en ce pays où le morcellement de la propriété atteint une densité variant de 10 à 30 parcelles à l'hectare dans la seule partie rurale et auquel, dans le monde entier, ne peut être comparé que le seul exemple de la vallée de l'Irraouaddy.

Les plans exécutés, il s'agissait de les reproduire. Cette opération a été effectuée rapidement et économiquement dans les ateliers du cadastre à Hanoi, suivant les méthodes photomécaniques modernes. Il est tiré de chaque plan trois exemplaires destinés respectivement au village, au bureau provincial du cadastre et au service central. Le tirage total atteindra à peu près 108.000 feuilles.

Les avantages que le Tonkin retirera du cadastre sont nombreux : d'abord une répartition plus équitable de l'impôt foncier, ensuite et surtout la possibilité d'asseoir sur des bases incontestables la propriété foncière.

Je ne prétends pas que le régime foncier auquel j'ai accordé mes préférences offre toutes les caractéristiques d'un régime complet et définitif. Il est bien entendu qu'il ne pourra le devenir qu'après la procédure légale d'immatriculation et l'application intégrale du code foncier déjà étudié et rédigé. Mais, en attendant que puisse être réalisé progressivement le programme envisagé (ce qui représente une œuvre immense puisqu'elle comporte au préalable l'examen juridique de millions de parcelles), il a paru indispensable d'instaurer un régime de transition qui s'apparente de près à l'ancien *Dia bô*, dont il constitue pourtant un sérieux perfectionnement.

Les conditions d'organisation et de fonctionnement de la « Conservation cadastrale du Tonkin » font l'objet de l'arrêté local du 13 février 1929, complété par des instructions qui y ont été annexées.

Chaque village possède dorénavant ses registres et plans cadastraux. Ces documents sont tenus à jour par un agent communal, le *chuong ba*, instruit, guidé et contrôlé par

des agents du cadastre mis à la disposition des chefs de province, à raison de un par secteur comprenant une centaine de villages.

D'autre part, tout propriétaire est impérativement tenu de faire au *ly truong* ou au *chuong ba* toutes les déclarations relatives à un changement d'état affectant ses biens.

La mise en application du régime s'effectuera dans chacun des villages cadastrés au fur et à mesure de la remise des plans définitifs et de l'établissement des registres cadastraux. Je ne crois pas qu'elle puisse être terminée avant un délai de dix-huit mois à deux ans, c'est-à-dire que je ne pense pas qu'il soit possible, avant cette époque, d'aborder, sans difficultés, la procédure d'immatriculation proprement dite qui, seule, est capable de doter la propriété foncière de son véritable caractère de fixité légale.

... Ainsi, avec la « conservation cadastrale », la population indigène, sans être astreinte à des formalités compliquées, onéreuses ou tracassières, prendra peu à peu l'habitude de s'adapter aux obligations d'une institution qui ne lui est pas entièrement inconnue, qui a respecté pour le perfectionner l'ancien diabo et dont elle ne tardera pas à apprécier pleinement les bienfaits d'ordre social et d'intérêt public.

Le code foncier sera l'œuvre de demain.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Les Etats sous mandat et la Chambre française.

— Au cours de la discussion du budget de la Guerre, un socialiste, M. Sixte-Quenin, reprit la classique manifestation contre le mandat en Syrie.

M. Maginot lui répondit :

Nous tenons de la Société des nations le mandat de conduire les populations syriennes et libanaises à la souveraineté et à la liberté. C'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis de ces populations et de la Société des nations.

Si nous abandonnions notre mandat, il se trouverait, je vous l'assure, des nations pour prendre notre succession.

Dans la circonstance, il ne s'agit pas d'une question de prestige, mais d'une question de loyauté. Il faut tenir les engagements que nous avons pris. La France n'a pas pour habitude de manquer à ses engagements. Aucun Gouvernement, depuis dix ans, n'a consenti à renoncer à notre mandat.

Ce n'est pas le Gouvernement actuel qui aura une autre attitude.

Et, posant la question de confiance, M. Maginot fut approuvé par 330 voix contre 247.

La récolte d'olives. — La récolte de l'année 1929 — qui est considérée comme une année moyenne — a été évaluée à 300.000 quintaux métriques, représentant environ 72 millions de francs. La production d'huile est évaluée à 45.000 hectolitres.

Les industries textiles. — Jusqu'à une date toute récente, les industries textiles de Syrie ne disposaient que d'une organisation et d'un matériel des plus primitifs. Mais une quantité importante de machines textiles a été importée de l'étranger en 1928 et des méthodes modernes ont été adoptées, notamment dans le tissage.

La Syrie produit d'ailleurs elle-même des matières premières textiles, notamment la soie et le coton. La production de cocons est passée de 2.960.000 kilos en 1925 à 3.185.000 en 1927 et à 3.350.000 en 1928. A la fin de 1928, le prix de la soie brute syrienne était d'environ 118 francs la livre, au lieu de 102 à la fin de 1927. En 1928, le gouvernement syrien est venu en aide aux éleveurs, en leur distribuant gratuitement 10.000 plants de mûrier. Cette même année la Syrie a exporté 185.482 kilos de soie brute, d'une valeur de 34 millions de francs, dont 171.368 kilos, d'une valeur de 32 millions de francs, ont été expédiés en France. Le Liban compte à lui seul approximativement 90 établissements de dévidage, dont quatre disposent de plus de 100 bassines. Des efforts sont faits actuellement pour accroître et pour moderniser l'outillage.

Quant au coton, on considère que la culture peut en être entreprise sur de larges étendues, mais, jusqu'à présent, la production ne dépasse pas 10.000 balles par an.

La circulation automobile en Syrie. — Vers la fin de 1929, le nombre des automobiles circulant dans les Etats sous Mandat français était de 5.994, soit une voiture pour environ 500 personnes. *Quatre-vingt-dix pour cent de ces véhicules sont de fabrication américaine.*

La plus grande partie des automobiles, — aussi bien camions que voitures — sont employées en location. Les Syriens d'un certain rang social, et qui n'ont pas les moyens de payer un chauffeur, répugnent en général à conduire eux-mêmes, et préfèrent utiliser les voitures de louage. 20 0/0 seulement des voitures actuellement en circulation sont conduites par leurs propriétaires.

C'est à l'année 1906 que remonte l'expédition de la première automobile en Syrie. En 1921, un producteur américain vendit à lui seul 700 voitures. Les automobiles sillonnent désormais le désert. Le trajet de Damas à Bagdad par caravanes de chameaux demandait autrefois 30 à 40 jours ; il s'accomplit aujourd'hui en 36 heures.

Importations diverses. — L'année dernière, la Syrie a importé plus de 7.000 tonnes de cotonnades valant 188 millions de francs. Les tissus de coton forment 14 0/0 des entrées de marchandises en Syrie et au Liban.

L'Angleterre en a importé 2.800 tonnes, l'Italie 2.440 et la France seulement 210 tonnes.

En revanche, les importations françaises en Syrie représentent 75 0/0 de la demande en den-

telles de coton et 90 0/0 de celle en dentelles de soie.

Inauguration de la ligne aérienne Syrie-Bagdad. — Le 4 janvier a été inauguré le service aérien régulier Syrie-Bagdad. Le trajet Beyrouth-Bagdad a été accompli dans le temps prévu, soit cinq heures (au lieu de 40 heures par autos).

On sait que cette ligne est le prolongement de la ligne Marseille-Syrie, en exploitation régulière depuis le début de juin dernier et qu'elle sera prolongée elle-même le long de la côte persane et à travers l'empire des Indes jusqu'en Indochine.

Le ministère libanais. — Le 17 décembre dernier, la Chambre libanaise approuva la Déclaration du ministère Emile Eddé par trente voix contre six.

Le Gouvernement peut donc entreprendre, sans inquiétude et sans marchandages, l'exécution de son programme de réformes. La seule question sur laquelle la Chambre fit quelque résistance est celle des décrets-lois.

On se souvient qu'en terminant sa Déclaration, M. Eddé avait déposé un projet de loi l'autorisant, pendant quelques mois, à procéder par décret à la suppression de divers emplois et services inutiles. Si ces économies salutaires avaient été soumises à l'appréciation de la Chambre, il est vraisemblable que le souci des clientèles locales eût créé de sérieuses difficultés au Gouvernement réformateur.

Le Président du Conseil avait d'ailleurs eu soin — pour prévenir les scrupules constitutionnels de certains parlementaires — d'instituer une commission juridique chargée d'examiner les projets de décrets-lois.

Le 20 décembre, — trois jours après l'approbation du programme — la Chambre votait le budget, presque sans discussion.

L'irrigation au Liban. — Une convention a été passée l'été dernier entre la République libanaise et la Régie des Etudes Hydrauliques, pour l'étude de divers projets d'irrigation. Ces projets ont été classés, par ordre d'urgence, en trois catégories :

1^{re} catégorie :

a) Irrigation de la plaine de Baalbek par les eaux du lac Yammouné;

b) Irrigation de la plaine de la Bekaa par les eaux des rivières et sources ci-après :

Le Litani,

Le Ghzayer (Anjar),

Le Khouzairat (Khirbé),

Le Faouar,

Les sources de Chitaura,

Les sources de Kab-Elias,

La rivière d'Ammik,

Ain Terboul,

La source Meksi,

La rivière de Yahoufa.

c) Amélioration du régime actuel d'irrigation de la plaine côtière comprise entre Beyrouth et le Nahr el Kelb.

2^e catégorie: Irrigation de Batroun par les eaux du Nahr el Jaj.

3^e catégorie: Irrigation de Zghorta par les eaux de Ra-cheine.

Nous apprenons que l'étude de ces différents projets, pour laquelle a été prévu un crédit minimum de 500.000 francs, avance rapidement.

Enseignement supérieur et enseignement primaire en Syrie. — La création d'une Haute Ecole d'Etudes littéraires à l'Université de Damas n'a pas été toujours accueillie en Syrie de façon très favorable. Certains journaux ont, en effet, estimé que la création d'écoles techniques et pratiques — en particulier d'agriculture — et celle d'écoles primaires s'imposait avant celle de cette nouvelle section de l'Université de Damas. Tel est le cas pour les *Echos* (de Damas), qui écrivaient le 23 juillet :

A priori, ne pouvons-nous pas nous rendre compte que dans un pays agricole, des institutions de technique et de pratique agricole eussent été plus urgentes? Dans un pays où une renaissance industrielle très intéressante est nettement visible et ne demande qu'à être encouragée, des écoles d'ingénieurs, des écoles de formation industrielle, des écoles d'arts et métiers sérieusement organisées, n'auraient-elles pas été de rendement infiniment plus avantageux? Dans un pays dont l'étranger évalue la proportion d'illettrés jusqu'à 90 % (en réalité elle n'est pas, actuellement, dans l'ensemble de la Syrie, inférieure à 50 %), des écoles primaires relevant le niveau, non pas d'individus, mais des masses, n'eussent-elles pas été incomparablement plus heureuses? Dans un pays où le bédouin nomade nous coûte chaque année des centaines de milliers de livres par ses razzias, les administrations de contrôle, les actes de banditisme, n'eût-il pas été beaucoup plus profitable d'organiser des institutions propres à fixer ces bédouins et d'en faire un facteur utile?

Et, poursuivant leur argumentation, les *Echos* ajoutent :

Damas seule a produit cette année 93 avocats, tous docement licenciés, qui vont enrichir le barreau déjà surchargé de la ville. Les médecins vont bientôt dépasser le nombre de leurs chers malades. Les pharmaciens vont être au nombre des légumiers. Les dentistes « authentiques »... vont s'installer aux coins des rues à défaut d'ateliers disponibles... et, en attendant, à trois pas de Damas à Harasta ou à Sihnaya, une lettre d'un pauvre émigré d'Amérique nécessite l'envoi d'une députation chez le Moukhtar ou chez l'Imam pour lui demander de déchiffrer ces griffonnages hiéroglyphiques arrivés de « derrière » la mer.

Dans un article publié antérieurement, et résumant des renseignements que lui avait donnés M. Ragey, conseiller pour l'Instruction publique de l'Etat de Syrie, un autre rédacteur des *Echos* avait écrit (25 juin) :

En 1926, il y avait dans l'Etat de Syrie 200 écoles primaires officielles de garçons avec 15.000 élèves et 45 écoles de filles avec 4.300 élèves. En 1929, nous en comptons 214 avec 17.700 élèves pour les garçons et 54 avec 6.300

élèves pour les filles. Progrès notable, auquel répond un progrès remarquable dans la fréquentation scolaire. Les élèves sont particulièrement nombreux dans les grandes classes. Un autre fait intéressant à noter, c'est le succès croissant du certificat d'étude; le nombre de candidats pour Damas, était de 160 en 1926; il a été, cette année, de 540. En même temps, d'ailleurs, la qualité des copies s'est améliorée et nous ne voyons plus de ces compositions complètement nulles comme on nous en donnait trop il y a trois ans. Enfin, trois écoles pour les nomades fonctionnent dans la région d'Alep de manière entièrement satisfaisante. Un chef bédouin ne me déclarait-il pas, lors de mon récent voyage à Deir-*ez-Zor*, qu'en apprenant à se servir de la plume, les nomades oublieraient heureusement l'usage du fusil. Il y a là un état d'esprit nouveau et tout à fait remarquable.

Les émigrés libanais en Nord-Amérique. —

Un journal arabe de Beyrouth signale les répercussions de l'extraordinaire baisse des titres à la Bourse de New-York sur la situation matérielle des émigrés libanais dans l'Amérique du Nord. Un grand nombre de ces émigrés, attirés par la hausse continue des valeurs américaines, en avaient acheté d'importantes quantités et avaient pris l'habitude de la spéculation. La dernière crise financière de New-York les a ruinés. Ils ont ainsi perdu le fruit de plusieurs années d'efforts. Cette imprudence est d'autant plus regrettable que plusieurs centaines de familles libanaises n'avaient guère d'autres moyens d'existence que les secours envoyés régulièrement d'Amérique.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Une lettre de lord Balfour sur la situation en Palestine. — Tandis que la Commission d'enquête terminait ses travaux, lord Balfour, D. Lloyd George et le général Smuts ont adressé au *Times* une lettre que ce journal a publiée dans son numéro du 20 décembre et dont on ne saurait trop souligner l'importance. Aussi en donnons-nous ici la traduction intégrale.

En notre qualité de membres du cabinet de guerre, auteur, il y a douze ans, de la déclaration Balfour et de la politique d'un foyer national pour le peuple juif, politique que laissait entrevoir ce document, nous envisageons avec une profonde anxiété la situation actuelle en Palestine. Nous nous abstenons de tout commentaire au sujet des événements d'août qui font actuellement l'objet d'une enquête de la part d'une commission spéciale. Il paraît évident, toutefois, que, quel que soit le jugement porté par cette commission sur les émeutes du mois d'août, l'œuvre entreprise par la Grande-Bretagne à la fin de la guerre ne progresse pas d'une manière satisfaisante.

La déclaration Balfour nous engage à suivre une certaine politique. Le mandat sur la Palestine nous a conféré certains devoirs administratifs, mais des causes qui sont encore obscures ont entravé l'œuvre de l'administration et par suite l'application complète de cette politique.

Dans ces conditions, nous demandons instamment au gouvernement de nommer une commission chargée d'une enquête sur tout le fonctionnement du mandat. La commission qui se trouve actuellement en Palestine a reçu des pouvoirs limités pour procéder à une enquête sur

certaines questions spécifiques. Il conviendrait, selon nous, de compléter l'œuvre de cette commission, aussitôt qu'elle aura déposé son rapport, par une enquête approfondie sur les grandes questions de politique et d'administration. L'engagement que nous avons pris ne prête à aucune équivoque, mais, afin de le tenir selon la lettre et selon l'esprit, il se peut qu'un réajustement important du mécanisme administratif soit désirable. Cette commission servirait à faire savoir au monde entier que la Grande-Bretagne n'a pas failli dans une tâche où est engagé son honneur et donnerait en même temps aux Juifs comme aux Arabes l'assurance qu'il sera porté remède à tout défaut constaté formellement dans le régime actuel du gouvernement.

BALFOUR, D. LLOYD GEORGE, J.-C. SMUTS.

Le *Times*, en commentant cette lettre, déclare que l'Angleterre ne saurait renoncer au mandat sur la Palestine, que le succès du mandat sur ce pays « est d'un intérêt majeur pour l'Empire britannique » et que « ni les obligations de l'honneur ni le sentiment naturel qu'inspirent les souvenirs associés à la Terre Sainte ne sauraient conseiller l'abandon d'un devoir évident ». Mais il fournit en même temps, de la situation en Palestine, un tableau assez inquiétant.

Il est démontré (écrit son rédacteur) que les crimes politiques, sous la forme d'attentats agraires commis contre la propriété des colons juifs, sont encore nombreux; que le boycottage des Juifs continue d'être une source de profits pour ceux qui l'organisent et une cause d'anxiété pour les autorités; que des associations illégales ont été formées uniquement, il va de soi, dans des buts « défensifs » par des Arabes et par des Juifs; et qu'en résumé les rapports entre les deux communautés sont presque aussi mauvais qu'ils peuvent l'être, et ne présentent aucun symptôme d'amélioration.

Pendant ce temps, la Commission d'enquête est rentrée de Palestine; elle a, dès son retour, à Londres, commencé la rédaction de son rapport.

L'immigration israélite en Palestine. — Aux chiffres donnés dans notre dernier numéro (p. 402) sur la population de la Palestine, il convient d'ajouter un renseignement relatif à l'immigration israélite dans ce pays au cours du premier semestre de l'année 1929. Du 1^{er} janvier au 30 juin, 1.825 Israélites sont arrivés dans la contrée tandis que 781 seulement s'en sont éloignés, ce qui fait un excédent de 1.084 individus pour le semestre et un gain total de 1.044 personnes pour l'année entière. Or l'excédent n'avait été que de 12 individus en 1926-1927 (2.178 immigrants contre 2.166 émigrants) et on avait enregistré en 1927-1928 la sortie de 2.358 Israélites de moins qu'il n'en était entré. Ainsi, l'immigration israélite semble avoir repris durant le premier semestre de l'année dernière, pour les motifs que nous avons précédemment indiqués; les événements de la fin de l'année ne l'auront-elle pas arrêtée à nouveau? C'est ce que nous dirons les chiffres qui seront prochainement publiés.

Notons ici, à ce propos, que dans la seconde quinzaine d'octobre, les organisations arabes de la Palestine auraient (d'après le correspondant du *New-York Herald* à Jérusalem) remis au haut commissaire britannique une note demandant qu'il ne fût plus permis aux Israélites d'entrer comme immigrants en Palestine.

Le haut commissaire en Irak. — Pour remplacer, à Bagdad, Sir Gilbert Clayton, dont nous avons annoncé naguère la mort inopinée (numéro de septembre-octobre 1929, p. 318), le gouvernement britannique a fait choix de Sir Francis Humphreys, ancien ministre plénipotentiaire en Afghanistan. Avec beaucoup de méthode et de sang-froid, celui-ci avait organisé, au cours du dernier hiver, l'évacuation par la voie des airs des étrangers résidant à Caboul ; lui-même, après le départ de la colonie européenne, avait gagné Pechawar par avion, à la date du 25 février 1929.

TURQUIE

Négociations franco-turques. — Comme on l'a dit en son temps, lors de la signature des accords conclus au mois de juin dernier entre la Turquie et la France au sujet de la frontière Nord de la Syrie et d'un certain nombre d'autres questions, différents points présentant un réel intérêt demeurent encore à régler et exigent de nouvelles négociations avec le gouvernement d'Angora. Pour mener ces négociations jusqu'à leur heureuse conclusion, une délégation française est partie de Paris le 30 novembre, sous la présidence de M. Reclus, délégué adjoint à Alep. Sous la haute direction et avec l'assistance de M. de Chambrun, ambassadeur de France en Turquie, cette mission va traiter des questions importantes : le règlement des rapports commerciaux entre les Etats sous mandat et la Turquie, l'attribution des biens des ressortissants syriens en Turquie et des ressortissants turcs dans les pays sous mandat, la répartition des eaux du Nahr Kouek (Koweik), capitale pour la ville d'Alep, etc. En même temps, la délégation travaillera, de concert avec ses interlocuteurs turcs, à préciser un certain nombre de points concernant le sort des habitants des territoires à rétrocéder à l'un et à l'autre pays, à la suite de l'abandon définitif de la frontière, ou encore touchant aux questions ferroviaires.

La délégation française qui va ainsi, conformément à l'esprit et aux termes mêmes du mandat, défendre les intérêts de la Syrie et s'en occuper au mieux, est arrivée à Angora à la fin de la première décade de décembre 1929.

Dénonciation du traité de commerce avec la Suisse. — Le 29 octobre 1927 était entré en vigueur, pour une durée de deux ans, un traité de commerce préalablement négocié entre Suisse et Turquie. Le 2 novembre dernier, la Turquie a

dénoncé ce traité, qui, toutefois, demeurera encore en vigueur jusqu'au 29 avril 1930.

C'est pour s'assurer sa pleine liberté d'action, en vue de la promulgation de nouveaux tarifs douaniers autonomes après l'accomplissement des engagements pris par elle à l'égard des Etats signataires de la paix de Lausanne, que la Turquie n'avait pas voulu assurer une plus grande durée au traité de commerce négocié par elle avec la Suisse. De nouveaux tarifs douaniers étant appliqués par elle depuis le 1^{er} octobre dernier, c'est sur la base de ces tarifs que s'engageront les négociations entre les deux parties intéressées. Mais, du moins jusqu'au 29 avril 1930, l'ancienne convention subsiste toujours, et, grâce à la clause de la nation la plus favorisée, la Suisse bénéficie des mêmes avantages que ceux qu'elle accordé ou accordera à d'autres Etats.

Relations italo-turques. — Contrairement aux assertions de l'*Hestia* que nous avons enregistrées avec réserve en leur temps (numéro de juillet-août 1929, p. 258), les rapports entre Italie et Turquie sont toujours aussi cordiaux. Les déclarations faites à un rédacteur du *Popolo di Roma*, au début de décembre, par le comte Volpi, ancien ministre des Finances, sur son récent voyage en Turquie et en Grèce, sont, à cet égard, tout à fait significatives.

Le gouvernement turc (a dit le comte Volpi) m'avait prié depuis quelque temps de me rendre à Angora, afin de me soumettre, comme il l'a d'ailleurs déclaré lui-même, quelques éléments de fait sur les finances de la République et d'avoir mon avis le plus objectif sur l'œuvre de reconstruction économique et financière que la Turquie poursuit avec grande énergie et activité. Notre réforme monétaire, la concentration des banques d'émission, la réorganisation des rapports entre l'Etat et la Banque d'Italie représentent d'ailleurs l'œuvre dans laquelle j'ai été le collaborateur le plus direct du chef du gouvernement. Il est donc compréhensible qu'un pays qui s'appête à réaliser dans une forme ou dans une autre des réformes semblables puisse demander à l'Italie une utile collaboration et que l'Italie puisse la fournir.

Après avoir ainsi parlé de son rôle personnel au cours de son voyage, le comte Volpi a dit à son interlocuteur quelques mots des rapports économiques de l'Italie et de la Turquie. Il a constaté que l'Italie occupe maintenant le premier rang, tant parmi les fournisseurs de la Turquie au commerce d'importation, que parmi ses clients au commerce d'exportation ; il a exprimé l'espoir d'un rapide développement des relations techniques et industrielles entre les deux pays.

Le voyage de M. Karakhan à Angora. — Le 8 décembre, M. Karakhan, commissaire-adjoint aux Affaires étrangères, a quitté Moscou pour se rendre en Turquie et y rendre à la jeune république la visite que Tefvik Rouchdi bey, son ministre des Affaires étrangères, avait faite en 1926 à l'U. R. S. S. Il est arrivé le 13 décembre à

Angora, où il a été reçu, de la façon la plus solennelle et la plus cordiale à la fois, par les autorités turques, et où la presse a profité de son passage pour montrer (ce sont les termes employés par Younous Nadi dans la *Djumhouriet*) la « nécessité historique de l'amitié soviéto-turque et son importance dans la lutte contre les ennemis communs ».

Nous n'insisterons pas sur les réceptions ni sur les autres manifestations organisées à Angora en l'honneur du commissaire adjoint des Affaires étrangères de l'U. R. S. S. Du moins faut-il noter ici que l'entretien de M. Karakhan avec le président de la République turque a duré deux heures, au témoignage de l'Agence télégraphique d'Anatolie, et que le représentant officiel de l'U. R. S. S. s'est plu, dans ses déclarations aux journalistes turcs, à souligner le développement continu des relations entre les deux pays.

Rien de plus naturel (a-t-il ajouté), car la Turquie et l'U. R. S. S. constituent, chacune prise isolément, une grande force; mais sont-elles unies, leur force est décuplée. Une fois encore, j'ai pu constater de près cette vérité et j'en suis entièrement convaincu depuis ma présente visite en Turquie.

M. Karakhan a quitté Angora le 20 décembre à destination de Moscou, mais la violente tempête qui sévissait sur la mer Noire l'a obligé de rentrer à Stamboul après en être parti, et d'y attendre pendant quelques heures que l'apaisement du Pont Euxin lui permît de terminer son voyage.

Le protocole soviéto-turc du 18 décembre. — Au cours de ce voyage a été couronnée de succès la série des pourparlers qui avaient été auparavant engagés entre l'U. R. S. S. et la Turquie pour la prolongation du traité d'amitié et de neutralité conclu à Paris, le 17 décembre 1925, entre les deux pays (cf. le texte de ce traité dans l'*Asie française* du mois de janvier 1926, p. 49-50). L'accord a été annoncé par le bureau de la presse du ministère turc des Affaires étrangères dans la forme d'une note officielle dont voici le texte :

Les pourparlers engagés à Ankara, entre M. Karakhan, commissaire du peuple aux affaires étrangères de l'Union soviétique, et le gouvernement de la République turque ayant heureusement abouti, il a été décidé de proroger et de consolider le traité d'amitié et de neutralité turco-soviétique signé en 1925 à Paris.

Le protocole élaboré à cet effet a été signé mardi par M. Karakhan et Tefvik Rouchdy bey au ministère des affaires étrangères et publié mercredi *in extenso*.

Les bruits concernant l'existence de clauses ou documents secrets, répandus par certains journaux, sont dénués de tout fondement.

Quant au protocole lui-même, il est ainsi conçu :

Le Gouvernement de la République Turque et le Gouvernement de l'U. S. S. S., reconnaissant comme correspondant à leurs intérêts réciproques et à leur désir de

conserver et d'affermir davantage leurs relations normales et de longue durée, relations empreintes de l'esprit d'une amitié sincère, ont décidé de prolonger le traité d'amitié et de neutralité signé à Paris le 17 décembre 1925. Dans ce but, ils ont nommé, d'une part le Dr Tefvik Rouchdy bey... et d'autre part M. Karakhan... et M. Souritz... lesquels ont élaboré les articles suivants du présent protocole :

Article premier. — Le traité d'amitié et de neutralité signé par la République turque et l'Union des Républiques socialistes soviétiques à Paris, le 17 décembre 1925, est prolongé pour une durée de deux ans, à partir du moment de l'expiration du terme du traité.

Si une des parties contractantes ne prévient pas l'autre, six mois avant le terme des deux années, de son désir de mettre fin au traité, il sera considéré comme prolongé automatiquement pour une nouvelle période d'une année.

Article 2. — Chacune des deux parties déclare que, entre elle et les autres Etats se trouvant dans le voisinage immédiat de terre ou de mer de l'autre partie, il n'existe aucun engagement en dehors des actes déjà publiés. Chacune des deux parties s'engage à ne pas entamer, sans en référer à l'autre partie, des négociations tendant à la conclusion d'accords politiques avec des Etats se trouvant dans le voisinage immédiat de terre ou de mer de ladite partie, et à ne conclure de tels accords qu'avec le consentement de celle-ci, étant bien entendu que des actes ayant pour but d'établir ou de maintenir des relations normales avec ces Etats et destinés à être livrés à la publicité restent en dehors de l'engagement stipulé ci-dessus.

Article 3. — Le présent protocole, qui sera annexé au traité d'amitié et de neutralité turco-soviétique, et qui en fera partie intégrante, est valable pour la durée de validité du traité, prolongé conformément aux dispositions contenues dans l'article 1 de ce protocole. Il entrera en vigueur dès sa ratification qui sera notifiée par les deux parties contractantes.

Fait à Angora en deux exemplaires, le 18 décembre 1929.

L. KARAKHAN.
S. SOURITZ.
TEFFIK ROUCHDY.

La signature de cet accord a été l'occasion d'un échange de télégrammes entre les ministres des Affaires étrangères des deux parties contractantes. « Pleinement convaincu de l'heureuse influence de cet acte sur nos futures relations amicales », Tefvik Rouchdy bey a déclaré à M. Litvinov, commissaire aux Affaires étrangères de Russie, « sa signature... un des plus importants et joyeux événements pour nos deux pays ». Le commissaire russe aux Affaires étrangères a répondu en remerciant le gouvernement turc de l'accueil réservé par lui à M. Karakhan et en félicitant Tefvik Rouchdy bey de l'heureuse conclusion du protocole soviéto-turc du 18 décembre. Parlant de cet acte, il a dit :

Je partage entièrement votre conviction que le protocole d'Angora, qui élargit et approfondit les bases de l'amitié soviéto-turque, jouera en même temps un rôle important dans le développement de la politique des deux pays, laquelle se trouve orientée vers la cause de la paix.

Quelques jours plus tôt, la Turquie avait refusé de s'associer à la proposition américaine d'une intervention des Puissances auprès de la Russie au sujet du conflit sino-soviétique.

CHYPRE

Une délégation cyprïote en Angleterre. — Comme nous l'avons indiqué naguère (numéro de septembre-octobre 1929, p. 320; cf. les p. 288-290), une délégation de Cyprïotes s'est rendue à Londres sous la conduite du métropolitain Nicodemos, pour y demander au gouvernement britannique la réalisation des idées exprimées naguère sur leur patrie par M. Mac Donald, à un moment où celui-ci appartenait à l'opposition. A l'appui de leur demande, les délégués ont déposé un memorandum dont il convient de donner ici une brève analyse.

Ce document pose d'abord en fait : a) que les quatre cinquièmes de la population de Chypre sont de nationalité grecque ; b) que la minorité turque pourrait être protégée par une convention spéciale ; c) et que cinquante années d'occupation britannique ont fourni la preuve de l'inutilité de Chypre pour l'Angleterre au point de vue militaire. Il énumère ensuite les doléances des Grecs cyprïotes. Actuellement (explique-t-il) la population insulaire n'a aucun droit sur l'administration et sur les affaires de sa propre patrie ; à l'encontre, l'élément britannique et la minorité turque de la population font bloc pour contrecarrer l'action des Grecs indigènes. Les problèmes économiques ont été systématiquement laissés de côté. Plus des 47 centièmes du budget servent à rétribuer des fonctionnaires dont les occupations sont étrangères aux besoins de Chypre. Le memorandum conclut en demandant l'institution d'une enquête menée par le Gouverneur britannique de l'île sur la situation de celle-ci.

Le 25 octobre, la délégation cyprïote s'est présentée au ministre anglais des Colonies et lui a fait part des aspirations de la population grecque de l'île. Le ministre se serait réservé de ne répondre qu'après avoir consulté les autres membres du gouvernement, mais le sous-secrétaire aux Colonies a, quelques jours plus tard, précisé la situation aux Communes de la manière la plus nette, en disant que « le ministre avait répondu à la délégation que le gouvernement ne pourrait donner aucun espoir qu'il ferait droit à cette demande ». Le Sous-Secrétaire aux Colonies a ajouté :

Les Cyprïotes ont également formulé certaines propositions pour la modification de l'administration actuelle. Aucune décision finale n'a encore été prise au sujet de ces propositions.

Cette réponse négative paraît avoir causé une profonde déception, non pas seulement aux Cyprïotes, mais aussi en Grèce.

Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Extrême-Orient

CHINE

Fin des difficultés sino-russes en Mandchourie.

— Le conflit sino-soviétique s'est dénoué conformément aux désirs du gouvernement de Moscou, c'est-à-dire par le consentement de la Chine à la remise en vigueur des accords de 1924 concernant l'administration du chemin de fer de l'Est-Chinois.

Le 3 décembre, le jour même de l'envoi aux gouvernements chinois et russe des notes française, anglaise et américaine rappelant qu'aux termes du pacte Kellogg, les conflits internationaux doivent se régler par des moyens pacifiques, le commissaire des affaires étrangères de Moukden, M. Tsai, signait à Nikholsk-Ussurisk, avec M. Simanovski, agent du commissariat soviétique, un protocole laissant prévoir un règlement définitif. On ne saurait donc prétendre que la démarche des puissances ait influencé les négociations de Nikholsk.

Déjà, au mois de juillet dernier, le même M. Tsai avait acquiescé au nom de Moukden aux exigences des Soviets et une première intervention des grandes puissances signataires du pacte Kellogg était alors apparue tout à fait vaine. Si l'entente ne put se faire, ce fut uniquement par suite de l'intransigeance des nationalistes de Nankin. D'eux-mêmes, Russes et Chinois de Mandchourie tendaient à régler directement le conflit, en dehors de toute action médiatrice étrangère. Mais Moukden, manœuvré par Nankin, s'étant dérobé à tout engagement précis, les Soviets, au mépris du nationalisme chinois, dont, en d'autres circonstances, ils firent une arme de guerre contre les privilèges étrangers, employèrent la force pour vaincre la résistance de leurs anciens associés du chemin de fer mandchou.

Nous avons dit ici l'usage qu'ils firent des chars d'assaut et des avions (Bulletin de décembre, page 405). Ils se seraient également servis de gaz asphyxiants. Le fait est que l'offensive déclenchée le 18 novembre dans la région Dalainor-Hailar jeta la panique au milieu des rangs chinois. Dans leur retraite précipitée et désordonnée vers Harbin, les troupes dévastèrent cette région ouverte à la culture. Quelques jours plus tard, les consuls et délégués étrangers, visitant la zone du conflit, remarquèrent que tous les villages étaient détruits et incendiés.

A la suite de cette déroute qui s'acheva en pillages, Moukden se hâta de signer l'accord préliminaire de Nikholsk-Ussurisk dont la principale condition était le renvoi du président chinois du Chemin de fer et la reconnaissance par la Chine du droit des Soviets de nommer le directeur principal et le directeur adjoint.

MM. Roudyi et Denisof, désignés par les Russes pour occuper ces postes, entrèrent immédiatement en fonctions avec le consentement des Chinois.

Enfin, le 22 décembre, M. Tsai et M. Simanovski, tous deux munis de pleins pouvoirs de leur gouvernement, signèrent à Khabarovsk un protocole en vertu duquel était rétabli le *status quo ante* sur l'Est-Chinois. Il était en même temps stipulé que les consulats et les organisations commerciales soviétiques fonctionneraient exactement comme à l'époque antérieure au conflit.

Les Agences de presse ont donné un résumé du protocole de Khabarovsk. Le voici :

Rétablissement, sur l'ancienne base des conditions contractuelles, de l'activité de la direction du chemin de fer de l'Est chinois et rentrée en fonctions des membres soviétiques dans la direction. Dorénavant, le directeur chinois et le vice-directeur soviétique ne doivent agir que de concert.

L'ancienne corrélation des services dirigés par des citoyens soviétiques et chinois doit être rétablie et les citoyens soviétiques chefs de services, ainsi que leurs adjoints, doivent rentrer en possession de leurs droits.

Les ordres et dispositions pris par l'administration du chemin de fer depuis le 10 juillet seront considérés comme nuls s'ils ne sont pas confirmés par la direction et l'administration légale du chemin de fer.

Tous les citoyens soviétiques arrêtés par les autorités chinoises après le 1^{er} mai, à l'occasion du conflit, seront, sans aucune exception, mis immédiatement en liberté, sans qu'il soit fait de distinction entre eux. Il en sera de même des citoyens soviétiques arrêtés au cours de la perquisition opérée au consulat de l'Union soviétique à Kharbine.

Le gouvernement soviétique, de son côté, met immédiatement en liberté, sans aucune exception, tous les citoyens chinois arrêtés à l'occasion du conflit, ainsi que les soldats et officiers chinois emprisonnés.

Tous les employés soviétiques congédiés rentreront dans leurs droits et auront la faculté de reprendre le poste qu'ils occupaient avant leur congédiement et de recevoir l'argent qui leur est dû par le chemin de fer.

Les salaires, les sommes versées en vue de la constitution d'un fonds de retraite, etc., devront être immédiatement et intégralement versés aux citoyens soviétiques qui ne voudront pas être réintégrés à leur poste.

Les deux parties ont l'intention de rétablir des relations consulaires basées sur les principes des droits et usages internationaux. Le gouvernement de Moukden déclare qu'il s'abstiendra de tout acte de violence constituant une infraction au droit d'exterritorialité et aux privilèges dont jouissent les consulats soviétiques, en vertu du droit international. De son côté, le gouvernement soviétique renonce au régime spécial appliqué aux consulats chinois en Extrême-Orient soviétique et accorde à ceux-ci tous les privilèges, ainsi que l'exterritorialité, conformément au droit international.

Le rétablissement immédiat des consulats rend possible la reprise de l'activité normale des organisations économiques soviétiques qui existaient en Mandchourie avant le conflit, et des entreprises commerciales chinoises sur le territoire de l'Union soviétique.

La question de la reprise complète des relations diplomatiques et celle des rapports commerciaux seront soumises, dans leur ensemble, à l'examen de la conférence

soviéto-chinoise qui doit être convoquée à Moscou pour le 25 janvier.

La question des garanties réelles d'observation des accords et des intérêts des deux parties doit être réglée par une prochaine conférence.

Le protocole, qui est entré en vigueur immédiatement après sa signature, prononce dans sa partie finale la cessation complète « de l'état de guerre à la frontière ».

De fait, les troupes d'occupation se retirèrent en territoire sibérien. D'autre part, les Russes internés dans les camps de concentration furent libérés le 1^{er} janvier. On prévoit que le trafic international pourra être repris le 20 janvier sur le réseau.

L'échec de l'insurrection. — La nouvelle insurrection dont nous indiquions dans le précédent Bulletin (pages 406-407) les origines, en mentionnant ses premiers succès, prit en quelques jours une telle importance que le gouvernement de Nankin parut être à deux doigts de sa perte.

Trente généraux réclamaient la démission de Chang Kai Shek. Le parti des réorganiseurs demandait la nomination, à la tête de l'Etat, de l'extrémiste Wang Ching Wei.

La révolte du Nganhoei isolait Nankin des provinces centrales. La ville de Poukeou, terminus du chemin de fer de Tientsin, située vis-à-vis de Nankin, sur la rive gauche du Yangtsé, était aux mains des rebelles, et la révolte avait un caractère d'autant plus grave que le chef de l'assemblée provinciale du Nganhoei, suivi des associations économiques, s'était prononcé contre le gouvernement. La province du Kiangsou elle-même n'était plus sûre.

Un ancien chef militaire qui avait combattu pour son compte les nationalistes en 1928, le général Tang Chen Che, s'était mis, il y a quelques mois, au service de Nankin et, avec des troupes régulières, défendait le Honan contre Feng Yu Siang. A la faveur des circonstances, il se retourna contre le gouvernement central. Cette défection inattendue, qui risquait de livrer tout le moyen Yangtsé aux insurgés, rendit désespérée la situation de Chang Kai Shek. On annonça sa démission. C'est du sud que vint le salut.

**

Chang Fat Kouei, avec sa célèbre division et l'armée de Kouangsi, était à Samshui, aux portes de Canton. De violents combats s'engagèrent aux alentours du 12. Les quelques avions du gouvernement bombardèrent sans répit les assaillants. Des mines pratiquées par les Cantonais, sur les conseils, dit-on, d'officier allemands, arrêtèrent l'élan des rebelles. Le 14 décembre, ceux-ci, très diminués, commencèrent à reculer. Ce fut bientôt la déroute. Chang Fat Kouei, blessé, se suicida.

Le président Chang Kai Shek, qui avait refusé

de céder aux injonctions des « communistes et militaristes ligués », annonça qu'il était désormais maître de la situation.

L'ancien gouverneur du Chansi, le général Yen Si Chan qui, dans les événements de ces derniers mois, a joué un rôle assez mystérieux et dont la popularité semble s'étendre, se déclara partisan du gouvernement central. En retour, il demanda le haut commandement sur les armées au nord du Yangtse et le contrôle sur les finances des chemins de fer septentrionaux. Il fit mine de marcher contre le rebelle Tang Chen Che dans le Honan, mais ne tenta rien contre Feng Yu Siang réfugié au Chansi.

Partout, en quelques jours, les combats cessèrent. Mais les insurgés restèrent sur leurs positions.

On annonce que, pour donner satisfaction à l'opinion, le Kouomintang procédera à une division des pouvoirs suprêmes. Chang Kai Shek devenant chef du gouvernement civil et Yen Si Chan chef du gouvernement militaire. Celui-ci, en tous cas, ne consentira pas à siéger à Nankin. Le Nord est son domaine. A mesure que les événements avancent, le régime du double gouvernement prend forme et se précise.

Le mouvement de la navigation en Chine en 1928. — Nous avons extrait (Voir le *Bulletin* de décembre, p. 405-406), du Rapport général des Douanes Chinoises quelques renseignements sur le commerce en Chine en 1928. Ce même rapport contient un chapitre relatif au mouvement de la navigation en Chine au cours de la même année. Grâce aux informations fournies par M. Saussine, consul général, attaché commercial à la Légation de Pékin, il nous est permis de faire de cette question un exposé assez détaillé.

Le nombre des navires visitant les ports ouverts de Chine s'est élevé en 1928 (entrées et sorties réunies) à 186.851, représentant ensemble 152.630.001 tonneaux.

Ces chiffres font ressortir une augmentation considérable par rapport à l'année précédente, mais il faut noter que les années troublées de 1925, 1926 et 1927 furent désastreuses pour la navigation, en particulier sous pavillon britannique, de sorte que le progrès effectué en 1928 n'est guère, au point de vue du nombre des navires notamment, qu'un rétablissement au niveau de l'année 1924 où l'on avait enregistré 186.382 navires et 141.432.827 tonneaux.

Les Douanes chinoises ne tiennent de statistiques en poids que pour quelques marchandises seulement ; aussi n'est-il pas possible d'avoir les quantités du tonnage transporté sous chaque pavillon.

Le pourcentage de chacun d'eux en 1928 a été le suivant : Britannique : 36,71 0/0 ; Japonais : 25,60 0/0 ; Chinois : 23,93 0/0 ; Norvégien : 2,48 0/0 ; Américain : 4,17 0/0 ; Allemand : 2,43 0/0 ; Hollandais : 1,73 0/0 ; Français : 1,30 0/0.

Malgré le boycottage de ses navires au cours des années précédentes, la Grande-Bretagne a reconquis une avance considérable. Le Japon ne cesse d'accroître le nombre de ses vapeurs visitant les ports de Chine.

La situation de la marine marchande nationale préoccupe le gouvernement de Nankin. Il envisage des mesures pour favoriser le pavillon national, et notamment songe à lui réserver le droit de cabotage.

Il semble que l'attention des armateurs, en particulier américains, japonais et britanniques, se porte en ce moment sur le transport des passagers entre la Chine et le continent américain.

Le développement des relations commerciales entre la Chine et l'Amérique engagera un nombre plus grand d'hommes d'affaires de ce dernier pays à visiter la Chine, et, d'autre part, le tourisme « autour du monde » tend à augmenter. C'est pour satisfaire cette double clientèle de touristes et de gens d'affaires que les compagnies concurrentes sur l'Océan Pacifique se préoccupent d'accroître la vitesse de leurs paquebots.

Comme on vient de le voir, le pourcentage de tonnage des vapeurs sous pavillon français qui visitent les ports de Chine est extrêmement faible ; il ne vient en 1928 qu'au huitième rang avec seulement 1,30 0/0 du tonnage total. En 1927, on a compté 1.504 vapeurs français avec 1.894.216 tonneaux ; en 1928, 1.371 vapeurs avec 1.967.216 tonneaux.

Il y a eu en 1928, par rapport à l'année précédente, une certaine augmentation en tonnage due sans doute à la mise en service d'unités plus importantes sur la ligne de Chine de la Compagnie des Messageries Maritimes. Par contre, on constate une diminution du nombre des navires, due vraisemblablement à la disparition de petites compagnies opérant sur le Yangtsé pendant les années troublées de 1925 à 1927.

Il y a peu de probabilités d'accroissement notable de la part de notre pavillon en Chine, car les navires actuels de la Compagnie des Messageries Maritimes suffisent largement aux besoins de notre commerce, d'autant plus que ce dernier n'utilise pas uniquement les vapeurs français ; les chargeurs, en effet, se préoccupent avant tout d'expédier les marchandises dans le plus bref délai.

Les compagnies françaises de navigation opérant en Chine sont au nombre de cinq.

1° Les *Messageries Maritimes*, dont les paquebots touchent Changhai deux fois par mois dans les deux sens et les cargos une fois. Au total, 72 navires de cette compagnie ont importé à Changhai, en 1928, 72.297 tonnes de marchandises et exporté de Changhai 22.517 tonnes. Ils ont, en outre, enlevé 96.856 tonnes chargées dans les ports du nord, dont 64.130 tonnes prises, il est vrai, à Vladivostock, mais en provenance de Mandchourie.

La flotte des *Messageries Maritimes*, très éprouvée pendant la grande guerre, s'est trouvée obli-

gée d'utiliser d'anciens paquebots allemands, adaptés à grands frais, tandis que celle des compagnies allemandes, ayant à se renouveler complètement, se mettait au courant des derniers perfectionnements : la flotte des Messageries Maritimes est donc, de ce fait, gênée dans son développement ;

2° *La Compagnie Indochinoise de Navigation.* — Ses petits vapeurs font un service régulier entre Haiphong et Hongkong avec escale tous les 14 jours dans deux ports chinois du Kouang-tong : Hoi-Hao, dans l'île de Hainan, et Pakhoi, ainsi qu'à Kouang-Tcheou-Wan.

3° *La Société Maritime Indochinoise de Navigation.* — Cette compagnie gère un service mensuel, organisé seulement au cours de 1929, entre Swatow (au nord de Canton) et Saigon. Cette ligne n'est desservie que par un navire de 1.900 tonnes.

4° *L'Union Franco-Chinoise de Navigation* (Société française du Haut-Yangtse, C.C.A. Chiris). — Cette compagnie possède deux petits vapeurs qui opèrent sur le Fleuve Bleu entre Tchongking, dans la province du Setchoan, et Itchang, dans la province du Houpei.

5° *La Société des Etablissements de Tongkou* fait le service des passagers chinois entre Tientsin et l'embouchure du Hai-Ho (Peiho).

Les autres compagnies étrangères opérant en Chine se répartissent comme suit : six compagnies américaines à Changhai ; seize compagnies britanniques (onze à Changhai et cinq à Hongkong) ; cinq compagnies allemandes à Changhai ; deux compagnies norvégiennes à Changhai ; une compagnie danoise à Changhai également.

Les compagnies de navigation chinoises sont au nombre de treize, onze ayant leur siège à Changhai, deux à Tientsin.

Un grand nombre de ces compagnies se livrent à la navigation côtière et fluviale. Leur avenir — et ici nous exprimons notre sentiment personnel — semble sérieusement menacé. Le gouvernement de Nankin s'est, en effet, prononcé pour la rétrocession à la Chine des droits de cabotage et de navigation intérieure. Dans un exposé de la politique étrangère du Kouomintang, le Dr C. T. Wang a formellement déclaré que l'abolition de ces droits devait être considérée comme l'une des conséquences de la suppression de l'exterritorialité.

Cette mesure, si elle est prise, portera surtout atteinte aux intérêts britanniques et japonais ; elle nuira au commerce d'une manière générale, car les Compagnies chinoises ne sont pas en situation d'assurer seules les transactions. Nous reviendrons sur cette question dans l'exposé que nous comptons faire de la politique extérieure de Nankin qui, après avoir visé et obtenu l'autorité douanière, a pour objectif l'abolition de l'exterritorialité. Le 28 décembre, le Conseil d'État du gouvernement Kouomintang a dénoncé de son propre chef le statut privilégié des étrangers en Chine.

Les cimetières et le culte des morts à Ningpo.

— D'après le correspondant de l'*Agence Fides* à Ningpo (Chekiang), la question des cimetières soulèverait de graves difficultés dans cette ville. Jusqu'à présent, chaque famille enterrait ses morts où elle voulait, ce qui faisait de la campagne, surtout autour des villes, une vaste nécropole où les vivants disputaient le sol aux morts. Pour remédier à cette situation, voici qu'on préconise les cimetières à l'europpéenne car, en Chine, il n'existe pas encore de vrais cimetières, mais seulement un peu partout des dépôts renfermant parfois plusieurs milliers de cercueils.

A Ningpo, le plus important est le « Se Ming Kong Souo » qui peut contenir environ 5.000 cercueils. Ce dépôt comporte plusieurs séries de hangars parallèles, abritant chacun deux rangées de cercueils, alignés transversalement de chaque côté de l'allée centrale, ce qui facilite les changements qu'ils ont à subir. On en met généralement deux l'un sur l'autre, mais ils ne doivent pas rester plus d'un an dans le même dépôt. On les évacue donc au fur et à mesure, soit vers les tombeaux construits entre temps par la famille, soit vers la montagne, où on les dépose en terre commune. Au cours de l'année 1929, on a encore construit de nouveaux hangars au Se Minfi Kong Souo. A cette occasion, pour apaiser les âmes des morts et les empêcher de nuire aux vivants, on a célébré un service des plus solennels : en mai, 72 bonzes, venus camper dans les nouveaux hangars, y ont, durant sept jours, récité force prières et célébré force cérémonies.

La ville de Tientsien et les écoles libres. — Est-ce par réaction contre les doctrines bolchevistes ? Est-ce par gratitude pour les services déjà rendus et par désir de favoriser la diffusion de l'instruction — ou bien encore par esprit de complète impartialité ? Toujours est-il que le règlement suivant, empreint d'un esprit vraiment libéral, a été, au mois de mai dernier, promulgué à Tientsien, pour entrer en application dès la prochaine année scolaire :

Article premier. — Toute école libre, primaire ou moyenne, dont l'ouverture a été autorisée, a le droit d'adresser une demande de subvention au bureau de l'Instruction publique.

Art. 2. — Toute école qui, après enquête, sera reconnue comme donnant de bons résultats, verra cette demande agréée.

Art. 3. — Cette demande doit être présentée avant le 15 mars, pour que la réponse affirmative du bureau, s'il y a lieu, permette à l'école de faire entrer cette subvention dans son budget de l'exercice suivant.

Art. 4. — Voici le taux des subventions qui — *positivis ponendis* — peuvent être obtenues par les écoles privées.

1. Ecoles moyennes : a) Supérieures : chaque classe peut obtenir de 600 à 1.200 dollars par an ;

b) Inférieures : chaque classe peut obtenir de 480 à 960 dollars par an.

2. Ecoles primaires : chaque classe, de 180 à 360 dollars par an.

Les articles suivants donnent le détail des conditions requises pour que soient obtenues ces subventions. Ces conditions (ajoute l'Agence « Fides », de qui nous tenons ces détails) sont très raisonnables et telles qu'une école bien dirigée ne peut pas ne pas les remplir.

JAPON

La situation ministérielle. — La Diète s'est réunie le 23 décembre pour entendre le discours du trône. Elle a élu comme président une des personnalités du parti de l'opposition ; tout le bureau est composé de membres du Seiyukai, parti hostile au Cabinet Minseitô. Il manque à celui-ci soixante voix pour disposer d'une majorité. Aussi se prononce-t-il en faveur de la dissolution.

Le Seiyukai au contraire s'oppose à de nouvelles élections qui, faites par le cabinet Minseitô, lui seraient inévitablement contraires. De nombreux milieux d'affaires appréhendent le trouble qu'apporteraient des élections générales dans une période de transition dominée par la levée de l'embargo sur l'or. D'autre part, des cercles politiques influents qui touchent à l'Amirauté et au ministère des affaires étrangères jugent le moment peu indiqué pour faire appel au suffrage universel.

On fait remarquer qu'avec la conférence de Londres, le Japon est à un tournant de sa politique navale et, partant, de sa politique de désarmement ; qu'avec la liberté de la sortie de l'or le Japon est engagé dans une politique de compressions financières et d'expansion commerciale ; enfin, qu'en raison de la consolidation du gouvernement de Nankin, il va s'agir de donner au nationalisme chinois des satisfactions raisonnables.

Le premier ministre, M. Hamaguchi, répond que, précisément pour ces motifs, il lui faut une majorité. Sa situation est déjà suffisamment fautive ; il ne trouverait pas au parlement un nombre de voix suffisant pour approuver son attitude.

On assure dans les sphères gouvernementales que le Cabinet est résolu à obtenir de l'empereur le décret de dissolution de la Diète dès l'ouverture de la session qui, comme de coutume, aura lieu au début de l'année. On aurait donc des élections brusquées. Le budget doit être voté avant la fin du mois de mars.

Les visites fréquentes du premier ministre au palais laissent supposer qu'il rencontre en haut lieu une opposition à la seule mesure qui lui permettrait de conserver le pouvoir. Au temps du suffrage restreint, le conseil privé ne repoussait généralement pas les propositions de dissolution justifiées. Il considère aujourd'hui comme périlleuses des élections au suffrage universel trop souvent répétées, car l'état d'esprit des jeu-

nes générations représente, aux yeux des dirigeants eux-mêmes, un redoutable inconnu.

Mort du Père Raguet. — Un japonologue de langue française, le Père Raguet, des Missions Étrangères de Paris, dont les remarquables travaux de linguiste étaient depuis longtemps appréciés par les milieux savants japonais, s'est éteint au mois de décembre à Tokio.

Né à Braine-le-Comte, en Belgique, en 1854, il était au Japon depuis 1879. En ces 50 ans de résidence, il avait joint aux œuvres d'apostolat et de charité de patientes recherches linguistiques qui lui avaient attiré la considération, non seulement des orientalistes d'Europe et d'Amérique, mais encore et surtout des milieux académiques et philologiques du Japon.

De 1879 à 1895, le P. Raguet vécut parmi les pêcheurs dispersés dans l'archipel de Nagasaki, où, du temps des persécutions religieuses des Tokugawa, de nombreuses familles chrétiennes vinrent chercher asile.

Le P. Raguet fut le premier qui établit des glossaires des idiomes et des patois en usage dans ces régions côtières, où les apports linguistiques étrangers étaient particulièrement importants.

Plus tard, le P. Raguet apporta tous ses soins à la confection d'un dictionnaire français-japonais, qui fut publié en 1905 sous le patronage du gouvernement belge, et qui obtint peu après de hautes distinctions de la part de nombreuses sociétés savantes, dont l'Académie Française.

Ce dictionnaire, d'un caractère à la fois savant et pratique, a rendu les plus grands services aux Japonais désireux d'étudier notre langue. Et, par là, le P. Raguet fut un bon serviteur de l'influence française.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

Un Congrès catholique Malabar. — On sait que les Catholiques du rite syro-malabar font remonter leur origine à l'Apôtre Saint-Thomas et qu'ils sont actuellement au nombre de près de 450.000, répartis entre les quatre diocèses de la Province ecclésiastique d'Ernakulam. Ils ont tenu, au début du mois de mai 1929, trois Congrès successifs qui ont tous trois été très suivis, au rapport de l'Agence « Fides ».

Le Congrès des étudiants Catholiques malabar, que présida S. G. Mgr Perini, de la Compagnie de Jésus, évêque de Calicut, fut suivi par 4.000 étudiants.

Au Congrès Catholique malabar participèrent 5.000 hommes. Ils votèrent une série de 17 résolutions, parmi lesquelles figurent un vœu contre la loi qui déshérite les convertis et un vœu tendant à obtenir une plus large participation

des Catholiques aux divers services du Gouvernement.

Enfin un Congrès Eucharistique Malabar réunit plus de 10.000 congressistes et donna lieu à d'imposantes manifestations religieuses.

ADEN

Le port d'Aden et ses progrès. — En face de Djibouti, dont le port naturel, bordé à l'Est de madrépores, évolue trop lentement, faute d'être pourvu des ouvrages et du matériel qui lui sont nécessaires, comme aussi d'être amélioré par des travaux indispensables, le port anglais d'Aden, sur la côte méridionale de l'Arabie, offre d'excellents mouillages aux navires calant jusqu'à 9 m. Les bâtiments d'un plus fort tirant d'eau peuvent y pénétrer, eux aussi, en utilisant la marée.

Le port d'Aden — situé à proximité de Steamer-Point, le quartier européen, sur une vaste baie large de 6 kilom. et profonde d'autant, la rade d'Aden — est administré par un Comité autonome. Son excellente position à la sortie de la Mer Rouge lui permet de bénéficier du mouvement d'échanges sans cesse croissant qui s'est établi sur la grande route des Indes, à la faveur du percement de l'isthme de Suez. Aussi son trafic est-il en constants progrès.

Au cours de l'avant-dernier exercice annuel (1^{er} avril 1927-31 mars 1928), le port d'Aden a été visité par 1.408 navires, jaugeant 5.862.000 tonneaux. La valeur des échanges s'y est chiffrée à 178.147.000 roupies indiennes, soit à environ 1 milliard 540 millions de francs, en augmentation de 20.546.571 roupies sur le précédent exercice. Un peu auparavant, le mouvement des entrées dans le port avait été de 4.255.233 tonnes nettes (en 1924-1925) et de 4.356.325 tonnes nettes (en 1925-1926). La valeur totale des échanges avait été de 147.828 roupies en 1923-1924, de Rs 167.385 en 1924-1925 et de Rs 165.088 en 1925-1926, se décomposant ainsi :

1923-1924	Rs. 78.768	Rr. 69.060
1924-1925	90.036	77.349
1925-1926	89.820	75.268

Ainsi s'accroît le progrès réalisé sur les transactions d'avant-guerre (Rs 127.897 en 1912-1913, dont Rs. 65.661 aux importations et 62.236 aux exportations). Avec les 1.408 navires, jaugeant ensemble 5.862.000 tonneaux, qui l'ont visité en 1927-1928, le port d'Aden devance singulièrement notre Djibouti, où n'ont touché, en 1926, que 182 vapeurs, jaugeant ensemble 2.243.467 tonneaux.

ASIE RUSSE

La réaction anti-bolcheviste. — L'Asie française a déjà signalé à maintes reprises la lutte menée par les paysans contre la dictature bolcheviste. Dans son numéro de juillet-août 1929

(p. 263-264), elle a, en particulier, donné quelques précisions sur l'activité des Basmachis au Turkestan et affirmé que, sans vouloir exagérer l'importance de soulèvements dont il est difficile de mesurer l'étendue et la gravité, le pouvoir soviétique est sérieusement contre-battu.

Cette agitation qui, depuis quelque temps, ne cesse de s'accroître dans les campagnes semble inquiéter de plus en plus les dirigeants de Moscou. Il n'est pas de jour, en effet, où la presse russe ne signale les actes malveillants, les crimes et les attentats terroristes commis sur la personne de correspondants de journaux soviétiques, de membres du parti communiste, de représentants du pouvoir bolchevik sur les points les plus différents du territoire de l'U.R.S.S.

C'est par milliers que l'on compte actuellement le nombre des communistes tués dans les villages de l'Union. La presse soviétique croit pouvoir affirmer que ces crimes sont l'œuvre des Koulaks, c'est-à-dire des paysans aisés, que les Koulaks ont relevé la tête, que la lutte des classes s'est aggravée au village. Voici en quels termes les *Izvestia* de Moscou du 11 novembre 1929 expliquent cette aggravation.

Le monde des Koulaks attaque les Selkors, ces représentants progressistes de la communauté soviétique à la campagne, avec une désinvolture peu ordinaire. Des différentes régions de l'Union Soviétique, il nous parvient des télégrammes mentionnant l'activité enflammée des Koulaks et, comme résultats, la fréquence d'assassinats de selkors, les attentats de toute sorte, les meurtres d'instituteurs, d'hommes politiques, les incendies d'isbas — bibliothèques et de locaux de Soviets. Le Koulak travaille : non moins actif est le dilapidateur et autres éléments obscurs qui se sont infiltrés aux Soviets.

Ces accusations étaient à prévoir, et les coupables sont immédiatement flétris des qualificatifs d'anti-communistes, d'ennemis du peuple, de bourgeois. On ne saurait s'arrêter à ces procédés simplistes ; mieux vaut constater la vérité, à savoir que l'on se trouve en présence, non pas du mécontentement d'une seule catégorie de paysans, mais d'un soulèvement partiel, sporadique des paysans en général.

La presse soviétique fournit d'ailleurs elle-même toute documentation nécessaire à ce sujet et si elle était par trop partielle, M. Panaït Istrati, dans son dernier ouvrage *La Russie nue*, nous apporte les précisions nécessaires.

On sait que la Révolution d'octobre a donné au peuple russe l'usufruit de toute la terre. C'est ce qu'il demandait, sans pouvoir différencier l'usufruit de la propriété. On sait également dans quelles conditions le travail a été organisé et quelle est l'économie de l'agriculture soviétique. A l'heure actuelle, on divise couramment les paysans russes en trois groupes principaux : les riches, les pauvres et les moyens (Koulaks, Bedniaks, Seredniaks) ; cette distinction est d'ailleurs tellement vague et élastique pour les fonctionnaires soviétiques eux-mêmes que les autorités ne parviennent pas à distinguer un sered-

niack d'un koulak, car le seredniack devient vite un koulak pour peu qu'il achète un cheval ou une vache de plus. Avec leur manie de tout hiérarchiser, les bolchevistes russes ont essayé de caractériser ces classes. Un ouvrage édité en 1928 par l'Académie communiste de Moscou (La différenciation sociale de la campagne soviétique) distingue, dans la population paysanne, cinq catégories :

1° Les familles prolétariennes vendant plus de 50 journées de travail ;

2° Les familles semi-prolétariennes vendant de 20 à 30 journées de travail ;

3° Les familles moyennes louant ou vendant moins de 20 journées de travail ;

4° Les familles moyennes avec élément d'exploitation louant de 20 à 50 journées de travail ;

5° Les familles de petits capitalistes louant plus de 50 journées de travail.

Inutile de dire tout ce que cette classification a d'artificiel.

Il est plus intéressant d'indiquer dans quelle profonde misère vit l'immense majorité du peuple russe. D'après les statistiques soviétiques, une famille prolétarienne doit vivre avec un gain de 160 à 275 roubles environ dans l'année, une famille semi-prolétarienne avec 235 à 330 roubles environ ; les plus pauvres ont 160 roubles environ, soit 640 francs, soit 55 francs par mois. C'est tout juste de quoi ne pas mourir de faim en mangeant tous les jours de la *cacha* (bouillie) de sarrasin !

Après quinze années de guerre et de privation prolongées, ces paysans travailleurs manquent de tout et la révolution se devait d'élever leur niveau d'existence. Kalinine, répondant aux plaintes exhalées des campagnes, écrivait : « Ai-je jamais nié que la vie des pauvres gens soit dure ? Non, leur supplice continue toujours. Ce n'est pas notre faute, c'est notre malheur ». On doit rectifier cette dernière appréciation : jamais le peuple russe n'a été aussi malheureux, et la faute en revient aux Soviets.

Comme l'indiquait la *Pravda* du 14 août 1925, le salaire journalier dans l'écrasante majorité des cas, ne lui donne pas la possibilité de se nourrir. Suivant le *Troud* du 26 mai 1927, en Ukraine les ouvriers agricoles travaillent en moyenne 13 h. 36 par jour et ont une paie inférieure à celle d'avant-guerre. Dans le Ferghana et dans l'Uzbekistan, ces mêmes ouvriers travaillent 12 heures par jour et moins de la moitié d'entre eux touchent leur salaire en espèce. Léon Sosnovsky, un communiste notoire, un ancien rédacteur à la *Bédnota* (journal des paysans pauvres), a révélé que la situation des paysans était lamentable, désespérée et que la *Vodka* achevait leur déchéance. Un seul exemple, choisi parmi des milliers d'autres, suffira à montrer quelle est la moralité des chefs communistes. Prenons les constatations faites lors du procès de Kherson. La commission d'enquête ayant garanti, par la voie de la presse, le secret aux plai-

gnants, une véritable ruée se produisit et il fallut créer une queue à la porte des enquêteurs.

L'un des accusés, chef du service, s'appropriait d'énormes sommes, organisait des orgies, contraignait les miliciens à danser pour l'amuser et persécutait ceux qui le dénonçaient à la presse de Kherson. Comme membre de la commission d'épuration de l'appareil soviétique, il contraignait des collaboratrices à partager sa couche sous menace de renvoi. Les fonctionnaires et policiers sous ses ordres violaient les femmes et touchaient des pots de vin. Le second, également membre du parti, chef de la milice, dévorait les fonds, falsifiait les documents, se rendait complice du précédent, étouffait la voix de ses miliciens consciencieux, assommait les personnes arrêtées, couvrait les vols de ses maîtresses, etc... Le troisième, aussi du parti, est le compagnon des deux précédents. Un quatrième vole et viole. Le cinquième, du parti du « Drapeau Rouge », commet les mêmes forfaits. Et tous de piller les caisses publiques, de rançonner les habitants, de violer les femmes, de falsifier les comptes, de se vautrer dans une crapuleuse débauche. Et c'est le commissaire du peuple Chli-khter, président de la commission, qui déclare : « Ce serait une erreur de croire que cette affaire soit exceptionnelle par le caractère et la quantité des abus ; ici, pour une série de raisons, nos maladies sociales se sont seulement révélées avec plus d'intensité. »

Il est dès lors facile de comprendre que, malgré l'apathie du peuple russe, à côté de la résistance passive chère à cet utopiste que fut Tolstoï, il se manifeste, depuis 1927 surtout, une sourde révolte, une sorte de guérilla où succombent bien des agents, réels ou supposés, du gouvernement, le plus souvent frappés dans le dos et où flambent les récoltes soviétiques dans des incendies de guerre civile.

En 1928, on aurait compté 24.000 attentats anti-communistes.

Pour 1929, le nombre est beaucoup plus grand.

Or, ce mouvement ira en croissant et en s'élargissant. Le pouvoir communiste ne peut renoncer à l'offensive contre le village, car il est obligé, dans la situation économique présente, d'aller chercher ses ressources matérielles dans les seules campagnes ; mais, d'autre part, les paysans ne renonceront pas à leur tactique éprouvée dans tous les temps et dans tous les pays : répondre coup pour coup.

En raison du développement pris par le mouvement paysan, il paraît nécessaire de donner un aperçu des actes terroristes imputés aux Koulaks par la presse soviétique, mais qui, en réalité (on ne saurait trop le répéter), ont pour auteurs des paysans russes appartenant à toutes les classes. Nous nous en tiendrons exclusivement aux attentats qui ont pour cause une spoliation quelconque, réservant pour un exposé ultérieur ceux qui dérivent directement du mouvement anti-religieux ou de la lutte menée contre les croyances ou les coutumes locales.

cadavre du président du soviet rural de Trégoub ; Dans la région de Toula, des coups de feu ont été tirés sur l'instituteur activiste du village de Baranovka. Dans la rivière Tver, on a trouvé le

à Gouhanovo, près d'Eletz, le président d'une commission de contrôle a été tué au moment où il allait effectuer une revision. Il ne se passe pas de jour, écrit un correspondant de Smolensk, que des informateurs locaux n'annoncent de nouveaux méfaits de Koulaks. C'est ainsi que dans le village de Kovali (district de Pinsk), des paysans, sous la menace de revolvers et de couteaux, ont obligé la commission chargée de la répartition des terres à accorder des avantages plus grands que ceux auxquels elle consentait. Au club des cheminots, à Léninegrad même, l'étudiant communiste Zoudine a été mis en pièces; dans la région de Mstilavski, le secrétaire du soviet local a été tué. Près de Yvchkar-ola, la femme communiste Soldatkina a été assassinée; le président du soviet rural de Toztchial a subi le même sort. Près de Bakou, la femme communiste Seïdkhanova a été tuée d'un coup de couteau. A Tachkent, un certain Moukhamedov, membre du Soviet de la ville, a été tué par un inconnu. Dans la région de Kalouga, Krivenro est condamné à mort pour avoir tué le correspondant soviétique rural Chornikov, etc., etc... Ces actes terroristes, individuels ou collectifs, sont le résultat de vengeances politiques; on pourrait en citer des milliers d'après la presse russe. Les attentats de plus en plus nombreux des « rabkor », correspondants ouvriers dans les fabriques, et des « selkors », correspondants ruraux de journaux soviétiques dans les gouvernements de Moscou, Léninegrad, Koursk, Ivan-vozenessesk, en Crimée, en Ukraine, en Azerbaïdjan, dans la République des Tatars et au Turkestan, sont des signes manifestes d'un mécontentement général d'éléments agissants.

D'après les déclarations faites à la conférence des délégués des correspondants des journaux soviétiques à Moscou,

La terreur est telle en Russie qu'on tue pour un morceau de pain. On nous promet de nous couper le cou, on menace d'incendier nos maisons. On règle les comptes quand la nuit est venue. Chez nous, ce ne sont qu'assassinats, incendies, massacres, menaces de tous côtés.

La campagne entreprise par le gouvernement soviétique en vue d'obtenir la livraison des céréales, a eu pour résultat une recrudescence d'assassinats politiques, d'actes terroristes de tous ordres et, en particulier, d'incendies d'exploitations agricoles soviétiques. Des locaux gouvernementaux, des bibliothèques communales, des greniers, des meules de foin, des tas de paille, etc., sont chaque jour la proie des flammes. « Le coq rouge », — c'est ainsi qu'à la campagne on désigne l'incendie, — sème l'effroi parmi les représentants de journaux, parmi les membres du parti communiste et des soviets ruraux, parmi les secrétaires et les présidents d'organisation, les instituteurs, les propagandistes. Le correspondant à la *Pravda* de Minsk signale l'incendie de l'exploitation agricole d'un paysan activiste du village de Prokhody, de la maison et dépendances du secrétaire du soviet local Lys-

kov. Dans le Caucase du Nord, les éléments anti-soviétiques de la stantza de Bekechev ont incendié la nuit l'izba-bibliothèque la meilleure de la région. Dans la région de Kaïbitski en Tartarie, tous les dépôts de blés du gouvernement ont été incendiés. Partout, dans l'extrême-Nord Russe, comme au Turkestan, au Caucase, en Russie blanche et en Sibérie, on signale les mêmes actes terroristes. Dans le Turkestan, en particulier, les paysans mirent le feu à une grande ferme nationale soviétique. En Azerbaïdjan, la grande exploitation de Krasnaïa Zvezda fut la proie des flammes. Très caractéristique est, à ce sujet, la proclamation publiée dans la *Pravda* de Moscou du 2 novembre dernier. Une lettre annonce une série d'incendies qui doivent être allumés dans la région de Chekelinsk, à dates préalablement fixées. Il y est dit textuellement :

Le 25 octobre le feu éclatera chez Alexiev S. P.; le 24 chez Gromadine I. F.; le 24 chez Gromadine A. F.; le 20 chez Petrenko E. G.; le 30 à l'organisation Sveklosoyonz.

Le feu sera mis un de ces jours chez Yourschenko Egov, secrétaire du soviet et la proclamation terminait par cet avertissement : « Les personnes citées sont priées d'évacuer leurs locaux aux jours fixés. » Ces incendies eurent lieu, mais à des jours différents de ceux qui avaient été indiqués.

Commentant cet état de choses, le journal russe *Vozjojdénie* écrit :

Il est douteux que les événements actuels soient déjà l'incendie général qui, se répandant à travers toute la Russie, anéantira la dictature de Staline. Il est difficile d'envisager la possibilité de mouvements paysans organisés. Pour que se produise un soulèvement subit et embrassant tout le territoire, il serait indispensable que tous les paysans russes se trouvassent partout dans des conditions de vie exactement semblables, que les relations mutuelles fussent exactement les mêmes entre les paysans pauvres, les paysans moyens et les Koulaks pour que tous ces groupes ressentissent avec la même acuité le poids insupportable d'une vie dont il n'est possible de sortir que par des moyens désespérés. D'ailleurs, tout le monde sait que les conditions de la vie paysanne, en Russie diffèrent suivant les régions; la proportion des pauvres et des Koulaks n'est pas la même partout. Le niveau de l'existence varie également et c'est pourquoi la haine envers les communistes et le sentiment qu'il est impossible de vivre sous leur régime différent aussi.

Mais ce qu'il est facile de prévoir, c'est que ces événements ne peuvent rester sans suite. Le Gouvernement central va renforcer sa répression et réprimer impitoyablement tous ces désordres. Ces mesures ne feront qu'exacerber les désirs de vengeance et le mouvement révolutionnaire se généralisera de plus en plus. Les années à venir seront, sans aucun doute, remplies par ces conflits entre le pouvoir communiste et les campagnes russes anti-communistes. Et c'est de l'issue de ces conflits que dépend l'avenir de la Russie.

F. T.

PERSE

La réforme judiciaire. — Voici longtemps, avant et depuis l'abolition des capitulations, que le gouvernement persan poursuit la réalisation d'un programme de réforme judiciaire.

Entre autres projets, des codes s'inspirant de la jurisprudence occidentale, et principalement du code Napoléon, ont été élaborés, les tribunaux ont été réorganisés, de nouvelles prisons sont construites.

Mais ce à quoi le ministre de la Justice de Perse attache le plus d'importance, c'est au perfectionnement de la magistrature et du personnel appelé à administrer les nouvelles lois.

Dans cet ordre d'idées, le gouvernement persan a décidé d'envoyer tous les ans en France un certain nombre de jeunes magistrats et de fonctionnaires qui auront pour tâche de faire des stages dans les tribunaux, de s'assimiler les méthodes et la procédure et de recueillir une expérience pratique de la justice française.

Le premier contingent, composé de M. Matin Daftary, juge de tribunal à Téhéran, du docteur Kya, médecin légiste, et de M. Djalabeddin Akhavi, fonctionnaire au ministère de la Justice, est arrivé à Paris au mois d'août dernier.

Le gouvernement français leur a réservé bon accueil, et au ministère de la Justice on leur a procuré des facilités pour l'accomplissement de leur mission.

Un traité d'amitié et de garantie avec la République turque. — L'Asie française a naguère signalé la signature d'un traité de paix et d'amitié entre la Turquie et la Perse, à la date du 22 avril 1926 et non point 1925, comme nous l'a fait dire de façon erronée une faute d'impression (numéro de juillet-août 1928, p. 305). Nous donnons aujourd'hui le texte complet de ce document, tel que l'a publié, dans son cahier IV de l'année 1927, l'excellente *Revue des Etudes islamiques* de M. Louis Massignon, pour qui l'avait traduit M. A. M. Kassim.

L'Etat persan, d'un côté,

L'Etat turc, de l'autre,

Ayant pris en considération les nécessités et les devoirs que crée et entraîne pour les deux nations le siècle présent, et ayant la conviction qu'il faut resserrer les liens d'amitié et de fraternité existant déjà entre elles, ont décidé de préciser leurs conditions matérielles et les relations sincères. Pour atteindre ce but, ils ont trouvé indispensable la conclusion d'un traité d'amitié et de garantie, et les deux parties contractantes étant tombées d'accord pour que le lieu de réunion de cette conférence fût la ville de Téhéran, ils ont désigné leurs mandataires comme suit :

De la part de S.M. le Roi de Perse :

S.E. Agha Mirza Mamed Ali Khan Foroghi, premier ministre persan et Agha Mirza Davoud Khan Mofteh, représentant le ministère des Affaires étrangères;

De la part du Président de la République turque :

Mamdouh Chewket bey, envoyé extraordinaire et ambassadeur turc en Perse,

Les mandataires sus-mentionnés, après avoir vérifié et reconnu authentiques leurs pouvoirs respectifs, sont tombés d'accord sur les points suivants :

Article premier. — Une paix indestructible et une sincère et éternelle amitié seront maintenues entre l'empire persan et la République turque, ainsi qu'entre les citoyens des deux pays.

Art. 2. — En cas d'opération militaire de la part d'une ou de plusieurs tierces puissances contre l'une des deux hautes parties contractantes, l'autre partie contractante s'engage à observer la neutralité à l'égard de la partie avec laquelle elle a traité.

Art. 3. — Chacune des parties contractantes s'engage à ne pas attaquer l'autre partie, et, en plus, à ne pas chercher à participer à aucune sorte d'alliance ou d'entente politique, économique ou financière qui serait dirigée, de la part d'une ou de plusieurs tierces puissances, contre l'autre partie contractante ou contre sa sécurité militaire et maritime.

De même chacune des parties contractantes s'engage à ne participer à aucune opération de guerre entreprise, par une ou plusieurs puissances tierces, contre l'autre partie.

Art. 4. — Dans le cas où une ou plusieurs puissances tierces, se trouvant en état de guerre avec une des hautes parties contractantes, voudraient, en violant la neutralité de l'autre partie, faire passer sur son territoire leurs armées et leurs munitions de guerre ou s'y procurer des vivres, du bétail et généralement tout ce qui servirait à la continuation des hostilités au lieu d'y faire passer leurs armées en retraite, au cas où dans un but militaire, elles voudraient provoquer et obliger à se révolter les populations du pays contractant, resté neutre, ou encore faire dans ce pays des reconnaissances militaires, dans tous ces cas le parti contractant resté neutre est tenu d'empêcher ces opérations avec toutes ses forces militaires et de faire respecter sa neutralité.

Art. 5. — Les deux hautes parties contractantes s'engagent à ne pas permettre l'établissement ou la constitution, sur leurs territoires respectifs, d'organisations et de comités dont le but serait de troubler la paix et la sécurité de l'autre partie contractante ou d'y changer la forme actuelle de gouvernement. Elles s'engagent à interdire le séjour sur leur territoire des personnes ou des comités qui, au moyen de propagande ou par d'autres moyens quelconques, chercheraient à lutter contre l'autre pays contractant.

Art. 6. — Dans le but d'assurer la tranquillité et la sécurité des habitants dans les régions limitrophes, les deux parties contractantes prendront toutes mesures nécessaires pour mettre un terme aux agissements des tribus, habitant les régions avoisinant les frontières, susceptibles de troubler la tranquillité des deux pays; ces mesures seront prises par les deux gouvernements, soit séparément, soit de façon concertée, s'ils le trouvent nécessaire.

Art. 7. — Les deux hautes parties contractantes sont d'accord pour réunir à Téhéran leurs délégués, dans un délai ne dépassant pas six mois à partir de la signature du présent traité, afin de conclure des accords commerciaux, consulaires, douaniers, postaux et télégraphiques, ainsi que des accords pour l'établissement et l'extradition de leurs citoyens respectifs.

Art. 8. — Les deux parties contractantes sont d'accord pour déterminer une voie spéciale de règlement pour les désaccords (*ikhtilâf*) éventuels, surgis entre les deux pays, dont le règlement ne serait pas possible par la voie diplomatique ordinaire.

Art. 9. — Il est hors de doute qu'en dehors des cadres des engagements réciproques établis par le présent traité, chacune des deux hautes parties contractantes gardera une liberté absolue dans ses relations avec des tierces puissances.

Art. 10. — Le présent traité est rédigé dans les langues persane, turque et française; en cas de contestation c'est le texte français qui sera valable.

Art. 11. — Le présent traité, dans un délai très court, sera présenté à l'approbation des assemblées nationales des deux pays et les textes originaux seront échangés à Téhéran. Ce traité entrera en vigueur à partir de la date de sa signature et sera conclu pour cinq ans.

Dans le cas où l'une des deux parties contractantes n'en informerait pas l'autre partie, dans un délai de six mois avant l'extinction des clauses du présent traité, celui-ci sera prolongé automatiquement d'une année et cette prolongation sera officiellement reconnue par les deux parties.

Dans tous les cas, la communication de l'intention de mettre fin aux clauses de ce traité ne sera pas valable si elle n'est pas faite six mois avant le terme final du traité.

Pour approuver les clauses contenues dans ce traité, les mandataires des deux parties l'ont écrit, à Téhéran, en deux exemplaires signés et scellés.

Fait en date du premier du mois Ard-béhicht de l'année solaire-hégirienne 1304, correspondant au 22 avril 1926 de l'ère chrétienne.

Signé :

Signé :

MAMDOUH CHEWKET BEY MOFTAH, MAMED ALI FOROGHI
Lieu du sceau. Lieu du sceau. Lieu du sceau.

INDES NÉERLANDAISES

Une Mission d'études pédagogiques en Indochine. — Toujours soucieux des initiatives de leurs voisins, les Néerlandais de l'Insulinde ont décidé de faire étudier par un personnage qualifié les méthodes d'enseignement appliquées dans notre Indochine et l'organisation des écoles françaises en Extrême-Orient. Le fonctionnaire chargé de cette mission par son Gouvernement est le directeur de l'instruction publique et des cultes des Indes néerlandaises, M. Schricke, qui est arrivé à Saïgon au milieu d'octobre pour commencer par la Cochinchine sa mission d'étude.

M. Schricke trouvera-t-il beaucoup à retenir au cours de sa mission dans notre empire d'Extrême-Orient? Nous ne saurions le dire; mais nous pouvons profiter de sa visite pour indiquer l'état de la question scolaire, ou plutôt de l'enseignement primaire indigène, aussi bien aux Indes Néerlandaises qu'en Indochine. C'est ce que M. Marcel Ray a fait récemment dans un article de *l'Europe nouvelle* où il résume les impressions de son voyage à Java à la suite de M. Pasquier.

A la racine même du problème indigène (écrit très justement M. Ray), on trouve le problème de l'instruction des enfants. Il est parfaitement vain d'en discuter le principe même, de se demander, comme font encore beaucoup de coloniaux, s'il ne vaudrait pas mieux, pour la sécurité des colonies, laisser vivre les indigènes dans une ignorance aussi complète que possible. Le temps de ces spéculations est passé et ne saurait revenir. En fait, dans les deux domaines coloniaux, les indigènes sont inégalement, mais déjà largement instruits; ils veulent l'être

davantage, ils réclament l'égalité d'instruction avec les Européens, ils veulent même parfois ce supplément de connaissances avec une fougue et une fureur déraisonnables; mais quelle nation européenne pourrait, à la date où nous sommes, songer à faire machine arrière. Il n'en est pas question. Il s'agit seulement de choisir entre les méthodes et les programmes, de savoir quel genre d'enseignement convient aux indigènes suivant qu'on considère la masse ou l'élite et comment doit se faire la sélection de cette élite dont les Européens ont à rechercher la collaboration, sous peine de la voir se retourner contre eux.

Des deux côtés, en Indochine comme aux Indes Néerlandaises, le système en vigueur, résultat d'un empirisme traversé de poussées doctrinaires, est encore très imparfait; cependant la tâche est moins difficile pour les Hollandais, qui sont plus avancés que nous, au moins à Java, pour deux raisons. La première, c'est qu'ils ont affaire à une population indo-malaise dont les langues nationales sont sans broussailles pour les Européens et dont la culture traditionnelle ne s'oppose pas à la nôtre: c'est comme si nous n'avions affaire nous-mêmes, dans toute l'étendue de l'Indochine, qu'à la population cambodgienne. Mais on sait qu'il n'en est pas ainsi, et que le problème de l'instruction publique en Indochine a des données bien plus complexes. La langue annamite est si difficile à apprendre que nous sommes conduits, par le chemin du moindre effort, à enseigner tant bien que mal aux Annamites notre propre langue, au lieu de parler la leur; d'autre part, la culture chinoise et le système admirable mais compliqué des caractères idéographiques s'opposent brutalement à la culture gréco-latine et à notre mode analytique de pensée, ce qui nous a amenés à enseigner aux Annamites, pour l'usage de leur propre langue, un alphabet latin, et à les déraciner ainsi de leur tradition religieuse et morale.

La seconde raison du progrès plus rapide des Hollandais est en relation étroite avec la première: c'est qu'ils ont su ou qu'ils ont pu, mieux que nous, commencer par le commencement, c'est-à-dire par l'école primaire. Bien moins que nous ils ont été préoccupés de multiplier le nombre des indigènes parlant le langage des colonisateurs, et ils ne se sont pas non plus trouvés handicapés par la tradition redoutable et plus ou moins consciente du « centralisme » de Louis XIV et de Napoléon. Leur enseignement primaire pour les indigènes est vraiment indigène: il n'est pas ou il n'est plus une imitation grossière et inefficace de l'instruction primaire nationale. Le système hollandais est aussi peu « systématique » que possible; il est à la fois simple, souple et varié. La grande masse des écoles populaires a pour langue exclusive le parler local, auquel on adjoint le malais, qui sert d'espéranto à tout l'archipel. L'enseignement n'a rien d'ambitieux: il est à la portée des besoins d'une population encore primitive: lecture, écriture, arithmétique, notions de sciences appliquées aux métiers et à l'agriculture; rien de plus. A côté de ces écoles primaires indigènes dont le programme est épuisé en trois ans, il existe des écoles primaires supérieures sans enseignement du hollandais, recueillant pour quatre ou cinq années supplémentaires environ un dixième de l'effectif des écoles du premier degré. Pour la minorité qui réclame une culture européenne, on a organisé des écoles hollando-indigènes, où l'enseignement est donné en partie par des instituteurs européens; ces écoles servent de chaînons entre l'enseignement purement indigène et celui des écoles réservées aux enfants européens. Il existe enfin quelques centaines d'écoles spéciales pour les « étrangers asiatiques », c'est-à-dire pour les Arabes et surtout pour les Chinois installés aux Indes néerlandaises.

Bibliographie

Chambre de Commerce de Nantes. Année 1928. *Compte rendu des Travaux*. Nantes, imprimerie du Commerce, 1929, in-4 de 392-164 pages.

De par sa situation près de l'Atlantique, non loin de l'embouchure de la Loire, Nantes regarde surtout vers l'Ouest, vers le Nouveau Monde; mais elle ne se désintéresse pas, néanmoins, de l'Extrême-Orient. Déjà, en 1928, le compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce pour 1927 disait que cette Compagnie avait, au cours de sa séance du 11 octobre, émis un avis favorable à l'institution, à Nantes, d'un consulat japonais (p. 110). Le volume de 1929 nous fournit une preuve nouvelle de ce même intérêt de la Chambre pour les relations avec l'Extrême-Orient. Il nous apprend (à la p. 262) que, pour répondre à un désir exprimé à maintes reprises par la Chambre de Commerce de Nantes, la Compagnie des Chargeurs réunis a décidé de faire arrêter, en 1928, ses vapeurs tous les 56 jours, au retour de l'Indochine. La même Compagnie se proposait, au moment où elle a rendu cette réponse à la Chambre de Commerce de Nantes, d'augmenter ses escales et d'établir un service « Indochine » tous les 28 jours dès le début de 1929.

J.-G. Frazer : *L'Homme, Dieu et l'Immortalité*. Traduit de l'anglais par Pierre SAYN. Paris, Paul Geuthner, 1928, in-8° carré de xvi-336 pages.

Ce livre est constitué par une série d'extraits d'ouvrages antérieurs placés bout à bout sans aucun effort d'adaptation mutuelle ou de révision. Aussi presque aucune référence n'est-elle fournie, sauf aux ouvrages antérieurs de l'auteur: son immense érudition se rend donc ici incontrôlable, sauf quand elle fait appel aux faits plus généralement connus des origines chrétiennes, faits vis-à-vis desquels l'auteur manifeste autant d'ignorance que d'antipathie, ce qui n'est pas sans provoquer quelque inquiétude dans l'esprit du lecteur. Cette inquiétude ne diminue pas quand on apprend que : « l'ouvrage s'adresse tout spécialement à ceux que leurs études n'ont point préparés « directement à suivre dans leurs innombrables détours les « examens critiques et les discussions scientifiques indispensables à l'élaboration de toute œuvre historique ou « philosophique, mais qu'attire cependant, et passionne, « la question des origines de la société et de la pensée humaine. »

Il faut donc s'attendre à quelque ouvrage synthétique où l'auteur enseignera sa philosophie personnelle. Le plan est divisé effectivement en quatre parties : l'étude de l'homme; l'homme en société; l'homme et le surnaturel; l'homme et l'immortalité. L'ordre de ces parties, qui peut sembler un peu étonnant *a priori*, s'explique par l'idée que l'auteur se fait du développement de la pensée humaine, idée qui reparait tout le long de l'ouvrage, et qui tient en cette phrase : 1° « La marche de la pensée, sous sa forme « la plus haute, autant qu'il nous est possible de la re- « tracer, s'est dirigée en général de la magie à la science, « à travers la religion » (p. 254). Mais comme il est plus facile d'affirmer que de prouver, la plus grave question, celle du point de départ, « à savoir en quoi consiste exactement la notion rudimentaire de Dieu chez les sauvages », est traitée en une demi page (p. 149) alors que le pourquoi et le comment supposés de l'évolution font l'objet de longs chapitres où les « si », les « peut-être », les « probablement » abondent, où les exemples précis, les certitudes contrôlées et contrôlables brillent par leur absence. On peut lire (p. 60 et 62) deux théories du totémisme,

une théorie industrielle et une théorie conceptionnelle, cette dernière exposée avec l'éloquence du triomphateur. Or, voici que, à la p. 274, l'auteur revient sur une théorie anciennement présentée, puis abandonnée par lui, théorie fondée sur une sorte de métempsychose, et qu'il écrit en note: « La question de l'origine du totémisme est toujours pendante et peut le rester encore longtemps. Peut-être notre première théorie n'est-elle pas, après tout, incompatible avec les deux autres. L'homme, par exemple, dont le totem était le casoar, parce que l'esprit d'un casoar avait pénétré dans sa mère au moment de la conception (théorie conceptionnelle), devait forcément être considéré comme particulièrement qualifié pour assurer la multiplication des casoars au bénéfice de la tribu entière (théorie industrielle); il pouvait également paraître sage de lui faire déposer son âme, au moment de la puberté, dans un casoar, soit par mesure de prudence, soit pour renforcer son union avec ces oiseaux et accroître son pouvoir de les multiplier. Suivant ce système, nos trois interprétations successives du totémisme se révèlent, non pas comme contradictoires, mais comme complémentaires ».

On nous annonce que, dans ce livre, « la doctrine du Maître, dégagée de la gangue, des faits, des documents, des témoignages..., se révèle avec la pureté éclatante du métal ». Les quelques indications qui précèdent permettront déjà de se faire une idée de la valeur de cette promesse.

L. F.

CARRA DE VAUX: *Les Penseurs de l'Islam*. T. V.: *Les Sectes; le Libéralisme moderne*. Paris, Paul Geuthner, 1926, in-12 de 431 pages.

Des cinq volumes dont se compose l'ouvrage du Baron Carra de Vaux, voici peut-être celui qui retiendra le plus l'attention. C'est qu'il est de particulière actualité et qu'il touche aux questions orientales les plus graves de l'heure présente. Après avoir, dans sa première partie, consacré aux sectes (au Chiisme et à ses dérivés: ismailisme, druzisme et babisme), des pages très claires et très précises, l'auteur y étudie la pénétration des idées européennes dans l'Islam, et le libéralisme moderne en pays musulman. Successivement, les réformes de la Turquie, l'action de la « Jeune Turquie » et l'influence des idées occidentales sur le haut enseignement turc, les transformations de l'Égypte et l'entrée de l'esprit moderne dans la religion islamique, l'apparition du nationalisme égyptien, puis les manifestations du libéralisme dans le Maghreb et au Soudan, en Arabie, en Perse et en Tartarie, enfin dans l'Inde, retiennent plus ou moins longuement l'attention de l'auteur. Il montre en terminant comment la femme musulmane a su profiter des mouvements récents et faire sa révolution avec une promptitude et une résolution remarquables. Que de remarques excellentes, de faits précis et dignes d'attention dans ce dernier tome! Il constitue le digne couronnement d'une série toujours très instructive, même, pour celui qui ne saurait en accepter sans réserve toutes les idées et qui pourrait y relever quelques lacunes.

Syntaxe des Parlers arabes actuels du Liban, par Mgr FÉGHALI. Paris (Imp. Nat.), Paul Geuthner, 1928, in-8° de XVIII-536 p. (*Bibliothèque de l'École des Langues Orientales vivantes*, t. IX).

Mgr Michel Féghali a composé le neuvième tome de la bibliothèque de l'École des Langues Orientales vivantes: une *Syntaxe des parlers arabes actuels du Liban*. Ce savant maître de conférence de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, était déjà connu par son ouvrage sur le parler arabe de Kfar'Abila (Paris, Leroux, 1919) et par

une étude (en collaboration avec Albert Cuny) sur le genre grammatical en sémitique (Paris, Geuthner, 1924). Mais l'œuvre dont nous signalons ici la publication et qui a paru il y a quelques mois, est beaucoup plus importante.

Le sujet était considérable : l'enquête s'étendait à tout le Liban ; il était complexe : on devait distinguer les différents dialectes de la zone syrienne, région d'Hasroun, région de Jébeil, région druse (le Chouf), région du Sud, villes du littoral, Beyrouth surtout (cf. Préface, p. XI) ; il était difficile : sans parler des dialectes eux-mêmes, où Mgr Feghali évolue avec une singulière aisance, c'était les matériaux à accumuler, les voyages à faire. Le Ministre de l'Instruction publique a protégé les recherches du courageux savant... Jamais protection ne fut plus féconde, puisqu'un tel résultat est aujourd'hui livré au public orientaliste, et que la *Syntaxe des parlers arabes actuels du Liban* sera d'un grand secours aux nombreux fonctionnaires qui remplissent en Syrie des fonctions officielles archéologiques, scientifiques ou militaires.

Cinq parties d'inégale importance partagent cette étude de syntaxe. Voici d'abord le *verbe* et des études plus ou moins développées sur le Parfait (p. 3 à 21), l'Imparfait (21 à 81), les Modes (82 à 90) et le Participe (90 à 113). Peut-être devrait-on chicaner sur le plan adopté, et désirer voir les modes traités à une place plus indépendante, par exemple à la fin de l'étude sur le verbe. — II. Puis c'est l'*Accord* qui retient l'attention de l'auteur. A signaler surtout ici les pages sur l'accord du substantif avec un attribut ou un épithète (aux p. 132 à 149), sur le Comparatif et le Superlatif (149 à 165), sur les Noms de nombre (166 à 196). A la suite d'une annexe (p. 197 à 211), vient (III) l'examen de la *Proposition* : Négative (214 à 226), Interrogative (226 à 239), Optative (239 à 256), Conditionnelle (256 à 279). La IV^e partie traite des *Pronoms* : Personnels (281 à 309), Relatifs (309 à 319), Interrogatifs (319 à 326), Démonstratifs (326 à 333), Indéfinis (333 à 349), et la V^e des *Mots invariables* : Prépositions (p. 349 à 410), Conjonctions (410 à 449) et Adverbes (449 à 494). Tel est le schéma du livre : on se rend compte, par ce simple exposé, de son ampleur.

Le plus grand péril était peut-être de systématiser trop facilement les remarques singulières faites sur place, ou de généraliser trop hâtivement une série de cas particuliers. L'auteur a su l'éviter, mais au prix d'un tel déploiement de citations et d'exemples, que certaines pages sont quelquefois touffues. C'est la rançon, — bien minime, — de la complexité du sujet. La partie du travail qui nous a paru la plus fouillée, la plus utile par conséquent, est la dernière, sur les mots invariables. Mais il est difficile de souligner l'importance d'une partie plus que d'une autre, tant l'ensemble est neuf, chargé de substance, tant la conscience de l'auteur fut scrupuleuse pour chaque détail.

Une lacune assez sérieuse vient du fait qu'il n'y a pas le moindre mot écrit en caractères arabes. Les transcriptions sont un facteur d'obscurité lorsqu'elles sont employées seules dans tout le cours d'un livre, surtout d'un livre aussi docte.

Paul ANTOINE.

Jean Mélià : *Mustapha-Kémal ou la rénovation de la Turquie*. Paris, Eugène Fasquelle, 1929, in-12 de 240 p. av. portrait.

Les deux premières parties de ce livre, qui étudient en Mustapha Kemal, l'une le guerrier et l'homme d'Etat et l'autre le réformateur, répondent seules au titre de ce volume ; la troisième, intitulée « la Turquie et la France », est à beaucoup d'égards un hors-d'œuvre dont les derniers chapitres seuls se rattachent plus ou moins au sujet traité par M. Jean Mélià. Celui-ci n'a pas fait, en réalité,

autre chose qu'un panégyrique de son héros, et sans aucune critique ; il y a cependant des ombres au tableau, et l'œuvre du Ghazi appelle de singulières réserves, pour ne pas dire des critiques. De même doit-on ne pas exposer sans restriction, même quand on se place au point de vue turc et non point au point de vue français, l'histoire des récents rapports de la France et de la Turquie ; la façon dont les Turcs (autrement dit Mustapha Kemal) ont refusé d'accepter la sentence arbitrale du général Ernst n'est pas conforme au *fair play* (p. 222-223) ; pourquoi M. Mélià n'en convient-il pas ? On devra donc lire avec précaution ce livre sur Mustapha Kémal, car il n'est pas absolument sûr.

L'Empire arabe d'Ibn Séoud, par Jeanne BROUCKE. Bruxelles, Georges van Campenhout, 1929, in-8 de 92 p., avec une carte.

Le petit travail de Mlle Jeanne Broucke, assistante à l'Université de Bruxelles, ne vise pas à l'originalité. C'est une bonne étude de seconde main, pour la rédaction de laquelle son auteur a su tirer heureusement parti des documents officiels anglais et des ouvrages les plus récents, ceux de Philby, d'Ameen Bikani, etc. Quelques pages de généralités sur la péninsule arabique, sur la doctrine wahabite et sur le premier empire constitué au début du dix-neuvième siècle, par les disciples d'Abdul Wahab servent d'introduction à l'esquisse du caractère et de la carrière d'Ibn Séoud tracée par Mlle Broucke. C'est là, naturellement, la partie principale du travail. Avec raison, l'auteur y montre quelle influence son séjour à Koweït exerça sur l'esprit du futur roi du Hedjaz, du Nedjed et de ses dépendances ; mais elle a soin de noter en même temps que ce souverain n'en a pas moins subi « l'influence du désert ». Avec raison encore, elle reconnaît à l'empire « séoudien » peu de chance de s'agrandir encore, au moins d'une façon durable. Avec raison enfin, Mlle Broucke voit dans le Nedjed « un foyer toujours vivant d'ascétisme pour l'Islam ». Telle est la conclusion de cette étude, qu'accompagne une carte de l'Arabie indiquant, là où il est possible de les tracer, les frontières du second empire wahabite.

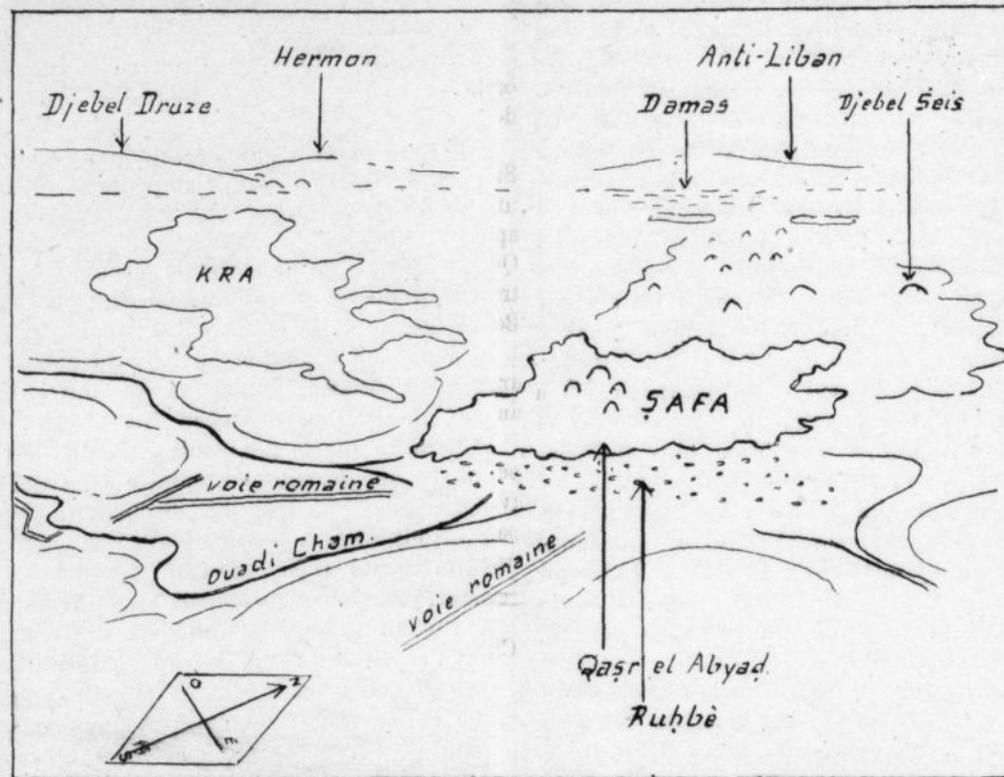
P. Sauvaire MARQUIS DE BARTHÉLEMY : *Mon vieil Annam ; ses Hommes*. Contes et récits. Paris, Société d'Éditions Géographiques, 1927, in-8 de xiv-235 pages, avec planches hors texte.

Après avoir parlé des bêtes du pays d'Annam, qu'il aime, suivant une spirituelle expression de M. Paul Doumer, « comme le chasseur aime le gibier », le Marquis de Barthélemy consacre un nouveau volume aux hommes de ce pays, et s'efforce de les faire comprendre, estimer, et (répétons le mot, mais en lui donnant cette fois son véritable sens) aimer. Il en dépeint les indigènes avec leurs défauts et leurs qualités, leurs ignorances, leurs roueries, mais aussi leurs indéniables mérites de toute espèce ; dans leur milieu traditionnel, primitif, aujourd'hui plus touché par la civilisation qu'il ne l'était lorsque l'auteur est arrivé en Indochine, le Marquis de Barthélemy place le « Grand Oncle » le Chinois, l'homme important et la Providence du village, son grand ouvrier mercantile, et encore l'employé de commerce dit « acheteur dans les provinces », le vaillant Français d'avant-garde à qui il rend (aux p. 107-109) un hommage bien mérité. Des contes et des récits réunis dans cet agréable volume se dégagent un sentiment d'affection pour l'Annam qui atteste l'attachement conservé par le Marquis de Barthélemy pour ce pays.

ADDENDUM

Une vue panoramique du Kra et du Safa. — Un dernier cliché destiné à accompagner l'article publié en tête de ce numéro vient de nous

à Nemara, « dessiner son T sur la steppe » ; ils pourront aussi se rendre mieux compte, en la regardant, de la situation du Djebel Seis. Ainsi



Communiqué par SYRIA

CROQUIS PANORAMIQUE DU KRA ET DU SAFA

parvenir tardivement, grâce à l'obligeance de la revue *Syria*. Nous nous empressons d'en faire bénéficier nos lecteurs. Ils pourront y voir en particulier ce carrefour de voies romaines que, de la nacelle de son avion, le P. Poidebard a vu,

se complète, grâce à cette illustration, l'idée que nos lecteurs peuvent se faire de l'œuvre du savant jésuite ; mieux encore qu'auparavant, ils peuvent, grâce à elle, en apprécier la valeur et l'intérêt.

H. F.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEE

Agenda P. L. M. pour 1930

L'Agenda P. L. M., qui paraît en novembre, est un ouvrage d'une présentation artistique, littéraire et typographique irréprochable. L'édition de 1930, en majeure partie consacrée au centenaire de la conquête de l'Algérie, contient seize illustrations hors texte en couleurs qui, à elles seules, valent plus que son prix ; douze cartes postales en héliogravure y ajoutent encore. Ces compositions et les chroniques, contes, nouvelles, légendes qu'elles accompagnent et qui s'ornent, en outre, d'une suite nombreuse de photographies et de dessins, sont l'œuvre d'excellents artistes et écrivains.

On se procure l'Agenda P. L. M. (au prix de 10 francs) à Paris, 88, rue Saint-Lazare, dans les Agences de voyages, grands magasins, principales librairies, et dans les bureaux

de ville, gares et bibliothèques du réseau P. L. M. Il est adressé aussi à domicile contre mandat-poste (12 fr. 65 pour la France, 17 fr. 50 pour l'étranger) adressé au service de la Publicité P. L. M., 20, boulevard Diderot, à Paris (12^e arrondissement.)

Exposition générale du Centenaire
de l'Algérie à Oran.

Au programme des manifestations organisées en Algérie pendant le premier semestre 1930, l'exposition d'Oran occupe une place prépondérante.

Ouverte de mars à fin mai, elle présentera dans quatre grandes sections : commerciale, industrielle, agricole et touristique, « tout ce que l'Algérie envoie à la France, tout ce qu'elle reçoit de la Métropole ».

L'Afrique du Nord, l'Afrique Occidentale, les territoires du Sud, l'Indochine et les colonies françaises y participeront.

Des attractions nombreuses : reconstitution de la vie

arabe, souks animés, théâtres en plein air, fêtes sportives, cortèges, etc... amuseront les visiteurs au sortir des stands où leur curiosité trouvera largement à s'instruire.

Une telle manifestation est de nature à intéresser le public et à l'inciter au voyage en Algérie.

Tous les touristes savent que les relations les plus commodes s'établissent par Marseille, où convergent, venant des grands centres français et étrangers, un grand nombre de trains rapides à toutes classes et d'où partent les meilleurs paquebots en liaison directe avec les ports d'Alger et d'Oran.

Mais peut-être est-il bon de leur rappeler aussi que les porteurs de Bons du Centenaire s'ils effectuent au moins 100 km. en chemin de fer-pour se rendre à Marseille, peuvent, jusqu'au 25 juin, profiter d'une réduction de 30 à 33 % sur le prix de ce parcours.

Sur la route d'hiver des Alpes en autocar P. L. M.

Les services automobiles de la Route d'Hiver des Alpes fonctionnent entre Nice et Aix-les-Bains-Mont Revard. Deux départs par semaine dans chaque sens : jeudi et dimanche de Nice ; mercredi et dimanche d'Aix-les-Bains.

Le parcours de Nice à Aix-les-Bains s'effectue en trois jours par Entrevaux, Annot, Digne, Sisteron, le col de la Croix-Haute (1.176 m.), Grenoble, le col de la Porte (1.354 m.) et Saint-Pierre de Chartreuse ou vice-versa.

Du 21 décembre au 28 février, les services sont prolongés d'Aix-les-Bains sur Chamonix, afin de relier entre elles les grandes stations de sports d'hiver : Chamonix, Combloux, Mégève, Aix-les-Bains-Mont Revard, Saint-Pierre-de-Chartreuse ; ils ont lieu trois fois par semaine dans chaque sens du 21 décembre au 31 janvier, tous les jours du 1^{er} au 28 février.

Du 1^{er} mars au 20 mai, les services continuent à fonctionner chaque jour, mais ils n'ont lieu qu'entre Nice et Aix-les-Bains.

XIX^e Concours International de Ski

Briançon-Mont Genève (1.860 m.)
(5-10 février 1930)

Concours de ski de Gap (16 février 1930)

Rapide Paris-Lyon-Briançon

Du 3 au 17 février 1930, à l'époque du XIX^e Concours International de ski au mont Genève et du concours de ski de Gap. Briançon est relié à Paris et à Lyon, via Valence-Gap, par un service rapide direct comportant des places de toutes classes et de couchettes, dans les rapides 29 et 30 entre Paris et Lyon.

Départ de Paris 21 h. 10, de Lyon-Perrache 4 h. 10, de Valence 6 h. 05. Arrivée à Veynes 9 h. 05, à Gap 9 h. 39, à Embrun 10 h. 37, à Briançon 11 h. 45.

Au retour (jusqu'au 18 février inclus) :

Départ de Briançon 17 h. 15, d'Embrun 18 h. 15, de Gap 19 h. 17, de Veynes 20 h. 17. Arrivée à Valence 23 h. 28, à Lyon-Perrache 1 h. 08, à Paris 9 heures.

Billets d'aller et retour spéciaux, valables 15 jours pour les principales stations de sports d'hiver de la Savoie.

Du 15 décembre 1929 au 15 mars 1930, des billets d'aller et retour spéciaux de 1^{re} et 2^e classes, valables 15 jours, sont délivrés par les principales gares P.L.M. pour Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains, le Fayet, Sallanches, Combloux, Mégève et Aix-les-Bains, Mont-Revard.

La validité de ces billets peut être prolongée deux fois de 8 jours.

Les billets pour Chamonix Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet, Sallanches-Combloux permettent aux voyageurs de s'arrêter, à l'aller ou au retour, à chacune des stations situées sur leur itinéraire et pour lesquelles des billets de même nature sont délivrés.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

L'Amérique du Sud via Bordeaux

Les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux sont organisées de manière à donner aux voyageurs le maximum de confort et le minimum de dérangement.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont, après visite par la Douane, enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive. Cet enregistrement est fait la veille du jour fixé pour le départ de Bordeaux des paquebots.

Les trains transatlantiques mis en marche spécialement arrivent au quai d'embarquement d'où le transbordement au paquebot se fait directement.

Dans le sens inverse, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane a lieu à la gare de Paris-Quai d'Orsay et le transbordement est direct du paquebot au train.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

Hiver 1929-1930

Relations France-Algérie par Port-Vendres

Trains et paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Perpignan, toutes classes, avec couchettes en 1^{re} classe.

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 14 ; arrivée à Port-Vendres : 8 h. 45. W.-R. de Paris à Châteauroux.

Billets direct et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran, et vice-versa.

La seule voie permettant le transbordement direct du train au paquebot.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées, par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache).

a) Port-Vendres-Alger :

Départ de Port-Vendres les lundis et vendredis à 10 h. 00. Arrivée à Alger le lendemain à 8 h. 00.

b) Port-Vendres-Oran :

Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h. 00. Arrivée à Oran le lendemain à 17 h. 00.

Nota. — Le train de luxe Barcelone-Express partant de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 10 permet également de prendre les bateaux pour Alger et Oran ; le voyageur doit alors assurer son transport et celui de ses bagages à la gare de Port-Vendres au quai d'embarquement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser notamment :

A l'Agence spéciale P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines, ou aux Bureaux de Renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, boulevard Raspail, à Paris, aux principales Agences de Voyages.

Le Gérant : H. COMBAT

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité de l'Asie française, qui fut fondé en 1901 sous la présidence d'Eugène Etienne, ancien ministre de la Guerre, et qui fut ensuite présidé par le regretté Emile Senart, de l'Institut, possède aujourd'hui à sa tête M. Paul Doumer, ancien gouverneur général de l'Indochine, président du Sénat, sous les auspices duquel il vient d'entrer dans sa trentième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme et lui ont valu successivement le haut patronage de deux présidents de la République française, MM. Raymond Poincaré et A. Millerand.

Aujourd'hui, plus de dix ans après la fin de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre du monde, au surlendemain de cette paix de Lausanne qui a créé dans le Levant des situations tout à fait nouvelles, au moment où la Chine subit une crise si grave, son œuvre apparaît plus utile, et même plus indispensable que jamais. Les transformations du globe, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient, précipitée par les événements tragiques d'années encore toutes proches, les compétitions des Puissances aux deux extrémités du vaste continent asiatique et dans le Pacifique, les derniers événements de Chine, tout crée à la France de nouveaux devoirs, engage pour elle de nouvelles responsabilités.

Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active.

Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis de guider utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée

et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité, au cours des vingt-neuf années 1901-1929, s'est manifestée de maintes façons : interventions auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés ; fréquentes conférences, soit au siège du Comité, soit dans de plus vastes locaux ; entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ; subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme ; enfin publication de son bulletin, *l'Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés, a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

L'Asie française a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919, abandonner son rôle en raison de ses fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie du Comité, sous ses formes variées. Elle signale et étudie avec soin tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place particulièrement étendue aux affaires du Levant et de Chine. Elle est complétée par une bibliographie et par des « Variétés » qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin elle a poursuivi de 1921 à 1924 la publication d'une série de *Documents économiques, politiques et scientifiques* dont le titre suffit à indiquer la nature et qu'elle compte bien reprendre le plus tôt possible. Chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, *l'Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **cinquante francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin** mensuel publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **quarante-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **cinquante francs** pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Pour l'étranger, le prix de l'abonnement **varie suivant les pays**.

Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris (6^e arrondissement).